

UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP)



**RAPPORT DE LA 36^{EME} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP**

*Nairobi, Kenya
08 au 10 mai 2017*

SOMMAIRE

NOTE DE PRESENTATION.....	1
1. INTRODUCTION	2
2. PARTICIPATION	2
3. CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE.....	2
4. REUNION DES CHEFS DE DELEGATION.....	3
5. VERIFICATION DU QUORUM	3
6. MOT D'OUVERTURE DU PRESIDENT	3
7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL	3
8. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 9 ^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
9. RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT.....	4
10. ELECTION ET INSTALLATION DU BUREAU	5
11. MOT D'OUVERTURE DU PRÉSIDENT ENTRANT	5
12. MESSAGES DE SOUTIEN DES PARTENAIRES.....	6
13. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE 2016/2017.....	6
14. THEME DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE DE L'UPAP POUR 2018	6
15. PRESENTATION DES RAPPORTS ASSORTIS DE RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PAR LES PRESIDENTS RESPECTIFS	7
16. FORUM DES RÉGULATEURS POSTAUX.....	12
17. SESSION DEDIEE AUX PARTENAIRES	13
18. RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES COMPTES DE L'UNION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2016	14
19. DIVERS	14
20. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 36 ^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	15
21. DATE ET LIEU DE LA 37 ^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	15
22. MOTION DE REMERCIEMENT ET COMMUNIQUE FINAL	15
23. SEANCE DE CLOTURE	15
ANNEXES	
LISTE DES PARTICIPANTS	18
DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 37 ^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	130

NOTE DE PRESENTATION

La 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) s'est tenue du 08 au 10 mai 2017, à l'hôtel Safari Park à Nairobi, en République du Kenya. Elle a été précédée par les réunions des Commissions administratives et techniques, du 02 au 05 mai 2017.

Le présent rapport, auquel sont jointes en annexe toutes les décisions, les résolutions et les recommandations retrace, de manière synthétique le déroulement des travaux de ces assises.

1. INTRODUCTION

La 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP s'est tenue du 08 au 10 mai 2017, à l'hôtel Safari Park à Nairobi, en République du Kenya, à l'aimable invitation du gouvernement de la République du Kenya. Elle a été précédée des réunions des Commissions administratives et techniques qui se sont tenues du 02 au 05 mai 2017.

2. PARTICIPATION

Les Etats membres du Conseil d'administration suivants ont participé aux travaux de cette session :

Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Kenya, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

L'Etat membre du Conseil d'administration suivant était absent : **République du Congo.**

Les Etats membres, les partenaires et les Unions restreintes suivants y ont pris part en qualité d'observateurs :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Congo (République Démocratique) Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Lesotho, Maroc, Malawi, Namibie, Sierra Leone, Union Postale Universelle (UPU), CUA, UAT, CPEAO, EAC, AFRAA, EACO, CRASA, ESCHER GROUP, FRDPA, METIS RESEAUX France, JAPAN POST, LA POSTE FRANCE, LA POSTE SUISSE, RASCOMSTARQAF et GSMA.

La liste complète des participants figure en **annexe**.

3. CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

La cérémonie d'ouverture officielle a eu lieu sous la présidence effective de l'**Honorable Joe Mucheru, EGH**, Ministre des TIC, Ministère de l'Information, de la Communication et des Technologies de la République du Kenya, Invité d'honneur.

A cette occasion, des allocutions préliminaires ont été prononcées par les personnalités ci-après :

- a) **Monsieur Dan Kagwe**, Directeur général de la Société des postes du Kenya ;
- b) **Monsieur Younouss Djibrine**, Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes (UPAP) ;
- c) **Christian Minoungou**, Représentant de la Commission de l'Union africaine ;
- d) **Monsieur Bishar A. Hussein**, Directeur général du Bureau International de l'UPU ;

e) **Monsieur Francis Wangusi, MBS**, président du Conseil d'administration & Directeur général de l'Autorité de régulation des communications du Kenya ;

f) **Monsieur Ngene Gituku**, président du Conseil d'administration de l'Autorité de régulation des communications du Kenya.

La cérémonie s'est achevée par le discours d'ouverture de l'invité d'honneur, **l'Honorable Joe Mucheru, EGH**, Ministre des TIC, Ministère de l'Information, de la Communication et des Technologies de la République du Kenya.

Les allocutions figurent en **annexe**.

4. REUNION DES CHEFS DE DELEGATION

Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (1988) qui stipule que la séance d'ouverture du Conseil doit être précédée d'une réunion des chefs de délégation et du Secrétaire général de l'Union pour une concertation sur l'élection du bureau et l'ordre du jour ainsi que le programme de travail, ladite réunion s'est tenue le 8 mai 2017.

Les conclusions de la réunion des chefs de délégation figurent aux points 7 et 10.

5. VERIFICATION DU QUORUM

Suite à l'appel des Etats, il a été confirmé que dix-neuf (19) Etats membres du Conseil étaient présents tel que mentionnés au point 2 ci-dessus. Par conséquent, le quorum a été formé conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union qui dispose que le quorum est constitué de 51% des Etats membres du Conseil, soit onze (11) États membres.

6. MOT D'OUVERTURE DU PRESIDENT

Après avoir annoncé que le quorum requis est atteint, le président a ouvert la séance. Il a souhaité la bienvenue aux délégués et leur a demandé de participer activement aux délibérations.

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour moyennant quelques amendements. L'ordre du jour ainsi amendé figure en **annexe**.

8. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 9^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Secrétariat général a présenté le projet de rapport de la 9^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP, tenue le 25 juillet 2016 à Yaoundé au Cameroun.

Le Conseil a adopté le rapport tel que présenté.

L'intégralité du rapport de la 9^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP figure sur le site web de l'UPAP à l'adresse : www.upap-papu.org.

9. RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT

Le président sortant a présenté un rapport mettant en évidence les domaines clés suivants :

- a) Présidence de la 9^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP le 25 juillet 2016, à Yaoundé (Cameroun) au cours de laquelle les propositions suivantes soumises au Conseil, ont été examinées et approuvées :
 - i. La restructuration des comités techniques ;
 - ii. Le thème de la célébration de la journée 2017 de l'UPAP ;
 - iii. Le Programme d'activités pour l'exercice 2016/2017 ;
 - iv. Le Budget de l'Union pour l'exercice 2016/2017 ;
 - v. Les questions en suspens de personnel et la structure du Conseil d'administration ;
 - vi. Les informations sur les systèmes d'adressage et de code postal en Afrique.
- b) Le Président a également mené les activités suivantes pendant la période faisant l'objet de son rapport :
 - a) Dirigé les activités concernant les questions en suspens relatives à la passation de services/prise de fonctions du Secrétaire général ;
 - b) Présidé une réunion sur les préparatifs du Conseil d'administration à Nairobi le 10 février 2017 ;
 - c) Coordinné les réunions consultatives africaines lors du Congrès de l'UPU à Istanbul et des réunions du CA/CEP à Berne ;
 - d) Présidé les réunions pour les préparatifs de la 36^{ème} session du Conseil d'administration, le 19 avril 2017.
- c) En outre, il a cité certains défis auxquels l'Union était confrontée dans les domaines suivants :
 - i. Restructuration du Secrétariat général ;
 - ii. Financement insuffisant des activités de l'Union et de son budget ;
 - iii. Faible représentation des membres au sein des Commissions et organes de l'UPU ;
 - iv. Faible représentation des fonctionnaires de l'UPAP aux réunions de l'UPU en raison des mesures budgétaires d'austérité ;
 - v. Caractère obsolète des Actes de l'Union, nécessité de leur révision ;
 - vi. Absence de couverture assurance-vie pour le personnel de l'UPAP.

Le Conseil a pris note du rapport présenté par le Président sortant.

La version intégrale du rapport est jointe en **annexe**.

10. ELECTION ET INSTALLATION DU BUREAU

L'article 4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que lors de la réunion d'ouverture et sur proposition d'un Etat membre appuyé par deux autres Etats membres, le Conseil élit son Bureau, composé d'un président, de deux vice-présidents et de deux rapporteurs. Le Secrétariat général assure le secrétariat de la réunion et sera supervisé par les deux rapporteurs.

La pratique à l'Union était que l'honneur revenait au pays hôte du Conseil de présider cet organe , et le reste des postes du bureau était réparti équitablement entre les autres sous-régions.

Toutefois, cette pratique ne s'était pas appliquée lorsque le pays hôte n'était pas membre du Conseil.

Cette pratique n'aura plus cours suite à l'adoption de la résolution N°04/UPAP/PC/IX/2016 portant sur la présidence de la Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes, du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes et du Comité de gestion de l'UPAP. Aux termes de celle-ci : « les membres du Conseil d'administration élisent le président et deux vice-présidents du Conseil qui doivent être indépendants du président et du vice-président de la Conférence des plénipotentiaires. La présidence et la vice-présidence du Conseil d'administration sont assurées tour à tour pendant un an par des membres issus de toutes les régions géographiques de l'Union, à l'exclusion de la région du pays qui assure la présidence de la Conférence des plénipotentiaires, en tenant compte de l'équilibre linguistique. Seuls les membres du Conseil sont éligibles à la présidence et à la vice-présidence du Conseil ».

Aussi, le bureau a-t-il été constitué ainsi qu'il suit sur proposition du Cameroun, soutenu par le Soudan et le Mozambique :

Président	:	Tunisie
1 ^{er} Vice-président	:	Nigeria
2 ^{ème} Vice-président	:	Zambie
Rapporteurs	:	Tchad et Ouganda

11. MOT D'OUVERTURE DU PRÉSIDENT ENTRANT

Le président entrant s'est focalisé sur les points suivants :

- a) Il a souhaité la bienvenue à la 36^{ème} session du Conseil d'administration de l'UPAP ;
- b) Il a remercié le peuple et le gouvernement de la République du Kenya pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité réservés à tous les délégués depuis leur arrivée à Nairobi ;
- c) Il a remercié le comité d'organisation pour son professionnalisme dans l'organisation de l'événement;
- d) Il a remercié tous les États membres de l'UPAP pour la confiance accordée à la Tunisie et à sa personne pour diriger cette importante assemblée et l'Union pendant une année ;

- e) Il a émis l'espoir que, malgré le programme chargé, les travaux s'achèvent dans les délais grâce aux vastes connaissances, compétences et expérience des délégués et à la coopération de tous ;
- f) Il a remercié son prédécesseur, M. Francis Wangusi et son bureau sortant tout entier pour le travail abattu pendant l'année écoulée qui constitue une base solide.

12. MESSAGES DE SOUTIEN DES PARTENAIRES

Des messages ont été lus et des présentations faites par les représentants des organisations postales sous régionales et autres partenaires. Il s'agit de :

- a) **Poste d'Egypte ;**
- b) **Union postale universelle (UPU) ;**
- c) **Union africaine des télécommunications (UAT) ;**
- d) **Conférence des postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO) ;**
- e) **Escher Group ;**
- f) **Autorité de Régulation des Communications de l'Afrique australe (CRASA) ;**
- g) **Poste du Japon ;**
- h) **Conférence des administrations postales du Commonwealth (CCPA) ;**
- i) **Forum pour la recherche et le développement des services postaux en Afrique (FRDPA).**

13. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE 2016/2017

Le Secrétaire général a présenté son rapport au Conseil pour la période 2016/2017 qui tournait autour des axes principaux suivants :

- a) Activités liées au fonctionnement courant de l'Union ;
- b) Etat de mise en œuvre des résolutions, recommandations et décisions de la 35^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
- c) Coopération avec les parties prenantes et partenaires essentiels au développement.

Le rapport d'activités du Secrétaire général de la période sous revue ainsi qu'une décision relative à son adoption ont été unanimement adoptés.

L'intégralité du rapport d'activités du Secrétaire général figure en **annexe**.

14. THEME DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE DE L'UPAP POUR 2018

Le Secrétaire général a présenté le thème de la journée de l'UPAP, notamment « **La Poste, infrastructure de livraison de choix pour les gouvernements pour atteindre leurs objectifs de développement national** » qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil.

15. PRESENTATION DES RAPPORTS ASSORTIS DE RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PAR LES PRESIDENTS RESPECTIFS

15.1 Exploitation et Technologies

Le président de la Commission **Exploitation et Technologies** a présenté le rapport de la Commission au Conseil.

Ledit rapport couvrait les délibérations de Tunis et de Nairobi en janvier et mai 2017, respectivement. Il portait essentiellement sur les questions suivantes :

- a) Stratégie régionale africaine de sécurité ;
- b) Comité de contact UPAP/AFRAA ;
- c) Equipe spéciale pour la qualité de service, la sécurité et la douane ;
- d) Système mondial de contrôle ;
- e) Services physiques ;
- f) Rémunération ;
- g) Analyse des quotes-parts territoriales d'arrivée en Afrique ;
- h) Rapport du Groupe Africain pour la Promotion de la Philatélie ;
- i) Point sur la question de l'émission du timbre à l'effigie de Nelson Mandela, par l'Afrique du Sud ;
- j) Rapport de l'Equipe spéciale pour le développement du commerce électronique en Afrique ;
- k) EMS & commerce électronique ;
- l) Services financiers ;
- m) Point de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandation de la 35^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
- n) Etat de mise en œuvre du Programme d'activités de la Commission.

Les résolutions portant sur les questions suivantes ont été adoptées :

- a) cahier des charges de la Commission ;
- b) mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de sécurité ;
- c) relance des activités du Comité de contact UPAP/AFRAA ;
- d) mise en œuvre du Plan d'intégration des produits (PIP) ;
- e) maximisation de la rémunération des colis à travers une révision à la hausse des quotes-parts territoriales d'arrivée ;
- f) constitution d'un sous-comité pour l'élaboration et la diffusion d'une thématique commune panafricaine de timbre-poste ;
- g) sur le commerce électronique comme clé de la viabilité des services postaux en Afrique ;
- h) « .post » en vue de développement du commerce électronique et de la diversification des produits ;
- i) sur le développement des services financiers postaux en Afrique.

Les résolutions adoptées (1-9) sont jointes en **annexe**.

Le rapport complet de la Commission **Exploitation et Technologies** figure sur le site Web www.upap-papu.org.

15.2 Finances et Administration

Le président de la Commission **Finances et Administration** a présenté le rapport combiné des première et deuxième sessions de travail tenues respectivement à Dakar et Nairobi. Ledit rapport couvre les points essentiels suivants :

15.2.1. Règlement intérieur

La Commission **Finance et Administration** a adopté son Règlement intérieur qui servira de guide aux réunions de la commission.

15.2.2. Cahier des charges

Les douze points du Cahier des charges fixant les tâches détaillées relevant de la compétence de la Commission Finances et Administration ont été adoptés. Le Conseil a approuvé la résolution **N°10/UPAP/CA/XXXVII/2017**.

15.2.3. Création d'une Equipe spéciale pour le recouvrement des arriérés de contributions des Etats membres

Le Conseil a noté l'importance du relèvement des défis posés par l'augmentation incessante des montants des arriérés de contributions déjà énormes et a approuvé la création d'une Equipe spéciale pour le recouvrement des arriérés de contributions. La résolution **N°11/UPAP/CA/XXXVII/2017** portant cahier des charges recommandé par la CFA pour l'Equipe spéciale a été adoptée. L'Equipe spéciale est présidée par l'Egypte et doit constamment étudier et recommander des mesures qui permettront la collecte des contributions annuelles dans les délais ainsi que le recouvrement des énormes montants d'arriérés de contributions.

15.2.4. Souscription à un régime d'assurance-vie

Le Conseil a noté l'incapacité du Secrétariat général à souscrire à un régime d'assurance-vie contre les invalidités et les décès pour le personnel de l'UPAP depuis la prise de décision dans ce sens en 1988. Le Conseil a également observé que la décision de restreindre la prime maximale payable pour l'assurance vie à cinq pour cent (5%) du salaire de base a été un facteur limitatif des efforts visant à souscrire à une assurance-vie auprès d'un prestataire de services d'assurance-vie réputé et digne de confiance. Il a également été observé que la non-souscription à une assurance-vie figure régulièrement dans la lettre à la direction de l'auditeur externe depuis plus de dix (10) ans.

Compte tenu de ce qui précède ainsi que de l'importance de l'assurance-vie, le Conseil a donc décidé de recommander une augmentation de la prime maximale de 5% à 7,5%. La recommandation **N°01/UPAP/CA/XXXVII/2017** a été adoptée et le Président de la Conférence des Plénipotentiaires a été invité à approuver par anticipation le nouveau taux.

15.2.5. Adoption d'une politique relative à la passation/la prise de fonction

Le Conseil a pris note de la recommandation de la Commission **Finance et Administration** sur la nécessité d'une politique qui imposera la passation entre tous les fonctionnaires/personnel sortants et entrants lors de la prise de fonction de ces derniers. Le Conseil a noté que cette politique est conforme aux meilleures pratiques internationales et a convenu qu'une note de remise formelle documentée détaillant les fonctions exercées et les actifs de l'Union sous la garde du fonctionnaire sortant est nécessaire au bon fonctionnement de l'Union. Il a, en outre, été décidé que la nouvelle politique implique le fait que ces fonctionnaires n'obtiendront pas les indemnités de fin de service, et ce, jusqu'à ce que les fonctionnaires sortants passent le relais aux successeurs entrants. La résolution **N°12/UPAP/CA/XXXVII/2017** a été adoptée par le Conseil.

15.2.6. Questions relatives au personnel

Le Conseil a reçu et pris note de la situation actuelle du personnel au Secrétariat général, la formation dans les langues de travail de l'Union, l'admission à la retraite de deux membres du personnel professionnel sans remplacement en raison de l'adoption d'une nouvelle structure organisationnelle pour le Secrétariat général et de la mise en œuvre de la décision de la Conférence de plénipotentiaires relative à la création de l'association du personnel de l'UPAP. Le Conseil a également pris note de la recommandation relative à la titularisation du Conseiller juridique et au renouvellement des contrats à durée déterminée du fonctionnaire chargé de la comptabilité et du traducteur/interprète (français/anglais). Le Conseil a approuvé la titularisation du Conseiller juridique et le renouvellement des contrats à durée déterminée du fonctionnaire chargé de la comptabilité et du traducteur/interprète (français/anglais). Les décisions **N°01/UPAP/CA/XXXVI/2017** et **N°02/UPAP/CA/XXXVI/2017** ont été approuvées à cet effet.

15.2.7. Incidence financière de la restructuration du Secrétariat général

En réponse à une demande de la Commission **Politique, Stratégie et Gouvernance** (PSG), la Commission **Finance et Administration** a porté à la connaissance du Conseil qu'après un examen minutieux de l'incidence financière de la restructuration les conclusions suivantes ont été transmises à la Commission **Politique, Stratégie et Gouvernance** :

- a) Il n'y aura pas d'augmentation du taux de contribution payé actuellement par les États membres ;
- b) Les prévisions prudentes de recettes dépassent les dépenses prévues dans tous les exercices du cycle à partir de l'année financière 2016/2017 ;
- c) Le recrutement aux postes vacants sera fait en étapes et en fonction des disponibilités financières de l'Union ;
- d) À l'avenir, la situation est susceptible de s'améliorer avec l'avènement de la gérance de l'immeuble de l'UPAP avant ou au cours de l'exercice financier 2020/2021.

15.2.8. Rapport des vérificateurs externes sur les états financiers de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2016

Le Conseil a pris acte de ce que la justification de l'avis réservé de l'auditeur externe se fonde sur des éléments, à savoir des soldes à recevoir de longue date et la comptabilisation du terrain à bail de l'Union. S'agissant des soldes à recevoir de longue date, il a été constaté qu'il n'y avait aucune violation ni de la réglementation actuelle de l'Union ni des dispositions de la norme IPSAS. S'agissant de la comptabilisation du fonds à bail de l'UPAP, le Conseil est arrivé aux constats suivants :

- a) Dans la majorité des pays, la propriété foncière est dévolue à l'Etat qui en assure l'administration pour le compte du peuple ;
- b) Le terrain de l'UPAP avait été attribué par le pays hôte suite à l'Accord de siège conclu entre l'Union et la République unie de Tanzanie ;
- c) Ce terrain a fait l'objet d'une évaluation inscrite au bilan de l'Union en 2003 ;
- d) Depuis lors, la valeur du terrain figure dans les états financiers de l'Union certifiés par le cabinet Ernst & Young et cette valeur n'a jamais été contestée par le Gouvernement tanzanien qui a accès à ces états financiers vérifiés ;
- e) L'auditeur externe n'a présenté aucun élément officiel qui justifie qu'il a eu des échanges et des précisions auprès de l'Etat tanzanien qui confortent sa recommandation de décomptabiliser la valeur du terrain à bail de l'Union ;
- f) L'auditeur précédent, le cabinet Ernst & Young, a adressé une correspondance au Conseil d'administration de l'UPAP par laquelle il confirme les conclusions de ses audits des états financiers de l'Union pour les exercices 2003 à 2014 ;
- g) La dernière évaluation en date a été réalisée par le Gouvernement de la République unie de Tanzanie et fixe la valeur du terrain à 2 020 917,32. (USD)

Au vu de ce qui précède, le Conseil a approuvé tous les états financiers vérifiés en instance. Le Conseil a pris acte en outre de ce que le mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers est arrivé à terme et approuvé la recommandation de la Commission **Finances et Administration** d'engager un nouvel auditeur externe pour assurer la vérification des états financiers de l'exercice 2016/2017. A cet effet, le Conseil d'administration a autorisé le Secrétaire général de se rapprocher du Président du Conseil d'administration en vue de faciliter le recrutement du nouvel auditeur externe. Le Conseil a adopté les décisions **N°03/UPAP/CA/XXXVI/2017** et **N°04/UPAP/CA/XXXVI/2017** portant respectivement approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes pour les exercices 2014/2015 et 2015/2016, et autorisant le recrutement d'un nouvel auditeur.

15.2.9. Etats financiers intérimaires de l'Union pour la période allant du 1^{er} juin 2016 au 31 mars 2017

Le Conseil a pris acte de ce que les états financiers non vérifiés des dix (10) premiers mois de l'exercice, soit du 1^{er} juin 2016 au 31 mars 2017, affichent un excédent provisoire de 67 262 \$EU, soit une amélioration par rapport au déficit de 150 527 \$EU enregistré au cours de l'exercice antérieur clos au 31 mai 2016.

15.2.10. Budget prévisionnel de l'Union pour l'exercice 2017/2018 et barème des contributions

Le Conseil a approuvé la recommandation de la Commission **Finances et Administration** portant adoption de la somme de 1 647 758 \$EU comme budget global de l'exercice 2017/2018, le montant adopté étant dans les limites du plafond approuvé par la Conférence des plénipotentiaires pour ledit exercice. Le Conseil a exhorté les Etats membres à assurer le versement régulier de leurs contributions annuelles et encouragé le Secrétariat général à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le recouvrement des arriérés de contributions. Le Conseil a adopté la décision **N°05/UPAP/CA/XXXVI/2017** et chargé le Secrétaire général d'assurer la mise en œuvre des activités validées.

Les décisions, résolutions et recommandation suivantes ont été adoptées par la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration :

- a) Décision portant titularisation du Conseiller juridique de l'Union ;
- b) Décision portant renouvellement des engagements à durée déterminée ;
- c) Décision portant nomination d'un auditeur externe ;
- d) Décision portant approbation du budget de l'Union pour l'exercice financier 2017/2018 ;
- e) Décision portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes pour l'exercice 2015/2016 ;
- f) Résolution relative au Cahier des charges de la Commission Finances et Administration
- g) Résolution portant création d'une Equipe spéciale chargée du recouvrement des arriérés de contributions des États membres ;
- h) Résolution relative à la mise en place d'une passation de service formelle entre tous les fonctionnaires/le personnel entrants et sortants de l'Union ;
- i) Recommandation portant revue à la hausse de la prime maximale payable pour la souscription d'une assurance-vie au profit du personnel.

L'intégralité du rapport de la Commission **Finance et Administration** figure sur le site Internet à l'adresse www.upap-papu.org.

15.3 Politique, Stratégie, et Gouvernance

Le président de la Commission **Politique, Stratégie et Gouvernance** a présenté le rapport de la commission qui met en exergue les questions essentielles suivantes :

- a) Présentation et adoption du Règlement intérieur ;
- b) Présentation et adoption des Termes de référence (TDR) ;
- c) Présentation du Plan d'actions ;
- d) Présentation du rapport préliminaire du Groupe de travail des experts juridiques relatif à la révision des actes de l'Union ;
- e) Présentation du Plan stratégique ;
- f) Revue de la structure actuelle du Secrétariat général et examen de la structure proposée ;
- g) Revue des autres recommandations formulées dans le rapport du Consultant ;
- h) Question relative à la convocation d'une session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires ;
- i) Questions pendantes à l'Union postale universelle ;
- j) Point sur la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 9^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires et de la 35^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
- k) Programme d'action annuel de l'exercice 2017/2018 ;
- l) Mise en place d'un Comité africain de soutien à l'organisation du mini-congrès et du 27^{ème} Congrès de l'UPU ;
- m) Appel à l'Union postale universelle relatif au respect du principe de l'identité régionale.

Sur la base des éléments qui précèdent, les décisions, résolutions et recommandations suivantes ont été adoptées. Il s'agit de :

- i. la décision portant approbation du Programme d'activités de l'Union panafricaine des postes de l'exercice 2017/2018 ;
- ii. la décision portant création d'un Comité africain de soutien qui sera chargé d'assister les pays organisateurs du mini-congrès de l'UPU en 2018 et du 27^{ème} Congrès et du suivi des questions pendantes à l'UPU ;
- iii. la résolution portant approbation des Termes de référence (TDR) de la Commission **politique, stratégie et gouvernance** de l'Union panafricaine des postes (UPAP) ;
- iv. la résolution portant adoption du Plan d'action de la Commission **politique, stratégie et gouvernance** de l'Union panafricaine des postes (UPAP) ;
- v. la résolution portant adoption du Plan stratégique de l'Union panafricaine des postes (UPAP) ;
- vi. la résolution portant adoption de l'organigramme du Secrétariat général de l'Union panafricaine des postes (UPAP) ;
- vii. la résolution relative aux recommandations formulées dans l'étude sur la réforme et l'amélioration des finances de l'Union ;
- viii. la résolution relative à la convocation d'une session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires ;
- ix. la recommandation lançant un appel à l'Union postale universelle pour le respect du principe de l'identité régionale.

Le Conseil a pris acte de la nécessité de prendre la recommandation **N°02/UPAP/CA/XXXVII/2017** exhortant l'Union postale universelle à assurer l'application du principe de l'identité régionale.

L'intégralité du rapport de la Commission **politique, stratégie et gouvernance** est disponible sur le site de l'Union www.upap-papu.org.

16. FORUM DES RÉGULATEURS POSTAUX

Le Forum des régulateurs postaux s'est réuni le 09 mai 2017, en marge de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP).

Le Forum a pris note du fait que :

- a) en raison de la nécessité de créer un environnement favorable à la promotion d'un marché postal aux travers d'une concurrence loyale ainsi qu'à la satisfaction d'un des besoins fondamentaux des populations africaines, le Conseil Exécutif de l'Union africaine a, par décision N° EX.CL/Déc.435 (XIII), entériné la déclaration de la Conférence des ministres en charge de la communication et des TIC relative au développement durable du secteur postal en Afrique et par laquelle ils s'engagent à créer un organe de régulation dans chacun de leurs pays respectifs ;
- b) la 9^{ème} Conférence des Plénipotentiaires de l'UPAP avait, à la demande de plusieurs Etats-membres, instruit le Secrétariat général d'intégrer l'organisation du Forum de régulateurs dans son Plan d'action ;

Les participants ont suivi, avec intérêt les exposés portant sur :

- a) les enjeux de la régulation en Afrique;
- b) la régulation "bi-sectorielle" (Telecom/TIC et Postes) et la problématique de la régulation des services financiers à l'ère des transactions électroniques ;
- c) La Directive de la CEDEAO sur la Régulation et la réforme du secteur postal en Afrique de l'ouest présenté par la CPEAO ;
- d) L'harmonisation des politiques de régulation postale de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) présenté par l'Association des régulateurs des communications d'Afrique australe (CRASA) ;
- e) Les échanges d'expériences et les meilleures pratiques présentées par des panelistes.

A l'issue des travaux, les participants se sont déclarés convaincus :

- a) de la nécessité de recommander aux instances de l'UPAP et plus particulièrement à son Conseil d'administration de demander au Secrétariat général de mettre à la disposition des Etats-membres un modèle de directive en matière de politique sectorielle, et un modèle de directive réglementaire, en s'inspirant de ce qui existe, au sein des structures postales sous régionales africaines et de certains Etats membres ;
- b) de la nécessité dans le cadre de l'intégration continentale, de créer une structure de coopération entre les Autorités nationales de régulation en vue de l'harmonisation des politiques de contrôle et de régulation du secteur.

Au terme du forum, il a été proposé une Déclaration qui figure en **annexe** au présent rapport. La Déclaration a été adoptée par le Conseil d'administration.

17. SESSION DEDIEE AUX PARTENAIRES

Une session dédiée aux partenaires a été organisée à l'occasion de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP. Cette toute première session était présidée par le Secrétaire général de l'UPAP, M. Younouss Djibrine. Introduisant son propos, Il a donné les motifs de l'organisation d'une telle assise.

En effet, a-t-il dit, l'évaluation des différentes sessions de la Conférence des plénipotentiaires et du Conseil d'administration a permis de constater que malgré leurs présences régulières aux rencontres de la Communauté postale africaine, ces partenaires ne trouvent pas de créneau formel et de temps pour échanger sur les possibilités de coopération avec les différentes délégations présentes.

C'est donc soucieux de faire mieux tous les jours que le Secrétariat général de l'UPAP a pensé à innover pour donner des chances aux partenaires et aux Etats membres d'échanger, de discuter des enjeux et des défis du développement du secteur postal, de partager leurs expériences respectives, et puis par-dessus tout, d'arriver éventuellement à la signature de partenariats.

Au cours de la session, les partenaires suivants ont fait des présentations : l'Union postale universelle, le Ministère des Affaires Internationales et des Communications du Japon, la Poste France, la Poste Suisse, la Poste du Japon, Metis Réseaux et Esher Group.

A la fin des présentations, le Secrétaire général a recommandé aux délégués présents de tirer le meilleur parti de cette rencontre et de conserver et de faire fructifier les liens de coopération que les uns et les autres auront noués à l'occasion de cette session qui, de l'avis de M. Younouss Djibrine se tiendra régulièrement dorénavant.

18. RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES COMPTES DE L'UNION POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2016

Le Conseil a pris acte du rapport présenté par le représentant de PricewaterhouseCoopers et relevé que l'opinion avec réserve n'avait aucune justification, car il n'y avait ni détournement, ni malversation or perte des fonds de l'Union. Toutefois, le Conseil a noté que l'opinion avec réserve porte sur les arriérés de contributions de longue date et sur la propriété/valeur du terrain attribué à l'Union par le gouvernement de la République unie de Tanzanie. S'agissant des arriérés de contributions, il a été relevé par ailleurs que la norme IPSAS dont référence est faite s'appliquerait davantage aux dépréciations des prêts qu'aux dettes souveraines. Concernant la question de la propriété/valeur du fonds à bail de l'UPAP, les autorités tanzaniennes compétentes avaient déjà précisé que le terrain cédé par bail emphytéotique à l'Union pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans au moyen d'un titre d'occupation appartient bel et bien à l'Union qui est en droit de l'inscrire dans son bilan.

Le Conseil a également pris note de la proposition de l'Ouganda de recruter un auditeur interne, bien que ceci ne fasse pas partie de la nouvelle structure adoptée pour le cycle en cours.

Le Conseil a adopté les recommandations de la Commission Finances et Administration en approuvant les états financiers en instance. Tout en prenant acte de ce que le mandat de l'auditeur externe actuel était arrivé à terme, le Conseil a chargé le Secrétaire général de prendre des dispositions pour le recrutement d'un nouvel auditeur et de soumettre des recommandations pertinentes à l'approbation du Président du Conseil.

19. DIVERS

a) Maroc

Le Royaume du Maroc a fait part de son retour à l'Union panafricaine des postes dans l'objectif d'impulser un nouveau souffle à la coopération Sud-Sud fondé sur les principes du partage, de l'intégration et de l'enrichissement mutuel. En outre, il s'est engagé à œuvrer en faveur de l'accomplissement de notre mission commune, à savoir faire de l'Afrique un territoire postal unique.

A la suite de cette intervention, le Conseil a pris acte du retour du royaume chérifien et exprimé le souhait de le voir participer activement aux activités de l'Union.

b) Algérie

En exprimant sa reconnaissance pour la possibilité qui leur est donnée de rejoindre l'Union à nouveau comme membre actif, l'Algérie s'est engagée à œuvrer en faveur de la réalisation des activités et des programmes de l'Union. Afin de matérialiser cet engagement, elle a proposé d'accueillir la 37^{ème} session ordinaire du Conseil. A ce sujet, l'Algérie a dit toute sa reconnaissance à la Tunisie qui s'était désistée en sa faveur, bien que s'étant portée candidate à l'organisation bien à l'avance.

Le Conseil a pris acte de cette actualité à l'unanimité.

20. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 36^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le rapport de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration sera adopté par la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration. Cette décision qui résulte d'un vote fait suite à des points de vue divergents exprimés par certains Etats membres sur la question de savoir s'il fallait ou non poursuivre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour sans revoir les décisions, résolutions et recommandations qui figurent dans les différents rapports des commissions administratives et techniques déjà approuvés par le Conseil, le 8 mai 2017 .

Faute de consensus, le président a soumis, aux membres du Conseil, la question suivante à un vote au scrutin secret : fallait-il, oui ou non, réexaminer une par une, les décisions, résolutions et recommandations des commissions administratives et techniques annexées aux rapports approuvés par le Conseil. Le Tchad et l'Afrique du Sud se sont volontairement portés scrutateurs pour superviser le processus de vote.

Le vote a donné les résultats suivants : présents et votants : dix sept (17) oui : six (6) ; non : onze (11).

La séance s'est donc poursuivie conformément à l'ordre du jour.

21. DATE ET LIEU DE LA 37^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bien que la République de Tunisie ait initialement souhaité accueillir la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP, elle a été approchée par la République d'Algérie qui a offert d'abriter l'événement pour marquer son retour à l'Union. La date et le lieu (ville) seront communiqués par le Secrétariat général dès que possible.

22. MOTION DE REMERCIEMENT ET COMMUNIQUE FINAL

Une motion de remerciement a été adressée aux autorités de la République du Kenya et lue par le représentant de la République de Madagascar et le communiqué final a été lu par le représentant de la République Fédérale du Nigeria. Les deux (02) documents sont joints en **annexes** au présent rapport.

23. SEANCE DE CLOTURE

La séance de clôture a été présidée par le 1^{er} vice-président du Conseil d'administration, **M^e Adegbuyi Adebisi** qui a remercié les organisateurs pour le succès des réunions et a souhaité à tous les délégués un bon retour dans leurs pays respectifs.

Les autres intervenants lors de la cérémonie de clôture étaient les suivants :

- a. **M. Younouss Djibrine**, Secrétaire général de l'UPAP ;
- b. **M. Christian Minoungou**, représentant la CUA ;
- c. **M. Bishar Hussein**, Directeur Général du Bureau international de l'UPU ;
- d. **Me Adegbuyi Adebisi**, 1^{er} Vice-président du Conseil d'administration de l'UPAP ;
- e. **M. Matano Ndaro**, représentant le Directeur général de l'Autorité de régulation des communications du Kenya, invité d'honneur.

Moez Chakchouk
PRESIDENT DU CONSEIL

Younouss Djibrine
SECRETARE GENERAL

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM	PAYS	ORGANISATION FONCTION	TELEPHONE	ADRESSE E-MAIL
1.	ZOUAOUI SAMIR	ALGERIE	DIRECTEUR MINISTERE DE LA POSTE ET TIC	Tel : +21321 723 767	s.zouaoui@mptic.dz
2.	UMBA PATRICK	CONGO DÉMOCRATIQUE RÉPUBLIQUE	DIRECTEUR GENERAL SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	+243849964244	Umba01@hotmail.com
3.	SINGBO FRANCIS JOSE	BENIN	Directeur du secteur postal MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA COMMUNICATION	T: =229 979 03 541	fsingbo@yahoo.fr
4.	DOSSOU JACQUES	BENIN	Directeur Général de l'Economie Numérique et de la Poste Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication	Tel : +229 67 91 43 10	idos4@yahoo.fr ; jacqdo@gmail.com
5.	KOUGBADI EMILE	BENIN	Directeur Général de l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication ABSU – CEP	Tel : +229 97 98 09 28	ayetchoro@yahoo.fr

6.	OUIBGA NOUFOU	BURKINA FASO	Directeur du Courrier Société nationale des Postes SONAPOST	T: +226 702 61661	Noufou-ouibga@yahoo.fr
7.	TRAORE ADAMA	BURKINA FASO	SONAPOST Directeur Société nationale des Postes	T: +226 715 49 706	adama.traore@sonapost.bf
8.	BICABA ALIMATOU FLALO	BURKINA FASO	MINISTERE	T: +226 703 46 475	maaflo17@gmail.com
9.	COMPAORE ZANGBEWENDIN SULVINT	BURKINA FASO	Directeur des Activités Postales par Intérim AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATION ELECTRONIQUE ET DES POSTES	T: +226 72 007 800	sulvint.compaore@arcep.bf
10.	KABRE SIBIRI MICHEL	BURKINA FASO	Directeur des Services postaux Société nationale des Postes SONAPOST	T:+226 702 67 662	kbsmichel@yahoo.fr
11.	BAMBASI ALEXANDRE	BURUNDI	ASSISTANT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉGIE NATIONALE DES POSTES	Tel : +25779206483	alexabasi@gmail.com

12.	BIDUDA PASCALINE	BURUNDI	VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE NATIONALE DES POSTES	Tel : +25779924894	pascados@yahoo.fr
13.	NIYOKINDI BENJAMIN	BURUNDI	DIRECTEUR GÉNÉRAL REGIE NATIONALE DES POSTES - RNP	T: +257 76 992 176 921 921	niyoben@yahoo.fr
14.	KALPELE	CAMEROON	DIRECTOR REGULATION MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS	Tel : +237677641311	kalpele@yahoo.fr
15.	NDJODOM ARMAND	CAMEROON	SECRETARY GENERAL MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS	Tel:	arndjodom@yahoo.fr
16.	FELIX MBUNGE SUMBELE	CAMEROUN	CHEF DE PROJET DE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES E-POST CAMPOST	T: +237 69 114 5175/ 237 677784211	Felix.sumbele@campost.com
17.	ADOU B. JOSEPHINE	COTE D'IVOIRE	Directrice des Activités postales ARTCI	Tel : +22520345880	Adou.joseph@artci.ci
18.	BINI YAO KOUADIO	COTE D'IVOIRE	AUTORITE DE REGUALTION DES TELECOMMUNICATION DE CI (ARTCI)	T: +225 080 91 355; +225 203 443 60	kouadio.bini@artci.ci

19.	GNAMBA YAO ISAAC ALEXIS	COTE D'IVOIRE	Directeur General	Tel : 22520253551	Isaac.gnamba@laposte.ci
20.	KACOU ADUENI JEAN	COTE D'IVOIRE	LA POSTE CI	T: +225 570 48 911	Kacou.jean@laposte.ci
21.	BRIAN MWANSA	CRASA	Head – Postal Services Plot 143, Unit 2, Gaborone International Finance Park, Gaborone, Botswana Communications Regulators' Association of Southern Africa (CRASA)	Tel: +267 3158468 +267 75997105	bmwansa@it.bw
22.	FAUSTIN KONGOLO	DEM REP. CONGO	SCPT	T: +243 811 961 647	fmukalan@yahoo.fr
23.	ABDELNABY HAMD ABDELNABY	EGYPT	General Manager of Int'l Postal Services EGYPT POST	T : +202 239 13727 / +201 118 820 703/ +202 23914156	ahamdi@egyptpost.org ; samehsolaiman@egyptpost.org
24.	ELSAGHIR ESSAM MOHAMED	EGYPT	Chairman Egypt post	Tel: +202 23914156	samehsolaiman@egyptpost.org ahamdi@egyptpost.org
25.	MOHAMED DINA HUSSEIN	EGYPT	Manager of Int'l Conferences Dept. Egypt post	Tel: +202 23914156	samehsolaiman@egyptpost.org ahamdi@egyptpost.org

26.	RANIA IBRAHIM	ABDELHADY	EGYPT	Manager of Int'l Correspondences Dept. EGYPT POST	T: +201 022 696 934; +202 23914156	ribrahim@egyptpost.org ; samehsolaiman@egyptpost.org ahamdi@egyptpost.org
27.	SOLAIMAN ABDULSATTAR	SAMEH	EGYPT	Head of International Relations Sector Egypt post	Tel: +202 23914156	samehsolaiman@egyptpost.org ahamdi@egyptpost.org
28.	MULUGETA KITAW	BOGALE	ETHIOPIA	PAP / ETHIOPIA	T: +254 73 525 1826	mulugetabogalettra@gmail.com
29.	TIKABO GEBRESLASIRE	REDA	ETHIOPIA	ETHIOPIA POST		fithanegestreda@yahoo.com
30.	CHRISTIAN S MINOUNGOU		ETHIOPIA	AFRICAN UNION COMMISSION		
31.	DOSITHÉE MIKALA		GABON	CONSEILLER ARCEP (RÉGULATEUR)	Tel: +24107404152	d_mikala@yahoo.fr
32.	JAITEH PHODAY M.		GAMBIE	MANAGING DIRECTOR GAMPOST	Tel: +220 996 4822/3660 230	pmjaiteh@hotmail.com md@gampost.gm
33.	EDWIN NII BURGESSON	YEBUAH	GHANA	Public Relations Manager POSTAL & COURIER SERVICES REGULATORY COMMISSION - PSRCE	T: +233 244 952 417 +233 244 947 517	edwinburgesson@yahoo.com

34.	GEORGE N. ANDAH	GHANA	P. Ministry for Communications		
35.	ISAAC ANNAN RIVERSON	GHANA	POSTAL & COURIER SERVICES REGULATORY COMMISSION	T: +233 249 426 114	ikeriverson@yahoo.co.uk
36.	JAMES KOWFIE	GHANA	Managing Director External Relations		
37.	PETER SORINYE	GHANA	GHANA POST	T: +233 201 050 150	sorinyepeter@yahoo.com
38.	BAH THIerno MAMADOU	GUINEA (REP OF)	MINISTRY OF POSTS, TELECOMMUNICATIONS AND DIGITAL ECONOMY	T: +229 657 666 609; +229 622 912 160	thiernomad@gmail.com ; bah.thmamadou@mpten.gov.gn
39.	CISSE MOHAMED SITA	GUINEE	DIRECTOR NATIONAL DES POSTES	T : +224 622 924 860	kadisitadiar@gmail.com ; kadisitadiar@gmail.com ;
40.	TOURE IBRAHIMA SOAY	GUINEE	GUINEE MINISTERE	T: +224 622 146 757	tibrahimasory@yahoo.fr ; tibrahimasory@yahoo.fr
41.	ISHII YOSHIMASA	JAPAN	EXECUTIVE MANAGER FOR PLANNING JAPAN POST CO., LTD.	Tel: +81 3 3504 4397	yoshimasa.ishii.ck@jp-post.jp

42.	KOJIMA MAVU	JAPAN	MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DES COMMUNICATIONS	Tel : +81 3 5253 5972	m2.kojima@soumu.go.jp
43.	METOKI MASAHIKO	JAPAN	SENIOR VICE PRESIDENT (INTERNATIONAL AFFAIRS) JAPAN POST CO., LTD.	+81 3 3504 4397	masahiko.metoki.dz@jp-post.jp
44.	NAKAYAMA HIROSHI	JAPAN	DIRECTEUR MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DES COMMUNICATIONS	Tel : +81 3 5253 5972	m2.kojima@soumu.go.jp
45.	AGNES LEMPAKA	KENYA	POSTAL CORP OF KENYA	T: +254 2 722 562 385	alempaka@posta.ca.ke
46.	ALFRED KIVUNGA	KENYA	POSTAL CORPORATION OF KENYA	T: +718 983 575	akivunga@posta.co.ke
47.	ANTHONY GODO	KENYA	COMMUNICATIONS AUTHORITY KENYA	T: +254727 299 714	jilo@ca.go.ke
48.	BII JOEL	KENYA	Assistant Manager/Strategy and business development Postal Corporation Services	Tel: +254 721510648	jbii@posta/co.ke

49.	CHERO REGINA	KENYA	Postal Controller/International Mails Services Postal Corporation Services	Tel: +254 728226224	cregina@posta.go.ke
50.	CHERONO CHRISTOPHER	KENYA	Assistant Manager/Security and logistics Nairobi Region Postal Corporation Services	+254 722394626	ccherono@posta.co.ke
51.	CHIMBIIRU TIMOTHY	KENYA	COMMUNICATIONS OFFICER COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA		gimode@ca.go.ke
52.	CHISTOPHER WAMBUA	KENYA	COMMUNICATIONS AUTHORITY KENYA AG. DIRECTOR/CONSUMER AND PUBLIC AFFAIRS	T : +254 722 962 872/ +254 722 962877	wambua@ca.go.ke
53.	DAVID VILLIAM WAINAINA	KENYA	ELIMU TV	T: +254 722 882867	dwwainanai@gmail.com
54.	DR. CATHERINE W. GITAUEBS	KENYA	MINISTRY OF ICT	T : +254 710 175 816	kate.getao@ict.go.ke
55.	ERIC LANGAT	KENYA	POSTAL CORPORATION OF KENYA	T: +254 722 725 760	elangat@posta.co.ke
56.	EUNIRE OTIENO	KENYA	POSTAL CORPORATION OF KENYA	T: +254 721 209 007	eotieno@posta.co.ke

57.	GICHUKI NJERU	KENYA	POSTAL CORPORATION SERVICES OF KENYA	T: +254 726 957580	gnjeru@posta.co.ke
58.	JANE HB LEMANYA	KENYA	POSTAL CORPORATION OF KENYA	T: +254 722 481 720	jmasara@posta.co.ke
59.					
60.	JOHNSTONE SENETE	KENYA	POSTAL CORPORATION OF KENYA	T: +254 726 174 605	jsenete@posta.co.ke
61.	KAGWE DAN	KENYA	POST MASTER GENERAL/CHIEF EXECUTIVE POSTAL CORPORATION OF KENYA	dkagwe@posta.co.ke	
62.	KAIRIMA BRENDA	KENYA	EVENTS AND EXTERNAL AFFAIRS COMMUNICATIONS OFFICER COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	kairima@ca.go.ke	
63.	KIGAME MOSES	KENYA	POSTAL OFFICER COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	kigame@ca.go.ke	
64.	KIOKO MARY	KENYA	INTERNATIONAL RELATIONS OFFICER COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	Kioko@ca.go.ke	

65.	KIVUNGA ALFRED	KENYA	Postal Controller/Courier Services Postal Corporation Services	+254 718983575 akivunga@posta.go.ke	
66.	LANAGAT ERIC	KENYA	Manager/UPU Government task for PCK review Postal Corporation Services	Tel: +254722725760 elanga@posta.co.ke	
67.	LEMPAKA AGNES	KENYA	Manager/Compliance quality insurance Postal Corporation Services	Tel: 254722562385 alempaka@posta.co.ke	
68.	MASARA JANE	KENYA	Manager/ Legal services Postal Corporation Services	jmasara@posta.co.ke	
69.	MAXWELL MOSOTI	KENYA	COMMUNICATIONS AUTHORITY	T : +254 721 244 223	mosoti@ca.go.ke
70.	MIRIAM MUTUKU	KENYA	COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	mmutuku@ca.go.ke t +254701512661	
71.	MIRRIAM M. MUTUKU	KENYA	COMMUNICATIONS AUTHORITY KENYA	T+254 701 512 661	mmutuku@ca.go.ke
72.	MOSOTI MAXWELL	KENYA	AG. DIRECTOR/FINANCE AND ACCOUNTS COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA		mosoti@ca.go.ke

73.	MUGALO DERRICK	KENYA	COMMUNICATIONS OFFICER COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	mugalo@ca.go.ke	
74.	MUINDE RENKEN	KENYA	Manager/Business systems and innovations (ICT) Postal Corporation Services	Tel: +254 725973207 rmuinde@posta.co.ke	
75.	MUNYWOKI VIOLA	KENYA	ASSISTANT MANAGER/EVENTS COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA		munoki@ca.go.ke
76.	MURUIKI STEPHEN	KENYA	General Manager/Special Projects Postal Corporation Services	Tel: 254722828372 Smuruiki@posta.co.ke	
77.	NAMAROME FIONA	KENYA	Postal Corporation of Kenya. Communications Officer	fnamarome@posta.co.ke	
78.	NDARO MATANO	KENYA	DIRECTOR/COMPETITION TARIFFS AND MARKET ANANLYSIS COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	Ndaro@ca.go.ke	
79.	NDERITU BERNARD	KENYA	MANAGER/POSTAL MONITORING AND INSPECTION EVENTS AND EXTERNAL AFFAIRS COMMUNICATIONS OFFICER COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	bnderitu@ca.go.ke	

80.	NGESA MARTIN	KENYA	ASSISTANT DIRECTOR/POSTAL LICENSING AND COMPLIANCE EVENTS AND EXTERNAL AFFAIRS COMMUNICATIONS OFFICER COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA		ngesa@ca.go.ke
81.	NJERU GICHUKI	KENYA	Manager/Corporate, Communication and public Affairs Postal Corporation Services	Tel: 254 726957580 gnjeru@posta.co.ke	
82.	NYAMBURA TERRY	KENYA	Assistant manager/ External Postal Affairs Postal Corporation Services	+254 721957095	tnyambura@posta.go.ke
83.	ODONGO CAROLINE	KENYA	Communications Officer/Corporate Communication Public Affairs Postal Corporation Services	Tel: +254 722371328 condogo@postal.go.ke	
84.	OLANG SHARONNE	KENYA	EVENTS AND EXTERNAL AFFAIRS COMMUNICATIONS OFFICER COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	olang@ca.go.ke	
85.	OLIELO EMMILY	KENYA	BRANDING AND LOGISTICS OFFICER COMMUNICATIONS OFFICER COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	olielo@ca.go.ke	
86.	OMBATI SOROPHINA	KENYA	Manager Mails sales Postal Corporation Services	Tel: +254722309726 sombati@posta.co.ke	

87.	ONYANDO LINET	KENYA	ASSISTANT MANAGER/EXTERNAL AFFAIRS COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA		onyando@ca.go.ke
88.	OTIENO EMMA	KENYA	MANAGER/CORPORATE PLANNING COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	Tel : +254722602145 Otieno@ca.go.ke	
89.	OTIENO EUNICE	KENYA	Assistant Manager/ international mails accounts Postal Corporation Services	+254721209007	eotieno@posta.co.ke
90.	OTIENO VINCENT	KENYA	Communications Officer/ Corporate Communication Public Affairs Postal Corporation Services	Tel: +254 720861236 votiono@posta.go.ke	
91.	REGINA CHERO	KENYA	POSTAL CORPORATION OF KENYA	T: +728 226 224	cregina@posta.co.ke
92.	RENKEN MUINDE	KENYA	POSTAL CORP. OF KENYA	T: +254 725 973 207	renkenmuinde@gmail.com
93.	SENETE JOHNSTONE	KENYA	Assistant Manager/Strategy and business development Postal Corporation Services	Tel: +254726174605 jsende@posta.co.ke	
94.	SOROPHINA W. OMBATI	KENYA	POSTAL CORPORATION OF KENYA	T: +722 309 726	sombati@posta.co.ke

95.	STEPHEN WAWERU MURIUKI	KENYA	POSTAL CORPORATION OF KENYA	T: 254722 828 372	smuriuki@posta.co.ke
96.	TOLLE GEOFFREY	KENYA	ASSISTANT MANAGER/POSTAL MONITORING AND INSPECTION COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA		tolle@ca.go.ke
97.	TOROITICH JOAN	KENYA	Manager Payment Services and agency Banking Postal Corporation Services	Tel: 254 72983824 Jtoroitich@posta.co.ke	
98.	WAHOME GLADYS	KENYA	Assistant Manager/Sales and Marketing Nairobi Region Postal Corporation Services	+254 721312 312774	gwahome@posta.co.ke
99.	WANGUSI FRANCIS	KENYA	DIRECTOR GENERAL COMMUNICATIONS AUTHORITY OF KENYA	Tel : +254722602145 wangusi@ca.go.ke	
100.	WANYEKI PETER	KENYA	Assistant Manager/operations and logistics Nairobi region Postal Corporation Services	+254 722428 192	piwanyeki@posta.co.ke
101.	ELISABETH MASSONET	LE GROUPE LA POSTE	DIRECTEUR POLE RELATIONS UPU, EUROPE ET ACCORDS MULTILATERAUX LE GROUPE LA POSTE	Tel : +33643350984	Elisabeth.massonet@laposte.fr
102.	JIN XHUANG YAN	LE GROUPE LA POSTE	DIRECTEUR POLE ASIE PACIFIQUE, MOYEN ORIENT ET AFRIQUE LE GROUPE LA POSTE	Tel: +33659720761	Yan.jin@laposte.fr

103.	MAMOSEHLELA LETSOELA	LESOTHO	LESOTHO POSTAL SERVICES	T: +266 223 237 743	mletsoela@lesothopost.org.ls
104.	M. RAKOTOVAHINY JEAN LUC	MADAGASCAR	MANAGER OF REGULATION OF POSTAL SECTOR MINISTRY	Tel: +261337550018	Depc.paositra@moov.mg
105.	M. RAZAFIMANANTSOA STÉPHANOEL	MADAGASCAR	GENERAL MANAGER POST MADAGASCAR PAOSITRA MALAGASY	Tel: +261337550018	Depc.paositra@moov.mg
106.	MS RAMANITRARIVO HASINA	MADAGASCAR	INTERNATIONAL AFFAIRS DEPARTMENT PAOSITRA MALAGASY	Tel: +261337550023	Depc.paositra@moov.mg
107.	RAKOTOARIMANANA BENJA	MADAGASCAR	PAOSITRA MALAGASY	T : +261 337 550 007	depc.paositra@moov.mg
108.	RAKOTOVAO ANDRIAMPIAVINARIVO	MADAGASCAR	MANAGER OF POSTAL INFRASTRUCTURE - PAOSITRA MALAGASY	T: +261 0337550 008; +261337550018	andriampiavinarivo@gmail.com ; Depc.paositra@moov.mg
109.	BURNET NAMACHA	MALAWI	MACRA	T: +265 888 894 420	bnamacha@macra.org.mw
110.	LIZA MSUSA	MALAWI	MACRA	T: +265 999 510 644	lmsusa@macra.org.mw

111.	SAKA BENNIE AGGREY	MALAWI	Deputy Director-Projects Malawi Posts Corporation	Tel: +265 1823770	Bennie.saka@malawiposts.post benniesaka@gmail.com
112.	ABDOU YAHIYA	MALI	MINISTERE	T: +223 66 754 118	abdou_yahiya@yahoo.fr
113.	AHMADOU TRAORE	MALI			
114.	DIALLO ABDERHAMANE N.	MALI	Agent Autorité malienne de Régulation des Postes et Télécommunications AMRTP	T: +223 66 74 6990 / +22366783684	adiallo@amrtp.ml
115.	FATIMATA TOURE	MALI	AMRTP	T: +223 6679 5923 /	ftoure@amrtp.ml
116.	IDRISSA LY	MALI	AMRTP	T: +223 754 57575 / +223 6679 5923	ily@amrtp.ml
117.	SIDIKI BOUBACAR DOUMBIA	MALI	Conseiller technique Ministère de l'Economie numérique et de la communication	Tel :	abdou_yahiya@yahoo.fr
118.	BENJELLOUN TOUIMI AMIN	MAROC	CEO Poste du Maroc	Tel : 00212537210125 a.benjellountouimi@poste.ma	

119.	ADRIANA MIRANDA PEDRO RAFAEL	MOZAMBIQUE	Head of Postal INCM	Tel: +258823194080	arafael@incm.gov.mz ; adrianarafael@hotmail.com
120.	ISAIS MUANAMBANE	MOZAMBIQUE	INCM	T : +258 841 613 081	imuana@incm.gov.mz ; imuana2@incm.gov.mz ;
121.	AKADA ABARA	NIGER	CT/MPT/EN Ministère	Tel : +22796981001	Abarada@yahoo.fr
122.	FATOUMA ALASSANE	NIGER	DPE/MPT/EN MINISTERE	T: +227 969 81 001	Fatouma.alassane@gmail.com
123.	HASSANE SALMOU DAOUDA	NIGER	Contrôleur général Directeur général par intérim Niger Poste	Tel : +227 99 961257 Hassane.salmou@gmail.com	
124.	RAMATOU HASSANE	NIGER	Directrice sectorielle Poste		
125.	ADEGBUYI ADEBISI	NIGERIA	PMG/CEO NIPOST	Tel: +2348035355651	pmg@nipost.gov.ng
126.	EKELEME CHRISTIE	NIGERIA	Head, International Operations NIPOST	T: +234 805 158 3869; +234 7067351083	kristieekeleme@yahoo.com ; kristine.ekeleme@gmail.com

127.	OGUNDELE ABIODUN J.	NIGERIA	Country Manager QSF NIPOST	T:+234 803 918 210	Biodungundele2000@yahoo.com
128.	OTUTEYE JOHN OLETEY	NIGERIA	Director – Licensing and Regulations Postal and Courier Services Regulatory Commission	Tel: +233 277435798	oletey@hotmail.com
129.	YAHYA BALA KOGAOL WAMBAI	NIGERIA	Deputy PMG (Mail) NIGERIAN POSTAL SERVICE	T: +234 8033 154 364	ywambaibk@yahoo.com
130.	HILARIA MAZENGE	PAPU	PAPU	T: +255 679 886 594	gso@papu.co.tz
131.	KOLAWOLE ADULOJU	PAPU	ASSISTANT SECRETARY GENERAL	Tel: +255685607477	asg@papu.co.tz
132.	MICHAEL ONYEZEWE	PAPU	HEAD A&F	T : +255 786 182 798	af@papu.co.tz
133.	NATHAN MKANDAWIRE	PAPU	PAPU	T: +255 784 865 834	gs@papu.co.tz ; nmkandawire1963@gmail.com
134.	OUMAROU ABDOURAHAMANE	PAPU	PAPU	T: +255 712 963 409	lop@papu.co.tz ; ab.ly2007@yahoo.fr

135.	YONNA SINGOGO	PAPU	ACCOUNTS OFFICER	T : +255 787 079 832	afo@papu.co.tz
136.	YOUNOUSS DJIBRINE	PAPU	SECRETARY GENERAL	Tel: +255673867539	sq@papu.co.tz
137.	ADAMA DIOUF	SENEGAL	DIRECTEUR DE LA REGULATION POSTALE AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS ET DES POSTES DU SENEGAL - ARTP	T: +221 774 501 242	adama.diouf@artp.sn ;
138.	AMADOU LAMINE PENDO THIAM	SENEGAL	ARTP	T : +221 774 501 236	lamine.thiam@artp.sn
139.	BA MOUR NDIAGNE	SENEGAL	MINISTRY OF POSTS AND TELECOMMUNICATIONS/ DIRECTOR OF POSTS	T : +221 777 404 383	mourndiaye.ba@numeriquegouv.sn
140.	DAME FALL	SENEGAL	DIRECTEUR DU COURRIER ET DE LA PRODUCTION - LA POSTE	T: +221 774 503 410	amedaf@gmail.com ; dame.fall@laposte.sn
141.	MOHAMED TALL	SENEGAL	ARTP	T : +221 775 692 142	mohamed.tall@artp.sn

142.	KOROMA SAMUEL	SIERRA LEONE	MANAGING DIRECTOR SALPOST	+23276580784	samykoroma@gmail.com
143.	ELIZE VAN DER VALT	SOUTH AFRICA	ICASA	T: +27 11 566 3161	evanderwalt@icasa.org.za
144.	CHARLES MABENA	SOUTH AFRICA	ICASA	T: 27 566 3725	cmabena@icasa.org.za
145.	DUMISANI KHUMALO	SOUTH AFRICA	ICASA	T : +27 11 566 3427	dkhumalo@icasa.org.za
146.	JORDAN-THATHAKAHLE NONKQUBELA	SOUTH AFRICA	ACTING DEPUTY DIRECTOR GENERAL DEPARTMENT OF TELECOMMUNICATIONS AND POSTAL SOUTH AFRICA POST	Tel: +27 12 427 8269	njordan@dtps.gov.za
147.	QUEEN MONTOEDI	SOUTH AFRICA	ASSISTANT DIRECTOR - DEPARTMENT OF TELECOMMUNICATIONS AND POSTAL	T: +27 12 427 8544	qmontoedi@dtps.gov.za
148.	AHMED MOHAMED	MAGZOUN SUDAN	DIRECTOR OF POSTAL SERVICES NATIONAL TELECOMMUNICATIONS CORPORATION - NTC	Tel : 249147171480 +249 912 299 555	abuyosra@gmail.com ; magzoub@ntc.gov.sd

149.	DLAMINI LINDIWE	SWAZILAND	GM STRATEGY SCCOM	Tel : +268 24067000 : +268 240 67 001; +268 24067000	Lindiwe.dlamini@sccom.org
150.	SICELO SIMELANE	SWAZILAND	COMPANY SECRETARY SCCOM	T: +268 406 7000 : +268 24067000	sicelo.simelane@sccom.org
151.	MAZOU MOUSSIBAHOU	SWIZERLAND	CHAIRMAN FRDPA	Tel :	cdefoundoux@gmail.com
152.	CAROLINE KANUTI	TANZANIA	MINISTRY OF WORK, TRANSPORT AND COMMUNICATION	T: +255 785 304 500	caroline.kanuti@mst.go.tz
153.	DAVID THOMAS MTAKE	TANZANIA	MANAGER/COMPUTERIZED INFORMATION SYSTEMS TANZANIA POSTS CORPORTATION	T:+255 684 887 957	mtake@posta.co.tz
154.	HARUNI HB LEMANYA	TANZANIA	TCRA	T: +255 754 620 279	haruni@tcra.go.tz
155.	HASSAN ABEID MWANG'OMBE	TANZANIA	AG. GENERAL MANAGER/BUSINESS - TANZANIA POSTAL CORPORATION	T: +255 754 048 393/ +255 22 211880	hassanmwangombe@posta.co.tz
156.	KAPINGA FORTUNATUS F.	TANZANIA	ASSITANT POSTMASTER GENERAL TANZANIA POSTS CORPORATION	Tel: +255 22 211880	pmg@posta.co.tz

157.	KWIYUKWA DEOGRATIUS CHARLES	TANZANIA	AG. POSTMASTER GENERAL TANZANIA POSTS CORPORATION	Tel: +255 22 211880	pmg@posta.co.tz
158.	MASHALA LUFUNGA GIDEON	TANZANIA	PRINCIPAL/INTERNATIONAL AFFAIRS TANZANIA POSTAL CORPORATION	T : +255 655 410 534/ +255 22 211880	mashala.gide@posta.co.tz
159.	MTAKE DAVID THOMAS	TANZANIA	MANAGER/COMPUTERIZED INFORMATION SYSTEMS TANZANIA POSTS CORPORATION	Tel: +255 22 211880	pmg@posta.co.tz
160.	ABDELSALAM SAHEL	TCHAD	DIRECTEUR - MINISTERE DES POSTES ET DES NTI	T: +235 66 103 239	abdelsaleh59@yahoo.fr
161.	DIPOMBE MPAYEBE	TCHAD	CHEF DE SERVICE DE COMMUNICATION SOCIETE TCHADIENNE DE POSTE ET D'EPARGNE (STPE)	Tel : +23566234846	d.payrbe@arcep.td
162.	DJARA BEMADJITA	TCHAD	DIRECTEUR DE LA PRODUCTION SOCIÉTÉTCHADIENNE DE POSTE ETD'ÉPARGNE (STPE)	Tel : +235 22521100	dj-abe@hotmail.fr
163.	FADOUL ABAKAR	TCHAD	DIRECTEUR DE LA REGULATION POSTALE ARCEP	Tel : +23566344283	f.abakar@arcep.td

164.	M.MAHAMAT SALEH IBRAHIM	TCHAD	DIRECTOR GENERAL CHAD POST		
165.	INOUBLI SAMI	TUNISIA	CHEF DU PROJECT ECOM LA POSTE DE TUNISIE		Sami.anoub;li@tnpost.tn
	NOEZ CHAKCHOUK	TUNISIA	CEO TUNISIAN POST		mchakchouk@tnpost.tn
166.	OLFA MOKADDEM	TUNISIA	LA POSTE TUNISIENNE	T: +216 334 33 724	olfa.mokaddem@tnpost.tn
167.	ALICE NYANGOMA	UGANDA	UCC	T : +256 730 930	anyangoma@ucc.co.ug
168.	HARUNA MUSINGUZI	UGANDA	UCC		
169.	IMMACULATE NAMUNYOLO NTALO	UGANDA	A.G. HEAD, BUSINESS AND SERVICES - UGANDA POST LTD	T: +256 772 555 938	inamunyolo@ugapost.co.ug ; inamunyulo@yahoo.com
170.	JAMES ARINATWE	UGANDA	PMG UGANDA POST		jarinatwe@ugapost.co.ug

171.	OPIO OGWAL CHARLES	UGANDA	COMPANY SECRETARY UGANDA POSTS LIMITED	Tel: +256772502651 copio@ugapost.co.ug	
172.	TUMWEBONIRE ASHIM	UGANDA	HEAD INTERNATIONAL AUDIT AND RISKS UGANDA POSTS LIMITED	Tel: +256772830496 atumwebonire@ugapost.co.ug ashimt5@gmail.com	
173.	UWERA JESSICA SSEUGOOBA	UGANDA	MANAGER CORPORATIONS RELATIONS	Tel: +256 772 358 679	juwera@ugapost.co.ug
174.	BISHAR HUSSEIN	UPU	DIRECTOR GENERAL UNIVERSAL POSTAL UNION	Tel: +41 31 350 3109	dgoffice@upu.int
175.	MUTUA MUTSHUSI	UPU	DIRECTOR OF THE EXECUTIVE OFFICE	Tel: +41 31 350 3133	Mutua.muthusi@upu.int
176.	PASCAL CLIVAZ	UPU	DEPUTY DIRECTOR GENERAL UNIVERSAL POSTAL UNION	Tel: +41 31 350 3109	dgoffice@upu.int
177.	AKA BROU LOUIS BLAISE	WAPCO/CPEAO	SECÉTAIRE EXÉCUTIF CONFERENCE DES POSTES DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Tel :	akabroulb@yahoo.fr
178.	MULENGA M. CHISANGA	ZAMBIA	ZICTA	T: 260 977 654 181	mchisanga@zicta.zm

179.	SYLVIA MUSONDA	ZAMBIA	MINISTRY OF TRANSPORT AND COMMUNICATIONS	T: +260 977 696 332	sylvia.musonda@mct.gov.zm
180.	ZAMA MWANZA	ZAMBIA	ZAMBIA INFORMATION & COMMUNICATIONS TECHNOLOGY AUTHORITY	T: +260 971 575 541	zmwanza@yahoo.ca
181.	MUCHATIBAYA MARTHE	ZIMBABWE	FINANCE MANAGER POTRAZ	Tel : +2634333032	muchatibaya@potraz.gov.zw
182.	ALFRED MARISA	ZIMBABWE	POTRAZ	T : +263 772 573 161	marisa@potraz.gov.zw
183.	CHINODYA NDANATSEI	ZIMBABWE	INTERNATIONAL AFFAIRS OFFICER ZIMBABWE POSTS PRIVATE LIMITED	Tel: 263 4 783 581	nchinodya@zimpost.co.zw
184.	GUMBO ONIAS	ZIMBABWE	ACTING BOARD CHAIRMAN ZIMBABWE POSTS PRIVATE LIMITED	Tel: Tel: +263 4 751 378	oniasgumbo@yahoo.com
185.	KENNEDY DEWERA	ZIMBABWE	POTRAZ	T: +263 772 125 414	dewera@potraz.gov.zw
186.	MAGWAZA JUSTIN	ZIMBABWE	EXECUTIVE OFFICER POTRAZ	Tel: Tel: +2634333064	magwaza@potraz.gov.zw

187.	MARTHA MUCHATIBAYA	ZIMBABWE	FINANCE MANAGER - POTRAZ	T : +263 772 129 ;289+2634333032	muchatibaya@potraz.gov.zw
188.	MOYO SIFUNDO CHIEF	ZIMBABWE	ACTING MANAGING DIRECTOR ZIMBABWE POSTS PRIVATE LIMITED	Tel: +263 4 751378	scmoyo@zimpost.co.zw
189.	TSITSI MARIWO	ZIMBABWE	COMPLIANCE MANAGER POTRAZ	T: +263 772 161 540; +263 433 3032	mariwo@potraz.gov.zw

ALLOCUTIONS



**BREVE ALLOCUTION DE BIENVENUE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES POSTES DU KENYA, M. DAN KAGWE,
À LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DE LA 36^e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP - 8 MAI 2017 - SAFARI PARK HOTEL & CASINO, NAIROBI, KENYA**

**M. Joe Mucheru, Ministre de l'Information, de la Communications et de la Technologie,
M. Ngene Gituku, Président de l'Autorité des Communications du Kenya,**

**Amb. Bishar Hussein, Directeur général de l'Union postale universelle,
M. Francis Wangusi, Président du Conseil administratif de l'UPAP et Directeur général de l'Autorité des communications du Kenya,**

M. Christian Minoungou, Représentant de l'Union africaine,

M. Younouss Djibrine, Secrétaire général de l'UPAP,

M. Kolawole Aduloju, Secrétaire général adjoint de l'UPAP,

Mesdames et Messieurs les Chefs de délégations

Délégués et participants,

Honorables invités

Mesdames et Messieurs les membres du quatrième Etat.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais saisir cette occasion au nom des Services des Postes du Kenya pour vous souhaiter la bienvenue à la 36^e Session ordinaire du Conseil d'administration (CA) de l'Union panafricaine des postes. La réunion du Conseil d'administration se tiendra aujourd'hui lundi 8 à mercredi 10 mai 2017 à Nairobi, au Kenya **"La ville au soleil"**

Nous sommes honorés de faire partie de cette conférence, qui a pour mandat de conduire le développement des services postaux en Afrique, tout en assurant les intérêts du continent dans l'arène mondiale. Cette notion est très bien traduite par le thème de cette année, **" La Poste, un catalyseur pour le développement socio-économique "**.

Posta Kenya a joué un rôle très important dans l'histoire du Kenya. La communication étant essentielle au développement socioéconomique, PCK a renforcé la communication à l'échelle nationale, régionale et même internationale par le biais de ses services postaux. La Société a dû diversifier ses services qui étaient traditionnellement postaux et qui existent depuis un siècle pour tenir compte de l'évolution de l'environnement, de l'infrastructure et de la technologie en constante mutation.

Mesdames et Messieurs,

Comme nous le savons tous, l'Union postale panafricaine est une agence spécialisée de l'Union africaine en charge des questions postales. Aujourd'hui, nous sommes réunis ici pour ouvrir officiellement la 36e session du Conseil d'administration de l'UPAP qui dirige les affaires de l'Union entre les conférences et se réunit chaque année. Le travail du Conseil d'administration est renforcé par les trois comités techniques qui se sont réunis la semaine dernière, plus précisément le mardi 2 mai 2017. Les Comités soumettront leurs rapports au Conseil d'administration pour discussions et une adoption éventuelle.

Je voudrais souligner l'adoption récente du Plan 2017/2020 de l'Union avec de nouveaux objectifs stratégiques visant la transformation des services postaux en Afrique pour répondre aux besoins changeants et aux attentes des clients, ainsi qu'une meilleure viabilité de la poste dans un environnement de communication très concurrentiel. Depuis des années, la société accorde une immense confiance à la poste, et c'est la raison pour laquelle le secteur a continué à être un élément essentiel de l'infrastructure socio-économique du continent.

Mesdames et Messieurs,

L'industrie postale opère dans un environnement très concurrentiel en raison de la libéralisation, de la mondialisation et des progrès technologiques. Tous les opérateurs postaux publics détenteurs d'autorisation devraient se moderniser en automatisant leur fonctionnement en vue de retenir leurs clients, définir leur propre présence sur le marché et rester pertinents et compétitifs.

À cet égard, Posta Kenya a pris plusieurs mesures pour se moderniser et améliorer ses systèmes d'affaires conformément aux exigences du marché en constante évolution. Il s'agit d'investissements dans les agences bancaires, le commerce électronique, les décaissements de fonds en ligne, les paiements en ligne pour les factures de services publics, la billetterie électronique et les services gouvernementaux électroniques. Nous travaillons sur un produit portant sur les transferts d'argent mobile et les transactions par carte. Cela a été rendu possible grâce à la mise en place d'un système de planification de ressources d'entreprise (ERP) qui est opérationnel dans tous les principaux bureaux postaux.

Par ailleurs, le gouvernement du Kenya, en liaison avec la Société postale, a en 2013, élaboré et lancé le concept Huduma Services, où le bureau de poste est devenu un guichet unique pour tous les services publics destinés aux citoyens. Plusieurs pays d'Afrique sont déjà venus observer les services de Huduma afin de mettre en place le même système dans leurs administrations respectives. À l'heure actuelle, le gouvernement a créé plus de 40 centres Huduma à travers le pays.

Mesdames et Messieurs,

En juin dernier, la Société a lancé MPost, une plate-forme mobile qui vous permet d'utiliser des services postaux à votre convenance par le biais de votre téléphone portable. Ce service fournit une plate-forme sur laquelle les clients utilisent leurs numéros de téléphone mobile comme boîte postale. MPost appelé (*Posta Mkononi*) n'est pas seulement pratique pour les clients, mais épargne du temps et très abordable pour le citoyen commun. Il s'adresse à ces clients, en particulier la jeune génération, qui ne souhaitent pas se rendre au bureau de poste pour chercher leur courrier. Cela favorisera la montée des entreprises de commerce électronique.

Enfin,

Je voudrais encore une fois souhaiter la bienvenue à tous à Nairobi et vous souhaiter des travaux fructueux de trois jours en attendant la session du Conseil d'administration de l'UPAP. Je voudrais maintenant inviter le Secrétaire général de l'UPAP, M. Younouss Djibrine à prononcer son discours.

Je vous remercie de votre attention. Que Dieu bénisse l'Afrique ! *Karibuni Nairobi, Kenya.*



UNION PANAFRICAINNE DES POSTES
36^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Discours de
M. YOUNOUSS DJIBRINE,
SECRETARE GENERAL DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES
(UPAP)
LORS DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 36^{EME} SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES

08 Mai, Nairobi, Kenya

- ✓ Excellence Monsieur **JOE MUCHERU**, Ministre délégué en charge des Technologies de l'Information et de la Communication, au Ministère de l'Information, des Communications et des Technologies, invité d'honneur ; (Cabinet Secretary for ICT, Ministry of Information, Communications and Technology)
- ✓ **Monsieur FRANCIS WANGUSI**, Président du Conseil d'administration de l'UPAP et Directeur général de l'Autorité de Régulation des Communications du Kenya ;
- ✓ Monsieur **BISHAR HUSSEIN**, Directeur général du Bureau international de l'Union postale universelle ;
- ✓ **Monsieur KOLAWOLE ADULOJU RAHEEM**, Secrétaire général adjoint de l'UPAP ;
- ✓ Monsieur **NGENE GITUKU**, Président du Conseil d'administration de l'Autorité de Régulation des Communications du Kenya ;
- ✓ **Mr. Monsieur DAN KAGWE**, Directeur Général de la Poste du Kenya ;
- ✓ Monsieur **CHRISTIAN MINOUNGOU**, représentant de Madame la Commissaire de l'Infrastructure et de l'Energie de la Commission de l'Union africaine ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des Autorités de régulation et des Postes des Etats membres de l'UPAP ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration des Etats membres de l'UPAP ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les chefs des organisations postales sous-régionales ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les partenaires de l'Union panafricaine des Postes ;
- ✓ Chers invités ;
- ✓ Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse ;
- ✓ Distingués délégués ;
- ✓ Mesdames et Messieurs,

En vos rangs et qualités, tout protocole observé ;

Good morning!

صَبَاحُ الْخَيْرِ !

Bom dia !

Habari Asubuhi !

Bonjour !

C'est avec joie que nous nous retrouvons tous ici rassemblés dans cette ville de Nairobi, capitale du Kenya, pays de JOMO KENYATTA, le père de l'indépendance, et pays de WANGARI MAATHAI, biologiste et professeur d'anatomie en médecine vétérinaire, première africaine Prix Nobel de la Paix en 2004. Le Kenya, ce pays fabuleux aux vastes savanes, aux forêts denses, aux sommets enneigés et aux littoraux bordés de palmiers. Le Kenya, le Kenya, il y aura toujours à dire et si ce pays était un objet, ce serait un livre. Un recueil rempli d'histoires, de légendes, de richesses aussi bien humaines que culturelles.

Cela étant dit, c'est donc pour moi un grand honneur et un réel plaisir d'avoir cette opportunité de m'adresser ce jour à cette auguste Assemblée à l'occasion de la cérémonie officielle d'ouverture de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de notre organisation.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire un grand merci au nom de la Communauté postale africaine à Son Excellence Monsieur **UHURU KENYATTA**, Président de la République du Kenya, pour avoir accepté que son pays soit l'hôte de la présente session. Ce geste généreux et aimable réaffirme profondément son engagement pour la solidarité de l'Afrique et ses efforts soutenus et de ceux de son gouvernement en vue de l'intégration sociale et économique de notre grand continent.

Au Gouvernement et peuple Kenyans, je dis **MERCI** pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité et toutes les marques d'attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée ici à Nairobi.

Monsieur l'Invité d'honneur,

Aussi, au nom de la communauté postale africaine, permettez-moi de vous exprimer ma profonde gratitude pour avoir accepté, malgré votre calendrier fort chargé, d'honorer de votre présence effective cette occasion.

Au nom des Etats membres de l'UPAP, je vous suis également reconnaissant pour toutes les dispositions prises et le travail abattu, sous la haute supervision de votre département ministériel, par le dynamique comité d'organisation, qui a été mis en place et qui est à pied d'œuvre depuis plusieurs semaines en vue de la parfaite réussite des présentes assises. Excellence Monsieur le Ministre, veuillez aux membres du Comité d'organisation, le très grand MERCI de la Communauté postale africaine.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit également permis de rendre un vibrant hommage au président du Conseil d'administration de l'UPAP, Monsieur **FRANCIS WANGUSI**, pour la façon exceptionnelle avec laquelle il a assumé son mandat depuis l'année dernière. Au cours de son mandat, nous avons entretenu des relations étroites de collaboration, qui ont facilité le bon fonctionnement du Secrétariat général. Monsieur le Président, MERCI.

Ma profonde gratitude va à l'endroit du Directeur Général du Bureau international de l'UPU, Monsieur **BISHAR HUSSEIN**, ses racines étant profondément ancrées en Afrique, mais surtout ici, et qui a fait tout le long chemin depuis Berne en Suisse, pour prendre part à cette importante occasion. De manière solennelle, je préfère vous le dire ici chez vous au Kenya, votre terre natale : « **Monsieur BISHAR HUSSEIN, vous avez toute notre admiration et tout notre respect** ». Je voudrais vous inviter à vous lever pour une « standing ovation » pour notre frère BISHAR.

J'aimerais saluer Monsieur **CHRISTIAN MINOUNGOU**, représentant de Madame la Commissaire aux Infrastructures et à l'Energie de la Commission de l'Union africaine et dont la présence constante auprès de nous et aujourd'hui encore est un signe clair de l'engagement et du soutien de notre organisation mère pour le secteur postal.

Pour terminer, nous nous sentons sincèrement encouragés par la participation massive non seulement des Etats membres observateurs, des organisations sous régionales (**CPEAO, COPTAC, CRASA, EACO, SAPOA**), mais également de celle de nos partenaires : FRDPA, LA POSTE FRANCE, LA POSTE SUISSE, JAPAN POST, ESCHER GROUP, GSMA, RASCOMSTARQAF, METIS-RESEAUX FRANCE, ETHIOPIAN AIRLINES, KENYA AIRWAYS, pour ne citer que ceux-là. Pendant que j'y suis, je voudrais dire

spécialement MERCI aux compagnies aériennes KENYA AIRWAYS et ETHIOPIAN AIRLINES pour avoir transporté en toute sécurité et à des tarifs préférentiels le plus grand nombre de nos délégués ici présents.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Cette 36^e session du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP) est la première du présent cycle (2016-2020), car, se tenant au lendemain de notre Conférence des Plénipotentiaires. A l'occasion de la présente session, toutes nos réflexions devront axées principalement sur les enjeux du commerce électronique pour le secteur postal africain. C'est d'ailleurs le thème de la journée panafricaine des Postes célébrée cette année, à savoir : « **La poste : infrastructure essentielle pour le développement du commerce électronique en Afrique** ».

Cette réflexion envoie un message fort qui traduit l'engagement de la communauté postale à poursuivre le développement de son vaste réseau planétaire et à mettre celui-ci au service des gouvernements, des clients, des entreprises et d'autres partenaires, avec pour finalité de favoriser la croissance et de créer de la richesse pour tous les citoyens du monde.

En outre, ce thème rime fort bien avec la nouvelle vision du secteur postal, intitulée « **Vision 2020** », bâtie sur trois piliers : **innovation, intégration et inclusion** (les désormais emblématiques **3i**), **l'innovation et l'intégration l'inclusion, et s'intègre** parfaitement dans la **Vision 2063 de l'Union africaine**, de même que dans les **Objectifs du Développement durable des Nation unies**, en ce qui concerne notamment les volets d'intégration, d'inclusion socio-économique et de facilitation des échanges.

Il est donc plus que jamais indispensable que la poste africaine intègre fortement la pratique du commerce électronique dans ses activités surtout grâce à son énorme atout qu'est son infrastructure.

Le secteur postal africain, riche de ce vaste réseau de bureaux de poste, disséminés aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines, a les moyens de se positionner sur ce segment de la nouvelle économie qu'est le **commerce électronique**.

Car, dans l'ensemble, les infrastructures postales bénéficient d'une solide relation de confiance avec les clients ; confiance soigneusement bâtie et entretenue depuis des lustres. La poste peut s'enorgueillir d'un vaste réseau de proximité sans pareil et fortement interconnecté à l'échelle mondiale, ainsi que des

capacités internes polyvalentes et déjà éprouvées dans le domaine des services financiers ; lesquelles capacités sont maintenant perfectionnées, automatisées ; à l'exemple *International Financial System* » (IFS) et « *International Postal System* » (IPS).

La poste africaine doit donc se tenir prête à passer à la vitesse supérieure pour le décollage immédiat du commerce électronique en Afrique, tout en assumant son rôle naturel et légitime de plaque tournante pour une offre tridimensionnelle intégrée (physique, électronique et financier) et fonctionnant sous forme de guichet unique.

A cet égard, je suis heureux d'annoncer que, sous la houlette de l'UPU et dans le cadre du Plan quadriennal de développement pour l'Afrique (PDRA) pour la période 2017-2020, nous nous attelons actuellement à élaborer un projet concret de développement et de mise en œuvre de **plates-formes virtuelles de commerce électronique** ainsi que de systèmes intelligents de stockage et de distribution dans chacune de nos cinq régions africaines : ce projet s'intitule **Ecom@Africa**. Ce projet intéresse le continent africain et l'UPAP depuis le lancement de l'initiative veuille à ce que l'Afrique ne soit pas laissé sur le bas de côté de la route. Je ne voudrais pas parler à la place du promoteur du projet qui est avec nous ici. Le Directeur Général de l'UPU pourra en parler avec plus d'autorité.

Mesdames et Messieurs,

La 36^e session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP sera aussi cette année marquée par l'organisation le mercredi 10 mai 2017, ici même, d'une **session avec nos partenaires**. Avec le temps, nous avons compris que nos Etats membres ont toujours eu envie d'échanger avec nos partenaires qui répondent nombreux à nos invitations. Cette année, nous leur donnons la possibilité d'échanger formellement et directement avec ces partenaires. Nous osons croire qu'au sortir de cette session que nous souhaitons riche, des partenariats seront établis pour le bien de la communauté postale africaine.

Dans le même temps, notre session de notre Conseil d'administration a prévu dans son agenda l'organisation demain 09 mai 2017, du Forum des régulateurs postaux africains. Cette activité a été intégrée dans le plan d'action de l'Union panafricaine des Postes (UPAP) lors de sa 9^e Conférence des Plénipotentiaires, à la demande de plusieurs Etats membres. Ces pays ont jugé indispensable l'institutionnalisation d'une rencontre formelle annuelle des Régulateurs postaux.

Pendant une journée, les fonctionnaires chargés de la régulation postale, de la Poste, et les responsables gouvernementaux chargés de l'élaboration des politiques sectorielles de même que, si possible, ceux chargés de l'intégration africaine, vont discuter des enjeux et des défis de la Régulation postale en Afrique.

Le forum des Régulateurs postaux aura notamment pour objectif, au-delà du traditionnel partage d'expériences, de sensibiliser les régulateurs et les représentants des gouvernements aux réformes nécessaires, de donner des orientations pour l'harmonisation des politiques et réglementations en Afrique dans le domaine postal, ainsi qu'une meilleure coordination des parties prenantes (gouvernements, régulateurs, opérateurs, clients, etc.).

Au sortir de ces assises, grâce à la contribution des Etats membres, l'Union panafricaine des Postes souhaiterait disposer d'une orientation claire permettant d'aboutir à court terme, à la mise en place d'une **Règlementation africaine harmonisée en matière postale.**

Ainsi, j'aimerais vous inviter tous ici présents, à prendre activement part aux échanges pendant ledit forum et à faire des recommandations pertinentes et pratiques à nos Etats membres.

Excellence Mesdames et Messieurs,

J'aimerais qu'ensemble nous célébrons ici qu'on acclame un pays africain deux pays africains qui ont fait honneur à notre continent.

- Célébrons ensemble le choix fait par l'Union postale universelle d'organiser son Congrès ordinaire de 2020 chez nous en terre africaine, précisément en République de Côte d'Ivoire.
- Célébrons également la République démocratique populaire d'Ethiopie qui abritera le congrès extraordinaire de l'UPU en 2018. Ces choix montrent à suffisance que l'Afrique occupe une place de choix dans l'échiquier mondial de la poste.

Toujours au chapitre des célébrations, je voudrais vous inviter à accueillir un pays frère qui a décidé de rentrer à la maison COMMUNAUTE POSTALE AFRICAINE. En effet, je suis heureux de porter à votre connaissance que le Royaume du Maroc a décidé d'adhérer et est parmi nous aujourd'hui comme observateur en attendant la fin de la procédure juridique pour son admission officielle. Des contacts sont en cours pour faire adhérer d'autres pays. Nous croyons fermement que lors de notre prochaine Conseil d'administration, nous serons plus nombreux qu'aujourd'hui. Permettez-moi de ne pas en dire plus. Monsieur le Chef de la Délégation du Royaume du Maroc, KARIBU SANA.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Je ne voudrais parler plus longtemps, car, je suis conscient que nous nous avons un ordre du jour bien chargé qui inclut des discussions sur des sujets très intéressants et des communications par des experts venant des Etats membres et des partenaires, ainsi qu'une liste de recommandations proposées par les commissions techniques qui nous occuperont pendant une grande partie de la journée d'aujourd'hui et celle de mercredi.

En conclusion, permettez-moi une fois de plus d'exprimer ma profonde gratitude à nos hôtes pour les rôles qu'ils ont joués dans la parfaite organisation de nos réunions.

A vous tous, je dis MERCI pour votre présence et votre participation.

Que Dieu vous bénisse !

Qu'il bénisse le secteur postal !

Qu'il bénisse le Kenya !

Et qu'il bénisse l'Afrique !

Merci beaucoup !

شُكْرًا كَثِيرًا (Shoukran katheeran)!

Thank you!

Obrigado!

Asante sâna!

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Allocution d'ouverture de la CUA à la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP, Nairobi, Kenya, 8 mai 2017

- Honorable ministre de la Communication de la République du Kenya, Président du Conseil d'administration de l'UPAP
- Cher Younouss Djibrine, Secrétaire général de l'Union postale panafricaine (PAPU)
- L'Ambassadeur Bishar Hussein, Directeur général de l'Union postale universelle (UPU)
- Les représentants des CER, des États membres et des organismes postaux,
- Mesdames et messieurs,

C'est un honneur et un grand plaisir pour moi de vous présenter à l'occasion de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union postale panafricaine (UPAP). À cet égard, permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général de l'UPAP pour avoir invité la Commission de l'UA et le Gouvernement de la République du Kenya pour l'accueil chaleureux et pour toutes les facilités dont nous disposons depuis notre arrivée dans la belle ville de Nairobi.

Mesdames et messieurs,

Il est également de mon devoir de vous transmettre les salutations chaleureuses et fraternelles du Dr Amani ABOU-ZEID et M. Cheikh BEDDA, respectivement Commissaire à l'Infrastructure et à l'Énergie de l'Union africaine et Directeur de l'Infrastructure et de l'Énergie de la Commission de l'Union africaine.

Excellence,

Comme vous le pensez bien, la nouvelle Commission élue en janvier 2017 a pris ses fonctions depuis la mi-mars 2017 et reste intacte. Pour le Dr Abou-Zeid, le secteur postal avec son nouveau mandat mérite l'intérêt des autorités publiques. Cela a été réaffirmé, par exemple, il y a deux semaines à l'occasion de la réunion annuelle du Groupe de référence sur l'infrastructure, une réunion bilatérale entre les Africains et les Européens visant à orienter la mise en œuvre de la feuille de route de la Stratégie conjointe Afrique-UE en matière d'infrastructure.

Mesdames et messieurs,

Il ne pouvait, du reste, en être autrement quand on connaît l'engagement de l'Union à satisfaire les aspirations populations africaines et l'on sait, par ailleurs, qu'au moins 60% de ces populations vivent en zones rurales et que la Poste est l'une des rares institutions qui portent un intérêt particulier à ces populations pour leur inclusion financière, numérique et sociale. Qu'il me soit aussi permis de rappeler l'aimable attention des uns et des autres sur le fait que, suivant décision des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union, l'année 2017 est dédiée à la jeunesse à travers le thème « Exploiter le dividende démographique en investissant dans la jeunesse ». En effet, comme nous le savons tous, la population africaine, contrairement à d'autres parties du monde, est essentiellement jeune. L'Afrique, reste, selon des statistiques récentes, le continent le plus jeune avec 41 % de sa population âgée de moins de 15 ans. C'est une mine d'or en termes de dynamisme et d'aptitude à innover et à entreprendre; cependant, mal exploité cet atout peut produire un effet boomerang. La jeunesse a besoin d'éducation, d'environnement favorable pour s'exprimer. Elle a surtout besoin d'emploi et de travail. Et c'est là, la préoccupation quotidienne de tous les gouvernements africains.

Mesdames et messieurs,

Notre conviction à tous est que la poste a les moyens de contribuer à la résolution de cette équation tant redoutée par les familles et les gouvernants pour peu qu'elle parvienne à innover et c'est là la responsabilité de chacun de nous. Je sais que des initiatives sont en cours. Je pense en particulier au projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste des zones rurales et enclavées dont l'objectif ultime est d'offrir aux individus, aux institutions et aux communautés des opportunités d'améliorer leurs connaissances techniques, compétences et de mettre à leur disposition les informations et les ressources à même de leur permettre d'accéder aux services postaux en ligne pour la promotion de leur inclusion financière et sociale. La Commission de l'UA qui est engagée avec vous depuis 2015 pour la réalisation de ce projet promoteur ne ménage aucun effort pour assurer sa promotion et nous espérons que cela se traduira bientôt en résultats concrets pour permettre aux États membres dans leurs efforts de réalisation du projet.

Honorables invités,

Je souhaite aussi saisir l'opportunité que m'offre cette tribune pour annoncer que la Commission entamera dans les prochaines semaines une évaluation de la mise en œuvre du plan d'action pour le développement du secteur postal en Afrique. Ceci a pour but d'identifier les nouveaux défis qui se posent et les orientations nouvelles à prendre au triple plan national, régional et continental pour répondre aux exigences du moment. La participation de chacun et de tous, chacun, à son niveau sera très appréciée. De même, il importe d'annoncer dès à présent la tenue en septembre 2017 de la 2^{de} session ordinaire de Comité technique spécialisé des Communications et des TIC. Nous comptons sur la participation de tous comme cela l'a été en 2015.

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

Monsieur le Secrétaire général,

De ce qui précède il apparait que la tenue de la 36ième session du CA de l'UPAP vient bien à propos. Les sujets qui seront débattus sont promoteurs d'espoir pour une poste africaine centrée sur la satisfaction des besoins des individus et des communautés. En tout état de cause, je voudrais souhaiter à tous et à toutes des débats fructueux et un CA réussi et des délibérations à l'aune de nos aspirations.

Merci de votre aimable attention !!!

DISCOURS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE, AMB. BISHAR HUSSEIN, LORS DE LA 36^{ÈME} SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION POSTALE PAN-AFRICAINE, NAIROBI (KENYA)

Excellence, Hon. Joe Mucheru, Ministre de la Communication, de l'Information et de la Technologie,

M. Younouss Djibrine, Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes,

M. Pascal Clivaz, mon collègue, Directeur général adjoint,

Mesdames et Messieurs les chefs de délégations

Mesdames et Messieurs les délégués et participants,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier le gouvernement du Kenya par le biais de l'Autorité de la communication et de la Société postale du Kenya, ainsi que du secrétariat de l'Union postale panafricaine pour avoir invité l'UPU à cette importante conférence dans ma ville de Nairobi et pour l'accueil chaleureux que ma délégation et moi avons eu l'honneur de recevoir.

Au nom du DGA, des hauts fonctionnaires de l'UPU et en mon nom personnel, nous sommes présents ici pour une mission de bonne volonté et pour nous joindre à la fraternité postale africaine afin d'apporter notre plein soutien à votre conférence, vos stratégies, votre programme et vos projets.

L'Afrique occupe une place spéciale pour le DGA et moi-même. En outre, Nairobi revêt une importance particulière pour nous deux. En effet, c'est la ville où il y a sept ans, nos candidatures ont été annoncées et notre campagne a été lancée avec le soutien sans faille des gouvernements africains. Nous vous devons à tous des remerciements particuliers, merci, merci. Nous avons toujours déployé des efforts incommensurables pour nous assurer que nous satisfaisons vos attentes et moderniser la poste sur le continent.

Vision, mission, plan d'affaires

Chers amis,

Le développement de la poste est l'objectif principal de l'Union postale universelle. Notre vision, mission et plan d'affaires pour le présent cycle qui a été adopté par le Congrès d'Istanbul est d'encourager et de soutenir les gouvernements des États membres, les régulateurs et les opérateurs postaux désignés dans la transformation de leur secteur postal et de les aider à atteindre leurs objectifs de développement durable des Nations Unies pour lesquels nous sommes tous signataires. En tant qu'institution spécialisée de l'ONU, l'UPU jouera un rôle clé dans la promotion d'initiatives qui aideront les gouvernements à atteindre leurs objectifs/ODD.

Mesdames et Messieurs, au Congrès d'Istanbul, vous avez approuvé la vision, la mission et le plan d'affaires de l'UPU pour le cycle 2017-2020 qui a placé les postes nationales dans une position de leader dans l'industrie de la communication dans vos pays respectifs. Je vous exhorte à vous familiariser avec ces

plans et à les mettre en œuvre dans vos pays. En outre, les plans de développement régional de l'UPU pour l'Afrique sont inspirés de ce plan.

Dans ce plan, le commerce électronique et les services financiers ont été identifiés comme les domaines potentiels de croissance pour les publications. L'autre domaine est la diversification des produits. L'Afrique sera le plus grand bénéficiaire du budget approuvé à Istanbul dans le domaine de l'aide au développement régional.

LE BI de l'UPU a donc été chargé par vos États membres d'élaborer des programmes et des actions pour soutenir le développement de ces deux services pendant le cycle d'Istanbul. Le DGA et moi-même avons dirigé le secrétariat international pour transformer les résolutions du Congrès en plans d'action concrets. Nous avons développé une plate-forme pionnière mondiale de marché électronique numérique pour les messages en commençant par le continent africain comme programme pilote. Nous l'appelons Ecom @ Africa.

Le choix de l'Afrique dans ce premier projet ne s'est pas fait par hasard. C'était un plan délibéré. Nous avons noté que l'Afrique est en retard en matière de commerce électronique à l'échelle mondiale. Nous avons voulu renforcer ce maillon dans la chaîne d'approvisionnement du commerce électronique de l'UPU et offrir une opportunité au continent de rejoindre le reste du monde dans ce commerce en forte croissance.

Nous pensons qu'Ecom @ Africa débloquera non seulement les potentiels des entreprises africaines à l'échelle mondiale, mais placera la poste comme infrastructure logique principale, et véhicule essentiel pour l'inclusion sociale, économique, financière et numérique. Bien que la plate-forme soit utilisée par toutes les entreprises commerciales d'un pays, l'objectif principal est de promouvoir les PME au niveau local et international. Le projet Ecom @ Africa soutient une autre initiative de l'UPU appelée exporta-facile qui cible le même groupe. C'est pourquoi Ecom @ Africa fait appel aux gouvernements et aux citoyens. Il promet de libérer jusqu'ici des potentiels inexploités pour les jeunes, les femmes et les personnes socialement défavorisés. De nombreux gouvernements sur le continent accueillent maintenant l'initiative, tandis que le reste du monde attend son tour pour y adhérer.

Le BI a identifié plusieurs pays Hub pour lancer ce nouveau concept avec l'intention de les interconnecter éventuellement afin de créer une zone de marché électronique postal à l'échelle du continent. Les pays identifiés sont - le Kenya, l'Afrique du Sud, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Maroc et la Tunisie. L'initiative est cependant ouverte à tous les États membres qui sont prêts à mettre le projet en œuvre.

Je suis heureux de signaler que la réponse à ce projet était spontanée et immédiate. Nous avons reçu des réponses positives de ces pays et je félicite particulièrement la Tunisie et l'Afrique du Sud pour leurs progrès dans la mise en œuvre du projet.

Le gouvernement tunisien a lancé le programme en janvier 2017. Il a mis en place un secrétariat national multisectoriel intégré et fourni un financement initial pour le déploiement du projet. La Tunisie a également fourni des structures à l'aéroport de Tunis pour la création du centre logistique et du centre Ecom @ Africa.

Je suis heureux de signaler que le BI a maintenant achevé le rapport final qui énonce un plan de mise en œuvre clair pour le gouvernement tunisien. Le rapport contient tous les projets clés identifiés, leur plan de mise en œuvre, les coûts du projet, les résultats escomptés et le calendrier pour respecter les délais fixés par le gouvernement pour le lancement officiel des services plus tard cette année.

L'Afrique du Sud a également fait des progrès considérables en créant une équipe nationale et à présent a introduit le projet Ecom @ Africa dans son processus législatif national tout en travaillant en parallèle avec l'équipe de la BI pour préparer le terrain à un exercice de définition du champ d'application qui sera mené prochainement.

LE BI a également développé une méthodologie standard et des règles d'engagement avec les gouvernements qui tiennent compte des environnements politiques, juridiques et réglementaires de chaque pays. Ce sera un modèle qui uniformisera la mise en œuvre du projet sur tout le continent.

Nous menons des discussions avec d'autres pays identifiés pour travailler ensemble et les aider à mettre en place ce mécanisme. Nous analysons également les demandes de pays qui ne faisaient initialement pas partie de la première phase de mise en œuvre en vue de trouver des mécanismes pour les aider.

Le commerce électronique est l'avenir du commerce et des affaires au niveau mondial et une voie sûre pour que la poste africaine trouve une pertinence en tant qu'instrument national essentiel. Le commerce électronique devrait atteindre 4 trillions de dollars d'ici 2020. Les organisations postales en Europe, en Asie et en Amérique latine qui ont établi des plates-formes de commerce électronique ont enregistré une croissance exponentielle dans leurs entreprises d'envois de colis. La Malaisie, la Turquie et la Biélorussie sont quelques exemples de réussite pour comparaison. L'Arabie saoudite et le Qatar sont également en avance dans cette nouvelle plate-forme commerciale.

J'aimerais vous dire que la CNUCED a organisé un événement mondial sur le commerce électronique pendant deux semaines à Genève et auquel ont participé des ministres de nombreux pays. Lors d'une table ronde de haut niveau animée par des leaders mondiaux du commerce électronique, le message était assez clair : le commerce électronique sera un second souffle pour de nombreuses économies. L'Afrique ne devrait pas être laissée pour compte dans cette révolution économique mondiale.

Réforme de l'UPU

Mesdames et Messieurs, je voudrais maintenant vous informer de la réforme de l'UPU. C'est un sujet qui figure à notre ordre du jour depuis un certain temps, surtout lors du dernier cycle. Je tiens à souligner que le Congrès d'Istanbul a approuvé certains points de réforme clés qui ont maintenant été testés et se sont révélés avantageux. Les premiers résultats de la réforme ont été évidents au cours des sessions CA et CEP qui ont eu lieu il y a un mois. Ces réformes ont permis une prise de décision plus rapide et une meilleure gestion de notre temps et de nos ressources au sein de l'Union.

Cependant, il subsiste quelques problèmes de réforme, qui n'ont pas fait l'objet de décisions au Congrès. Ces éléments sont maintenant confiés à un groupe ad hoc mis en place par le Congrès et dirigé par la Chine. Il s'agit principalement de la représentation au niveau des organes décisionnels de l'Union ainsi que de la structure définitive de l'Union. Je vous exhorte à vous intéresser vraiment aux débats sur les réformes afin de placer le continent à un niveau de prise de décision égal avec le reste du monde.

Nous aurons l'occasion de discuter plus en détail de ce sujet à l'ordre du jour lors de cette réunion. Le résultat du travail de ce groupe ad hoc formera la base d'une résolution du CA qui sera soumise au congrès de mi-parcours à Addis-Abeba l'année prochaine.

Réforme de la méthodologie de financement de l'Union.

Il s'agit d'un autre groupe spécial ad hoc dirigé par le Kenya. La méthode de financement actuelle de l'Union se fonde sur une contribution volontaire qui est différente de celle de nombreux autres organes de l'ONU. Par conséquent, elle se prête à des inégalités potentielles, et n'est pas viable. Vous vous souviendrez que la nécessité d'une réforme du système de contribution de l'Union était principalement une proposition de certains États membres africains au Congrès qui a été émise lors de la conférence des Plénipotentiaires de l'UPAP à Yaoundé l'année dernière. Je vous exhorte à participer activement aux travaux de ce groupe ad hoc. Selon les études effectuées, le système de contribution volontaire actuel de l'Union pose le plus grand risque existentiel.

Stabilisation du régime de retraite de l'UPU

Comme vous le savez, le fonds de pension de l'UPU est techniquement insolvable et met en péril le passé, le présent et l'avenir du secrétariat international. Le fonds a un déficit de 29 millions de francs suisses, qui doivent être mobilisés pour le stabiliser le plus tôt possible. Des spécialistes de l'actuariat ont mené des études et fait des propositions sur la manière de résoudre ce problème conformément aux règles et règlements de l'Union.

Cette question a été soulevée au cours du Congrès d'Istanbul, mais les États membres ne sont pas parvenus à un accord. Un groupe spécial - a été mis en place et est dirigé par les États-Unis d'Amérique - il présentera son rapport à la prochaine session du CA en octobre.

Je vous invite à soutenir le travail de ce groupe et à aider à résoudre cette question dans l'intérêt de la continuité de l'Union.

Centres régionaux UPU de Formation postale

Je voudrais vous informer que la semaine dernière, j'ai procédé au Caire à l'inauguration du Centre régional de formation de l'UPU pour les pays anglophones. Je tiens à remercier le gouvernement égyptien et les autorités postales pour cette école de formation ultramoderne au Caire construite spécifiquement pour les cadres et agents postaux de la région Afrique. Les autorités égyptiennes assureront la coordination avec le Bureau international de l'UPU pour élaborer des cours et programmes sur mesure en matière postale. Je vous exhorte à faire usage de cet excellent centre de formation.

En début d'année, j'ai inauguré un centre de formation similaire pour les pays arabophones en Tunisie. Et la semaine prochaine, j'inaugurerai le centre de formation régional pour l'Afrique francophone à Yaoundé.

Nous sommes d'avis que ces centres de formation régionaux permettront d'améliorer le renforcement des capacités du personnel de la poste.

Le BI avait ouvert des centres de formation similaires à Montevideo (Barbade) et à Moscou pour les régions de l'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe de l'est respectivement au cours du dernier cycle tout en soutenant les besoins en formation pour le centre de formation régional Asie-Pacifique à Bangkok, en Thaïlande. Voici présenté le résultat de l'engagement que le DGA et moi-même avons pris lors de notre élection en 2012.

Deux congrès de l'UPU en Afrique

Enfin, je tiens à noter avec satisfaction que l'Afrique accueillera deux importants congrès de l'UPU en 2018 et 2020 respectivement en Éthiopie et en Côte d'Ivoire. Comme vous le savez, les opportunités d'organisation du Congrès avaient échappé au continent. L'Afrique est maintenant prête à recevoir le monde. Je proposerais qu'un groupe africain de solidarité soit créé pour aider ces deux pays à accueillir successivement ces congrès.

Je vous remercie de votre aimable attention. Je vous souhaite des délibérations fructueuses au cours de vos réunions du Conseil.

ALLOCUTION DE M. FRANCIS W. WANGUSI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORITÉ DES COMMUNICATIONS DU KENYA (CA) ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION POSTALE PANAFRICAINNE LORS DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 36^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION POSTALE AFRICAINE DES POSTES (UPAP) LE 8 MAI 2017 A SAFARI PARK HOTEL, NAIROBI.

**Président de l'Autorité des Communications du Kenya, M. Ngene Gituku,
Directeur général de l'Union postale universelle, Amb Bishar Hussein,
Directeur général adjoint de l'Union postale universelle, M. Pascal Clivaz
Représentant de l'Union africaine, M. Christian Minoungou
Président du Conseil d'administration de l'UPAP, M. Francis Wangusi
M. Younous Djibrine, Secrétaire général de l'Union postale panafricaine,
Secrétaire général adjoint de l'Union postale panafricaine, Mr. Kolawole Aduloju
Le Directeur général de la Poste du Kenya, M. Dan Kagwe
Mesdames et Messieurs les responsables de délégations
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,**

C'est un honneur pour moi de me joindre à vous ce matin à l'ouverture officielle de la 36^{ème} Session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union postale panafricaine.

Au nom de mon pays, la République du Kenya et de mon organisation, l'Autorité des Communications du Kenya (CA), je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux membres de la l'Union panafricaine des postes (UPAP), pour l'honneur qui nous échoit personnellement et au peuple et gouvernement du Kenya en tant que Président de la 35^{ème} session du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'UPAP est un organe essentiel de notre Union dont les États et autres parties intéressées dépendent pour leur intendance en vue de la réalisation efficace des buts et objectifs de l'Union. Nous sommes très reconnaissant pour l'appui et la collaboration dont nous avons bénéficié pendant l'exercice de notre fonction. Je tiens particulièrement à exprimer ma profonde gratitude au Secrétariat général pour son soutien sans faille qui a rendu notre travail facile et intéressant.

Permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements au gouvernement du Kenya, par le biais de notre invité d'honneur, M. Joe Mucheru, Ministre de l'information, de la Communication et de la Technologie, pour l'appui accordé à l'Autorité des Communications du Kenya (AC) pour accueillir cet événement unique. Monsieur le Ministre, nous vous remercions pour votre soutien.

Dans le même ordre d'idée, j'aimerais remercier le Conseil d'administration de l'Autorité des Communications du Kenya, représenté ici par son président, M. Ngene Gituku, pour les ressources mises à la disposition du comité organisateur local afin de garantir le succès de cette importante réunion. Monsieur le Président, nous remercions votre conseil d'administration pour ce geste aimable.

Monsieur l'Invité d'honneur, les chefs de délégations, Mesdames et Messieurs,

Dans un monde en rapide évolution, le rôle essentiel que les postes jouent pour garantir le droit aux communications, transport de colis ou d'envoi d'argent est maintenant plus pertinent que jamais. Les

réseaux postaux sont essentiels au développement du commerce électronique et pour assurer la livraison de millions de colis chaque jour. Les réseaux postaux contribuent également à la facilitation du commerce en particulier aux micros, petites et moyennes entreprises, en offrant des produits et des services adaptés aux besoins de ces entreprises. En outre, plus de 1,5 milliards de personnes dans le monde ont accès aux services financiers par l'intermédiaire de la poste, faisant de celle-ci le deuxième plus grand intervenant du monde en matière d'inclusion financière.

Dans un monde caractérisé par une évolution rapide de la technologie, la poste doit constamment innover pour non seulement survivre, mais aussi prospérer. Alors que la poste a organisé ses propres... dans les pays développés grâce à des innovations telles que l'utilisation de drones ou de véhicules sans conducteur pour livrer des colis, et l'utilisation de crypto-monnaie pour les transferts d'argent, la poste dans la plupart des pays africains a du mal à survivre malgré son vaste réseau.

Le Conseil d'administration s'est engagé à faire en sorte que la poste africaine conserve sa pertinence dans le cadre de l'infrastructure économique de la région et joue son rôle dans la réalisation de l'agenda 2063 de l'UA ainsi que les objectifs de développement durable, notamment dans les domaines de développement socio-économique, changement climatique et l'inclusion financière et sociale.

En effet, les recherches ont montré une corrélation très forte entre connectivité postale et produit intérieur brut par habitant et réduction du taux de pauvreté. Selon une étude de l'UPU, plus la poste d'un pays échange avec les autres postes, plus le pays connaît une croissance de son économie et plus la pauvreté diminue. En tant que continent qui a été historiquement défini par la faim, la maladie et la pauvreté, la poste regorge donc de nombreuses promesses pour l'Afrique. En tant que décideurs, régulateurs et opérateurs, nous avons le devoir de veiller à ce que nous favorisions une connectivité postale dans nos pays et dans toute la région afin de changer la situation de notre peuple.

On se souviendra que, afin d'insuffler le dynamisme dans la poste africaine, l'UPAP et l'Union postale universelle (UPU), en 2015 ont défini les priorités pour l'Afrique pour le cycle de 2017-2020. Ces priorités régionales ont été alignées sur les priorités des principaux acteurs régionaux, en particulier l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons. Reposant sur les piliers fondamentaux de l'innovation, l'intégration et l'inclusion, les priorités régionales pour l'Afrique pour le cycle actuel mettent l'accent sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et le développement du commerce électronique ; le développement des services financiers postaux ; le développement du secteur postal, les services électroniques et la diversification. La mise en œuvre de ces priorités permettra de repositionner la poste africaine pour stimuler le développement socio-économique en Afrique et ainsi faire en sorte que l'Afrique ne reste pas le maillon faible dans le réseau postal mondial.

Monsieur l'Invité d'honneur, Mesdames et Messieurs,

Je me souviens avec une profonde fierté la façon dont l'ensemble de la région africaine a travaillé en solidarité pour les préparatifs et pendant le Congrès de l'UPU d'Istanbul. Pour montrer son unité, l'Afrique a soutenu fermement la proposition du programme de réforme de l'UPU. Même si la région n'a pu voir se réaliser tous ses désirs lors du Congrès, beaucoup a été fait en particulier au niveau du programme de réforme et d'autres domaines. Je dois cependant m'empresseur d'ajouter que beaucoup reste à faire sur les autres questions pertinentes à la postal mondial.

Il est prévu un certain nombre de réunions importantes en Afrique suite au succès du Congrès UPU tenu à Istanbul, en commençant par le mini-Congrès de l'UPU en Éthiopie en 2018 et le congrès de l'UPU en Côte d'Ivoire en 2020. Pour s'assurer que la région est bien préparée à participer au Congrès extraordinaire de l'UPU, il est important que l'UPAP convoque une réunion pour proposer des positions communes sur des thèmes pour le mini-Congrès de 2018. Une décision à ce sujet devrait être prise lors de la 36^{ème} Session de la réunion du Conseil d'administration de l'UPAP.

En insistant sur la réforme de l'UPU pour donner au continent une voix plus forte, nous devons garder à l'esprit que notre représentation actuelle au Conseil d'administration (CA) de l'UPU et au Conseil d'exploitation postale (CEP) est loin d'être satisfaisante. Le nombre de membres de la région africaine et la participation dans les divers comités et groupes de travail du Conseil d'administration et Conseil d'exploitation postale de l'UPU est beaucoup trop faible.

Comme nous le savons, ces deux organismes traitent d'affaires importantes et de questions de politique qui ont des conséquences énormes sur l'avenir de la poste en Afrique, et dans le monde. Nous devons travailler ensemble comme une région pour faire entendre la voix de l'Afrique dans l'arène postale mondiale.

Monsieur l'Invité d'honneur, Mesdames et Messieurs,

L'Union doit relever plusieurs défis qui nécessitent des conversations franches, si la poste africaine devait devenir un acteur dynamique et réactif dans l'écosystème mondial des affaires.

Je voudrais également attirer votre attention sur le fait que les actes de l'Union qui ont été révisés en 2009 n'ont pas encore été ratifiés, huit ans plus tard. Ainsi, les lois actuelles sont en décalage avec les réalités du marché postal en évolution rapide. L'environnement du fonctionnement et des affaires de la poste en évolution rapide exige un examen régulier du cadre constitutif de l'Union. Je suis heureux de constater qu'une équipe ad hoc d'experts juridiques a commencé l'examen et la modification de l'acte de l'Union et prévoit d'achever ses travaux de novembre 2017. J'exhorte les pays membres qui font partie de ce groupe ad hoc à détacher des conseillers juridiques afin de finaliser cette tâche importante à temps pour que les actes révisés soient examinés lors de la Conférence des Plénipotentiaires extraordinaire de l'UPAP.

Je voudrais ajouter ici que l'Afrique attend beaucoup de l'UPAP en ce qui concerne la recherche de solutions locales pour re-dynamiser la poste dans la région. Cependant, pour que notre Union satisfasse ces attentes, les membres doivent également être disposés à respecter leur engagement et respecter leurs obligations à l'Union. Si nous la soutenons correctement, notre Union nous servira certainement mieux et plus efficacement.

Monsieur l'Invité d'honneur, Mesdames et Messieurs,

Je manquerai à mon devoir si je ne disais rien sur l'expansion de notre Union, considérant que comme président de la 9^{ème} Session extraordinaire du Conseil d'administration tenue à Yaoundé le 25 juillet 2016, j'ai souligné la nécessité pour le Secrétaire général de faire tout son possible pour amener les membres de l'Union africaine qui ne font pas encore partie de la famille de l'UPAP. À cet égard, je sais que plusieurs États non-membres ont été contactés par le Secrétaire général. Je suis heureux de vous informer que ces efforts n'ont pas été vains et que le Royaume du Maroc est de retour parmi nous aujourd'hui en qualité

d'observateur dans l'attente de la finalisation du processus juridique pour son retour officiel en tant que membre de notre Union. En outre, il m'a été rapporté que des contacts ont été pris avec la République islamique de Mauritanie, qui est très disposée à rejoindre la famille UPAP. D'autres contacts sont en cours.

En conclusion, je vous souhaite des délibérations fructueuses lors de l'examen des rapports des différents comités techniques et autre point à l'ordre du jour de cette réunion du Conseil. Je suis convaincu que nous allons travailler comme une équipe engagée pour parvenir à un consensus pour le processus décisionnel afin que nous puissions en fin de compte atteindre notre objectif général, à savoir, tirer parti de la vaste infrastructure postale pour favoriser le développement socio-économique en Afrique.

Il est maintenant de mon devoir d'inviter M. Ngene Gituku, Président du Conseil d'administration de l'Autorité des Communications de Kenya (AC) à prononcer son discours et à accueillir à son tour notre invité d'honneur.

ALLOCUTION DE M. B. NGENE GITUKU, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AUTORITÉ DE REGULATION DES COMMUNICATIONS DU KENYA AU COURS DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 36^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES LE 8 MAI 2017 A L'HOTEL SAFARI PARK & CASINO DE NAIROBI

Monsieur Joe Mucheru, Ministre de l'Information, de la Communication et des Technologies, Invité d'honneur ;

Monsieur l'Ambassadeur Bishar Hussein, Directeur Général de l'Union postale universelle ;

Monsieur Pascal Clivaz, Directeur Général adjoint de l'Union postale universelle ;

Monsieur Christian Minoungou, représentant de l'Union africaine ;

Monsieur Francis Wangusi, président du Conseil d'administration de l'UPAP et Directeur général de l'Autorité de régulation des Communications du Kenya ;

Monsieur Younouss Djibrine, Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes ;

Monsieur Kolawole Aduloju, Secrétaire général adjoint de l'Union panafricaine des postes ;

Mesdames et Messieurs les chefs de délégation ;

Mesdames et Messieurs les délégués ;

Mesdames et Messieurs les membres des médias ;

Mesdames et Messieurs ;

Bonjour,

Je suis heureux de me joindre à vous ce matin à l'ouverture officielle de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes. En tant qu'un des principaux organes de décision de l'UPAP, le Conseil d'administration offre aux États membres l'occasion de contribuer au développement de la poste dans la région entre les Conférences des plénipotentiaires.

Le Kenya est un membre actif de l'Union panafricaine des postes et est en effet privilégié d'avoir eu l'honneur de présider le Conseil d'administration depuis un an et d'accueillir cette réunion. J'espère qu'au cours de notre bref mandat, nous avons mené le Conseil dans la bonne direction.

Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames et Messieurs,

La demande de services postaux traditionnels est en baisse en raison de l'évolution de la demande de la clientèle, la concurrence et à la substitution des envois de la poste aux lettres avec les solutions de messagerie numérique. Ceci a créé chez les opérateurs postaux un besoin d'innovation face à la concurrence acharnée menée par les nouveaux services de communication.

Le vaste réseau postal dans la région représente une telle occasion que, si elle est bien exploitée, pourrait accroître l'accès à la communication financière, et une vaste gamme d'autres services de vente au détail. Le commerce électronique représente également une occasion supplémentaire de repositionner et de redynamiser la poste dans la région.

Il incombe donc aux régulateurs et aux opérateurs désignés à travers le continent de saisir ces opportunités pour mettre en place des mécanismes de promotion du développement de cet important sous-secteur en Afrique. De plus, les gouvernements et les organes de régulation doivent prendre des mesures pour accroître l'accès à Internet pour certains segments de la population en vue d'accélérer l'adoption du commerce électronique.

En ce qui nous concerne au Kenya, je suis heureux de porter à votre connaissance que l'Autorité de régulation des Communications du Kenya a pris un certain nombre d'initiatives dans le domaine de la régulation pour améliorer la qualité des services fournis par notre Opérateur postal désigné. La plus remarquable est l'adoption récente d'un système de mesure de la qualité du courrier automatisé pour mesurer la qualité des services offerts aux clients. Le lancement de ce système a été fait en collaboration avec l'UPU, faisant du Kenya le premier pays d'Afrique à adopter la technologie basée sur l'identification par radiofréquence (RFID) à des fins de régulation.

L'équipement est installé dans 21 bureaux de poste dans tout le pays et l'Autorité a également permis à l'Opérateur désigné d'utiliser le matériel RFID pour les tests de contrôle sur le plan mondial. En effet les deux paramètres sont les ingrédients essentiels pour l'amélioration de la qualité de service des services postaux au Kenya.

Je fonde l'espoir que les délibérations des réunions des commissions techniques et de la 36^{ème} session du Conseil d'administration vous offre des solutions utiles pour la transformation de la poste en Afrique. Je tiens également à féliciter le Secrétariat général de l'UPAP pour l'organisation d'un forum de régulateurs postaux dans le but de créer une plateforme de partage d'expériences, et de sensibilisation des organes de régulation et des représentants du gouvernement sur la nécessité d'instaurer des réformes, et d'harmoniser les politiques et réglementations postales en Afrique. Je suis persuadé que ce Forum devra bien améliorer le sort de la poste dans la région.

Sur ces quelques mots, Mesdames et Messieurs, j'ai maintenant l'honneur et le privilège d'appeler notre Invité d'honneur en l'occurrence le ministre de l'Information, de la Communication et des Technologies, M. Joe Mucheru à prendre la parole pour son discours.

Je vous remercie.

DISCOURS DE M. JOE MUCHERU, MINISTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU COURS DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 36^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION PAN-AFRICAINE DES POSTES (UPAP) LE 8 MAI 2017 À L'HÔTEL SAFARI PARK, NAIROBI.

**Président de l'Autorité des communications du Kenya, M. Ngene Gituku,
Le directeur général de l'Union postale universelle, amb. Amb. Bishar Hussein,
Le Directeur général adjoint de l'Union postale universelle, M. Pascal Clivaz
Représentant de la Commission de l'Union africaine, M. Christian Minoungou
Président du Conseil d'administration de l'UPAP, M. Francis Wangusi
Le secrétaire général de l'Union panafricaine des Postes, M. Younous Djibrine,
Le Secrétaire général adjoint de l'Union panafricaine des Postes, M. Kolawole Raheem
Chefs de délégation,
Distingués délégués,
Le quatrième patrimoine,
Mesdames et Messieurs,**

Je suis ravi de vous rejoindre ce matin à cette auguste assemblée de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP) à Nairobi. Au nom du peuple et du gouvernement du Kenya, j'aimerais féliciter l'adhésion à l'UPAP pour avoir accordé à notre pays l'honneur d'accueillir cette importante réunion.

Dans l'esprit de l'hospitalité et de la solidarité africaines, je souhaite vous souhaiter la bienvenue au Kenya en particulier les Chefs de délégation et les délégués qui sont arrivés à Nairobi au cours du week-end. Le Kenya est considéré comme le berceau de l'humanité, en raison de la découverte des plus anciens restes humains dans ce pays. Je souhaite donc vous encourager à vous sentir comme chez vous. J'espère que vous devrez dégager du temps pendant votre séjour ici pour profiter de l'hospitalité chaleureuse du peuple du Kenya et à notre patrimoine culturel et naturel. Je vous assure que vous ne serez pas déçus.

Chefs de délégation et délégués distingués, les services postaux jouent un rôle important dans le développement socioéconomique de nos pays, compte tenu du rôle fondamental que jouent les communications dans la facilitation des interactions humaines, au niveau du commerce et des affaires. À cet égard, la région africaine a l'obligation de moderniser ses infrastructures et services postaux afin d'aligner le secteur postal sur l'évolution des tendances mondiales et le changement des goûts et des préférences des clients.

La poste en Afrique reste un outil essentiel pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que les Objectifs de développement durable des Nations Unies, ce qui ouvre de nouvelles opportunités pour une part importante de notre population qui est entravée par la pauvreté. Dans la plupart de nos juridictions, le poste sert de moyen de communication important et en tant que moteur de l'inclusion financière.

Mesdames et Messieurs les délégués, le réseau postal régional présente d'énormes opportunités pour les petites et moyennes entreprises, qui sont les principaux moteurs de l'économie mondiale, grâce à la fourniture de solutions d'exportation abordables et intégrées. Ces solutions d'exportation abordables constituent la clé pour débloquer les obstacles au commerce intra-africain et mondial, favoriser la croissance de nos économies et créer de nouveaux emplois pour nos jeunes. En effet, la poste a la

capacité de générer un impact économique et social important et contribue ainsi à la réalisation de la vision de l'Union africaine sur «Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène mondiale».

Le rôle de l'infrastructure dans le développement de la croissance économique est maintenant reconnu mondialement. En outre, la qualité de l'infrastructure a été établie pour affecter le potentiel de croissance économique des pays et la capacité des entreprises à prospérer. Le réseau postal constitue une partie de l'infrastructure cruciale d'une région et nous devons accorder une attention plus ciblée au sous-secteur pour retrouver sa gloire perdue.

Je suis persuadé que les délibérations de la 36ème session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP contribueront grandement à ce que la région continue de moderniser ses infrastructures et services postaux dans les domaines physique, électronique et financier en fonction de l'évolution des tendances mondiales.

En tant qu'organisme intergouvernemental coordonnant le développement des services postaux en Afrique, le Secrétariat général de l'UPAP a un rôle important à jouer pour que la poste africaine reste dynamique et pertinente dans l'environnement actuel en matière de technologie.

Chefs de délégation, délégués distingués, Mesdames et Messieurs,

Je suis conscient que les Comités techniques du Conseil d'administration de l'UPAP ont discuté de diverses questions qui sont au cœur de l'avancement du poste en Afrique.

Il est sans aucun doute que le paysage postal est en pleine mutation. L'Union postale universelle (UPU) dans son étude de 2014 intitulée: Stratégies de développement pour le secteur postal: une perspective économique reconnaît que les Postes traversent des périodes agitées. Le rapport note que le 21ème siècle est pour les postes d'incertitude, de volatilité et d'évolutions rapides stimulées par une connectivité accrue. Ces prédictions sont déjà une réalité dans notre région.

L'accélération de la substitution électronique du courrier traditionnel, l'augmentation des nouveaux moyens de communication et la transformation rapide du trafic postal vers la livraison de biens en réaction à la flambée du commerce électronique font que de nombreux opérateurs et gouvernements révisent le rôle de l'infrastructure postale.

Cependant, il existe un consensus sur le fait que les nouvelles technologies de la communication ont non seulement créé une menace pour la Poste, mais ont également créé de nouvelles opportunités pour que la poste puisse prospérer. Outre le commerce électronique, des opportunités découlent également de la fourniture de services financiers et de paiement à des secteurs de la population qui ont été exclus de l'écosystème financier formel.

Selon le Panorama mondial sur l'inclusion financière postale publié par l'UPU en 2016, deux milliards de personnes dans le monde sont exclues financièrement, ce qui signifie qu'elles n'ont pas accès aux services financiers. Cela présente de nouvelles opportunités pour la poste pour favoriser l'inclusion financière numérique.

Un rapport de GSMA de février 2016 montre qu'à la fin de l'année 2015, il y avait près de cinq fois plus de comptes postaux que les comptes de l'argent mobile, qui s'établissaient alors à 411 millions dans le monde entier. Cependant, les comptes d'argent mobile augmentent à un rythme plus rapide que les comptes postaux.

Cela montre que les postes sont mieux positionnées dans les segments bancaires de la population tels que les femmes, les pauvres, les moins instruits et ceux de l'économie informelle qui ont tendance à être exclus dans d'autres institutions financières.

En tant que tel, les réseaux postaux devraient faire partie intégrante des discussions dans lesquelles les gouvernements; les décideurs politiques et les organisations internationales élaborent des stratégies pour favoriser l'inclusion financière. J'espère que cette question est l'un des sujets consacrés à la discussion lors de la 36ème session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP.

Chefs de délégations, délégués distingués, Mesdames et Messieurs,

Au Kenya, le gouvernement s'est appuyé sur l'empreinte postale existante pour rapprocher les services publics des citoyens. Le concept Huduma Kenya est un guichet unique, qui offre une multitude de services aux Kenyans. Il est maintenant devenu un point de référence pour l'amélioration de la prestation des services et a remporté un certain nombre de distinctions mondiales.

Je suis heureux de signaler que le gouvernement du Kenya a déjà entamé le processus de réforme de l'opérateur postal public, la Société postale du Kenya (PCK), afin de transformer son modèle commercial pour se développer dans l'environnement concurrentiel du marché.

En outre, le gouvernement est déjà en discussion avec l'Union postale universelle sur l'initiative Ecom @ Africa, qui devrait réaffirmer la position du Kenya en tant que centre régional des TIC et des entreprises. Je tiens à remercier l'UPU, par l'intermédiaire de son Directeur général, amb. Bishar Hussein, pour avoir choisi le Kenya comme l'un des bénéficiaires de ce projet .

Le commerce électronique offre aux petites et moyennes entreprises (PME) une occasion unique d'accéder aux marchés internationaux. Selon le Centre du commerce international, le commerce électronique a été estimé à plus de 15 billions de dollars US pour les transactions annuelles entre entreprises et plus de 1 billion de dollars US pour le commerce annuel entre entreprises et consommateurs en 2015. Il est inquiétant qu'en 2015, les entreprises africaines ont contribué juste en dessous de 2% du commerce électronique mondial des consommateurs.

Pour que l'Afrique devienne un acteur clé du commerce électronique, les États membres de l'UPAP réunis ici doivent aborder les quatre principaux obstacles à la croissance du commerce électronique sur le continent, à savoir: financier, infrastructurel, socio-politique et la fracture numérique.

Le Kenya progresse déjà dans la mise en place d'un système d'adressage national qui servira de tremplin pour une croissance robuste du commerce électronique.

Mesdames et Messieurs,

Les Postes ne réaliseraient que les avantages que nous envisageons, s'ils utilisent les opportunités offertes par les technologies émergentes, pour demeurer pertinents en tant que fournisseurs de produits financiers durables et inclusifs. Les opérateurs postaux qui n'ont pas entièrement numérisé leurs opérations doivent le faire de manière urgente ou risquent de devenir un secteur sans importance.

Nous devons donc prendre les interventions nécessaires, que nous espérons que nous examinerons sérieusement, alors que nous délibérons sur l'avenir de la Poste. Comme je conclus, je souhaite contester la région pour examiner les solutions suivantes afin de donner une nouvelle vie au secteur de la poste.

Tout d'abord, nous devons compléter les bureaux de poste avec de nouveaux canaux de distribution afin de maintenir un avantage concurrentiel en termes de taille et de densité du réseau. Deuxièmement, la Poste doit numériser à la fois les opérations et les produits afin d'améliorer la qualité de l'expérience et des coûts de la clientèle.

Troisièmement, les gouvernements et les organismes de réglementation financière doivent démontrer la volonté d'utiliser le réseau postal comme outil d'avancement des inclusions financières. Enfin, les opérateurs postaux doivent améliorer leur marketing et leurs communications pour attirer et retenir les clients, améliorer leur qualité de service et diversifier leurs opérations.

Je crois fermement que, si nous le faisons, nous devons non seulement donner une nouvelle vie à la Poste, mais aussi ouvrir un nouveau chapitre qui positionnera l'Afrique comme un acteur central dans les entreprises postales et e-commerce mondiales.

Outre ces interventions, mesdames et messieurs, c'est maintenant mon honneur et mon privilège de déclarer officiellement ouverte la 36ème session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes.

Je vous remercie de votre aimable attention

Ahsante Sana

Merci Beaucoup

Obrigado

Asalaam Aleykum.



**36^{EME} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

UPAP/CA/XXXVI /2017 – Doc. N°1

08 au 10 mai 2017, Nairobi, Kenya

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 36^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UPAP**

BUREAU

PRESIDENT	-	Tunisie
1 ^{ER} VICE-PRESIDENT	-	Nigeria
2 ND VICE-PRESIDENT	-	Zambie
RAPPORTEURS	-	Tchad & Ouganda
SECRETAIRE	-	Secrétariat général

HORAIRES DE TRAVAIL

MATINEE	:	09h30	-	13h00
PAUSE-CAFE	:	11h00	-	11h30
APRES-MIDI	:	15h00	-	18h00
PAUSE-CAFE	:	16h00	-	16h30

POINT N°	ORDRE DU JOUR	DOCUMENT
---------------------	----------------------	-----------------

PREMIERE JOURNEE

1. Enregistrement des Délégués ;

2. Cérémonie d'ouverture officielle ;
3. Réunion des chefs de délégation ;
4. Confirmation du quorum ;
5. Mot d'ouverture du président
6. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ; **UPAP/CA/XXXVII/2017 - Doc N°1**
7. Adoption du rapport de la 9^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration ; **UPAP/CA/XXXVII/2017 - Doc N°2**
8. Rapport du président sortant du Conseil d'administration **UPAP/CA/XXXVII/2017 - Doc N°3**
9. Election et installation du Bureau ;
10. Mot d'ouverture du président entrant ;
11. Messages de soutien des partenaires ;
12. Présentation du rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2016/2017 ; **UPAP/CA/XXXVII/2017 - Doc N°4**
13. Thème de la Journée panafricaine des postes 2018 ; **UPAP/CA/XXXVII/2017 - Doc N°5**
14. Présentation des rapports assortis de recommandations des Commissions techniques, par les présidents respectifs ;
 - a) Exploitation et Technologies ; **UPAP/CA/XXXVII/2017 - Doc N°6**
 - b) Finances et Administration **UPAP/CA/XXXVII/2017 - Doc N°7**
 - c) Politique, Stratégie et Gouvernance ; **UPAP/CA/XXXVII/2017 - Doc N°8**

DEUXIEME JOURNEE

15. Forum des Régulateurs postaux

TROISIEME JOURNEE

16. Session dédiée aux partenaires

17. Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2016 ; **UPAP/CA/XXXVII/2017- Doc N°9**

18. Divers ;

19. Adoption du Rapport de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ; **UPAP/CA/XXXVII/2017 - Doc N°10**

20. Date et lieu de la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;

21. Motion de remerciement et communiqué final ;

22. Séance de clôture.

RAPPORT DU PRESIDENT SORTANT

**36^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 08 AU 10 MAI 2017, NAIROBI
(KENYA)
RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT POUR LA PERIODE 2016/2017**

1. INTRODUCTION

En tant que Président sortant du Conseil d'administration de l'UPAP, j'ai le plaisir de présenter le rapport d'activité mise en œuvre pendant mon mandat 2016/2017.

2. PRÉSIDENCE DE LA 9E SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP LE 25 JUILLET 2016, À YAOUNDÉ (CAMEROUN)

Selon les dispositions de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union, le président organise les travaux des réunions. Il ouvre et clôt les réunions, dirige les débats, distribue la parole, soumet au vote les questions faisant l'objet de débats, annoncent les résultats des votes et tranche sur les points de procédure conformément au Règlement intérieur.

Par ailleurs, l'article 5 du Règlement d'exécution de la Convention accorde au Conseil d'administration notamment la charge de diriger, de contrôler et de coordonner les activités financières et administratives de l'Union.

Conformément aux dispositions que je viens de citer, j'ai le plaisir d'annoncer qu'au cours de l'année nous avons pu accomplir notre devoir malgré les problèmes que connaît l'environnement opérationnel de la poste. Permettez-moi d'exprimer ma profonde gratitude aux États membres qui ont donné au Kenya l'occasion de diriger ce mandat. Au cours de notre réunion inaugurale tenue à Yaoundé (Cameroun), nous avons examiné et approuvé les propositions ci-dessous soumises au Conseil.

- a) La restructuration des comités techniques ;
- b) Le thème de la célébration de la journée 2017 de l'UPAP ;
- c) Le Programme d'activité pour l'exercice 2016/2017 ;

- d) Le Budget de l'Union pour l'exercice 2016/2017 ;
- e) Les questions en suspens de personnel et la structure du Conseil d'administration ;
- f) Les informations sur les systèmes d'adressage et de code postal en Afrique.

Toutes ces activités ont été entièrement exécutées et figurent dans le rapport de la 9^{ème} réunion extraordinaire du Conseil d'administration que vous venez d'examiner et d'adopter. Cependant, il convient de mentionner que deux activités, à savoir :

- i) L'état de la mise en œuvre du programme d'activité 2016/2017 sera présenté dans le rapport d'activité du secrétaire général ;
- ii) L'activité concernant les informations sur les systèmes d'adressage et de codes postaux en Afrique sera exécutée l'année prochaine car elle a été effectuée dans le cadre de l'activité E-commerce dans le programme d'action 2017/2018 de l'UPAP. Comme vous le savez, le projet clé de commerce électronique sera lancé par l'UPU à Nairobi immédiatement après cette session du Conseil d'administration ;
- iii) Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les délégués, les réunions inaugurales des Comités techniques ont eu lieu dans différents pays au cours de l'année. J'adresse mes sincères remerciements et ma gratitude au Sénégal, à la Tunisie et la Zambie pour le grand sacrifice consenti pour accueillir ces réunions. D'après les commentaires reçus, je suis heureux de constater qu'une nouvelle aube se lève à Union. En effet, pour la première fois depuis plus de 30 ans, le Secrétariat général présentera son premier plan stratégique et d'affaires pour le cycle.

3. AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES PENDANT LA PÉRIODE FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT RAPPORT

Outre la présidence de la 9^e Session extraordinaire du conseil d'administration, j'ai également effectué des activités suivantes :

- a) Dirigé les activités concernant les questions en suspens relatives à la passation de services/prise de fonctions du Secrétaire général ;
- b) Présidé une réunion sur les préparatifs du Conseil d'administration à Nairobi le 10 février 2017 ;
- c) Coordonné les réunions consultatives africaines lors des réunions CA/CEP de l'UPU à Berne ;
- d) Présidé les réunions pour les préparatifs de la 36^{ème} session du Conseil d'administration, le 19 avril 2017.

4. CONGRES DE L'UPU ET CONCLUSIONS CONNEXES

Comme vous le savez, le congrès de l'Union postale universelle (UPU) s'est tenue au mois de septembre et d'octobre 2016. Les intérêts de l'Afrique ont été bien défendus et tous les membres que nous avons proposés ont été élus au Conseil d'administration (CA) et au Conseil d'exploitation de la poste (CEP). Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter les membres qui ont été élus et leur lancer un appel pour qu'ils demeurent actifs afin que les intérêts de notre continent soient bien sauvegardés.

Par ailleurs, Amb. Bishar Hussein, Directeur général de l'UPU a été réélu conformément à notre résolution lors de la Conférence des Plénipotentiaires tenue à Yaoundé, au Cameroun. Permettez-moi de saisir cette occasion pour le féliciter pour son succès bien mérité et adresser mes sincères remerciements à tous pour votre soutien et votre unité.

Il y a eu quelques modestes acquis sur la question de la réforme de l'UPU. Cependant, l'examen de certains aspects de la proposition approuvée au cours de la 9e Conférence des Plénipotentiaires qui aurait assuré une plus grande représentation de nos membres a été reporté par divers organes de l'UPU. En conséquence, il faut que nous soyons vigilants et que nous déterminions la manière de mieux conclure cette question, car, à en juger par les réunions CA / CEP suite au dernier Congrès, il semble que certains pays préfèrent garder le statu quo, afin de continuer à influencer les décisions en leur faveur.

Vous le savez peut-être, les propositions pour la mise en œuvre intégrale du Plan d'intégration des produits (PIP) seront également soumises et examinées en 2018. En tant que région, nous devons rester vigilants sur l'impact de la mise en œuvre du PIP, car les colis et les lettres sont toujours considérés comme une partie de l'obligation de service universel dans plusieurs de **nos États membres**.

5. DEFIS

Au cours de mon mandat, j'ai rencontré les défis suivants :

- a) Restructuration du secrétariat - nous n'avons pas pu mettre en œuvre la structure recommandée par le consultant dans son rapport en raison d'une résolution sur la suspension du recrutement;
- b) Le financement de l'Union et du budget demeure toujours un défi en raison de la réduction du budget de 1 710 603 USD présentée au cours du 9ème Conseil d'administration extraordinaire à 1 551 356 USD après la redistribution des priorités des activités par le Secrétariat général. Cela ne fait aucun doute car il s'agit d'un sérieux défi étant donné qu'il a ralenti les activités au Secrétariat..
- c) La représentation des membres des comités de l'UPU ainsi que des organes de l'UPU est encore faible. Les membres qui ont été élus dans le CA et le POC n'ont pas exprimé leur intérêt à représenter les groupes d'activités et les groupes de travail.

- d) La représentation des fonctionnaires de l'UPAP aux réunions de l'UPU est insuffisante en raison des mesures budgétaires d'austérité;
- e) Les lois de l'Union sont obsolètes. À cet égard, les lois qui ont été examinées en 2009 doivent être ratifiées dès que possible afin de permettre au Syndicat de fonctionner en harmonie avec l'environnement commercial émergent. En outre, il est nécessaire d'examiner en permanence les instruments afin que l'Union demeure pertinente pour l'environnement commercial moderne;
- f) Depuis plus de 15 ans, le Secrétariat général fonctionne sans assurance vie pour le personnel, contrairement aux lois de l'UPAP. De plus, les lois indiquent que les primes d'assurance payées par le syndicat ne dépassent pas 5% du salaire de base annuel total du personnel. Cette restriction n'est pas parallèle à ce que l'on obtient dans l'industrie, car les offres ont flotté demeurent largement inadmissibles car aucune des compagnies d'assurance en Tanzanie n'offre le service pour moins de 6% du salaire annuel total du personnel. Le Conseil doit donc délibérer sur cette question. L'échec de certains États membres à honorer leurs obligations annuelles d'adhésion à temps a également affecté la mise en œuvre des projets.

6. RECOMMANDATIONS

- a) Il est nécessaire d'organiser une session extraordinaire de la Conférence de plénipotentiaires pour préparer le congrès de l'UPU en 2018 afin d'harmoniser nos positions avant le congrès.
- b) Il est nécessaire d'examiner et d'adopter les lois de l'Union d'ici 2018, de préférence à la session extraordinaire de la Conférence de plénipotentiaires ;
- c) Mon bureau souhaite fortement faire appel aux États membres élus au POC / CA afin d'assurer une participation effective aux réunions de l'UPU.

7. CONCLUSION

En conclusion, j'ai eu l'occasion de remercier sincèrement tous les membres du bureau sortant de leur soutien inlassable pendant la période considérée. Je suis également très redevable au Secrétariat général qui a travaillé de manière satisfaisante avec moi et m'a donné tout le soutien dont j'avais besoin. D'ailleurs, je manquerai à mon devoir si je ne remercie pas tous les États membres pour leur coopération inébranlable.

En ce qui concerne le bureau entrant, je tiens à vous féliciter sincèrement de la candidature bien méritée à titre de présidents de bureau pour la prochaine année. Lorsque je vous remettrai le leadership, je suis très confiant que vous dirigerez notre syndicat vers de plus grands horizons. Si vous avez besoin d'assistance pendant cette session et après, je reste à votre entière disposition et je vous ferai volontiers l'assistance demandée.

Enfin, mais pas le moindre, je souhaite à vous et à toute l'Union la réussite totale durant votre mandat couvrant la période 2017/2018.

Je vous remercie de votre aimable attention.



RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL DE L'UPAP POUR LA PERIODE 2016/2017

RAPPORT PRESENTE LE 8 MAI 2017 A NAIROBI AU KENYA

1. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article 9, alinéa 17 du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP, le Secrétaire général a l'honneur et le plaisir de présenter au Conseil d'administration, le rapport d'activités de l'Union pour la période 2016/2017.

2. Environnement des affaires

Le secteur a été relativement stable pendant la période couverte par le présent rapport. Cependant, avec la baisse des volumes du courrier, les évolutions technologiques, la concurrence déloyale, la libéralisation/les changements sur le plan politique, de nouvelles attentes des clients et des mutations profondes au niveau des habitudes de consommation, entre autres, la Poste continue d'être confrontée à de plus grands défis.

Prenant la mesure des nouveaux enjeux et au vu de l'évolution rapide de l'environnement des affaires, les opérateurs postaux, y compris africains, s'efforcent de tout mettre en œuvre pour se réinventer en permanence, réinventer leur modèle d'affaires, afin de demeurer pertinentes sur le plan social et viables sur le plan commercial.

Forte de son vaste réseau qui couvre l'ensemble du continent africain, interconnecté au réseau mondial, et de son engagement en faveur du service universel, la poste bénéficie toujours d'une confiance inestimable de la part des populations, confiance bâtie sur plusieurs décennies. C'est la raison pour laquelle le secteur postal demeure une composante essentielle de l'infrastructure socio-économique de nos Etats membres.

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment de l'internet, corolaire de la mondialisation ouvre de bonnes perspectives de croissance pour le secteur et renforce sa capacité à opérer des adaptations et une diversification de ses produits et services en vue de répondre avec efficacité aux attentes de sa clientèle.

Les entités postales qui ont su intégrer les solutions technologiques dans leur gamme de services ont, dans une large mesure, dissipé les inquiétudes des différents acteurs de voir la poste supplantée du fait des nouvelles solutions de substitution. Le réseau tridimensionnel (physique, électronique et financier) de la poste constitue une plateforme solide pour la prestation de ses services sans discontinuité.

Forte de ses 660.000 bureaux, disséminés dans 192 pays; des solutions numériques qui permettent aux différents opérateurs d'échanger des données électroniques en temps réel; et de l'offre de services financiers de proximité que fournissent 91% d'opérateurs postaux de manière autonome ou en partenariat

avec des établissements financiers (ce qui la place au deuxième rang parmi les promoteurs de l'inclusion financière), **la poste dispose d'un avantage comparatif significatif qui lui permet de se positionner comme l'infrastructure logistique la plus importante du monde capable de contribuer à l'accélération de l'inclusion socio-économique.**

Au niveau africain, avec plus de 36.000 bureaux de poste, le secteur postal se caractérise par une insuffisance, voire une absence de cadres institutionnels ou opérationnels appropriés, tant au niveau des États membres qu'au plan continental. Ce qui constitue, pour l'UPAP, en tant qu'institution chargée de coordonner les programmes de développement du secteur postal en Afrique, un énorme défi. A cet effet, diverses initiatives ont été engagées notamment pour l'harmonisation du cadre juridique et réglementaire du secteur avec pour objectif d'insuffler la synergie tant recherchée dans la dynamique des réformes en cours, ouvrant ainsi la voie au changement structurant tant attendu.

A cet égard, force est de constater qu'en l'état, les Actes de l'Union sont eux-mêmes en déphasage avec l'environnement des affaires d'aujourd'hui. Leur toilettage devient un impératif et non plus une option.

Il ne fait aucun doute qu'un vent de changements rapides et radicaux soufflent actuellement sur l'environnement des affaires. Pour y faire face diverses stratégies/politiques et de solutions intelligentes doivent être mises en œuvre par des institutions réformées et des effectifs de professionnels bien formés et aguerris. Ainsi, la Stratégie postale mondiale d'Istanbul, le Plan de développement régional pour l'Afrique, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les ODD des Nations unies entre autres, font partie des documents stratégiques auxquels le secteur se réfère systématiquement pour affronter les mutations attendues.

L'UPAP, en ce qui la concerne, n'a d'autres choix que de s'approprier toutes ces stratégies, si elle tient à améliorer ses performances et conserver toute sa pertinence.

3. PERFORMANCE

3.1- ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ainsi que vous le savez, lors des réunions de la 35^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, de la 9^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires et de la 9^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration tenues à Yaoundé au Cameroun, un certain nombre de décisions et résolutions ont été prises ainsi qu'une recommandation. L'état de leur mise en œuvre figure en annexe 1 du présent rapport. Toutefois, il m'incombe de faire le point sur certaines des questions essentielles qui ont été traitées et/ou sont restées en suspens, en attente de mise en œuvre ou de nouvelles directives de cet auguste organe sur la suite utile à donner.

3.2- PROGRAMME D' ACTIONS DE L'UNION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016-2017

La 9^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration tenue à Yaoundé a approuvé quatre (04) activités à entreprendre au cours de la période 2016-2017. Ces activités sont les suivantes :

- 3.2.1- Atelier de programmation/Forum des parties prenantes en vue d'effectuer une déclinaison de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul et d'élaborer des projets connexes à la qualité de service dans le cadre du PDRA :** Il s'agit d'une pratique traditionnelle au début de chaque cycle concernant le PDRA. Toutefois, l'approche a été

modifiée par l'UPU pour gagner en temps et en coûts. Après avoir soumis notre contribution à la Stratégie postale mondiale avant le Congrès d'Istanbul, le Secrétariat général de l'UPAP a étroitement collaboré avec le Bureau international (BI) de l'UPU dans l'élaboration du PDRA assorti de nos priorités articulées en quatre (4) principaux projets en vue de la recherche de financement. Ainsi, les ressources qui sont généralement fournies par le BI pour l'élaboration et la validation du PDRA sont désormais épargnées pour la mise en œuvre des projets, puisque toutes les régions du monde sont concernées.

3.2.2- Forum des Régulateurs : cette activité aura lieu au cours de cette session du Conseil d'administration, après de vastes consultations avec les États membres, en raison des contraintes de temps dues à plusieurs réunions se chevauchant au niveau du BI, ainsi qu'au niveau continental africain ;

3.2.3- Atelier sur la qualité de service, relatif à l'utilisation des systèmes et outils basés sur les TIC (GMS, IPS, IFS, CDS, ECOMPRO, etc.) ainsi qu'un atelier sur les systèmes d'adressage et de codes postaux : Les ateliers relatifs à l'utilisation des systèmes et outils basés sur les TIC ont été incorporés dans le projet structurant de l'UPU dénommé « *préparation opérationnelle pour le commerce électronique* » qui sera lancé ici, à Nairobi, immédiatement après la présente session du Conseil. Les missions sur l'adressage et les codes postaux, seront également effectuées dans des pays sélectionnés chaque année au cours du cycle ;

3.2.4- Atelier sur les services financiers postaux & la formation des formateurs dans le domaine des services électroniques : L'Atelier sur les services financiers postaux aura lieu du 23 au 25 mai 2017, en Côte d'Ivoire (pour les pays francophones) et du 14 au 16 juin 2017 au Zimbabwe (pour les pays anglophones).

Il convient de noter que certains de ces programmes n'ont pu être exécutés en raison de contraintes budgétaires d'une part et, d'autre part, de télescopage de calendriers, notamment la tenue de deux (02) sessions du CA/CEP après le Congrès postal mondial d'Istanbul et d'autres programmes de l'Union (réunions des commissions), ainsi que des ateliers sous régionaux dans la période. Par ailleurs, l'UPU qui était le principal collaborateur dans la réalisation de ces activités n'était pas prête.

3.3 - AUTRES DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS CRITIQUES

3.3.1. Décision N°02/UPAP/CA/EXT.IX/2016 portant approbation du Budget annuel :

Conformément aux instructions contenues dans la décision N°02/UPAP/CA/EXT.IX/2016, le projet de budget a été revu à la baisse selon les limites fixées. Les quotes-parts de contribution des États membres ont également été maintenues. Nous sommes donc restés dans les limites lors de l'exécution du budget de l'exercice précédent. Les détails sur l'exécution du budget vous seront fournis plus loin dans le présent rapport.

3.3.2. Gestion des ressources humaines

3.3.2.1- En général, toutes les instructions ont été respectées. A cause du renvoi de l'adoption de la restructuration du Secrétariat général aux présentes assises, aucun nouveau recrutement n'a été effectué en dépit du fait qu'un chef de département cumulant deux postes clés (Stratégie et Marketing & Communications) ayant atteint l'âge de 60, a ans été admis à faire valoir ses droits à la retraite conformément aux dispositions pertinentes du Règlement du personnel. ;

3.3.2.2- Les contrats à durée déterminée des membres du personnel sous contrat ont été renouvelés selon les instructions.,

3.3.2.3- En outre, la situation des effectifs est maintenant devenue critique en raison du départ de certains fonctionnaires qui n'ont pas été remplacés et l'importance de la mise en œuvre du programme déjà approuvé par le Conseil. Nous espérons sincèrement que lors de l'examen du rapport des commissions la restructuration proposée sera approuvée et que la voie sera ouverte au recrutement du personnel essentiel en même temps que d'effectuer d'autres nominations conformément au Règlement du personnel.

3.3.3. Décision N°03/UPAP/CA/EXTRA.IX/2016 Portant restructuration des commissions administratives et techniques de l'Union panafricaine des postes

Suite à la décision de la 9^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration le 25 juillet 2016 à Yaoundé (Cameroun), le Conseil dispose désormais de trois (3) nouvelles commissions techniques pour le cycle quadriennal 2016-2020. Les principales innovations ont été :

- la dissolution du comité de gestion, qui était apparu comme un doublon du Conseil d'administration, voire un goulot d'étranglement,
- La réduction du nombre des commissions techniques, qui passe de quatre (4) à trois (3);
- L'émergence d'une Commission spécifique qui s'occupe désormais des questions politiques et de gouvernance.

A titre de rappel, les commissions nouvellement créées sont :

- La commission **Exploitation et Technologie** qui couvre les services physiques, les services électroniques, et l'inclusion financière ;
- La commission **Politique, Stratégie et Gouvernance**, qui évalue la mise en œuvre et la formulation de la stratégie postale et couvre la réforme postale et la réglementation ainsi que les questions relatives aux Actes de l'Union ;
- Enfin, la commission **Finances et Administration** qui couvre les questions financières et administratives.

Par conséquent, en application de la décision prise par le Conseil d'administration, les trois (03) commissions ont tenu leurs réunions inaugurales selon le calendrier ci-après :

- La commission **Exploitation et Technologie** s'est réunie du 23 au 27 janvier 2017, à Tunis (Tunisie) ;
- La commission **Politique, Stratégie et Gouvernance** a tenu sa réunion le 28 février 2017 ;
- Enfin, la commission **Finance et Administration** s'est réunie du 7 au 9 mars 2017.

Les trois (03) commissions ont également siégé à nouveau ici à Nairobi du 2 au 5 mai 2017, soit juste avant la présente session du Conseil d'administration et leurs conclusions seront présentées au Conseil par leurs Présidents respectifs.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance à la Tunisie, au Sénégal et à la Zambie pour avoir bien voulu accepter d'accueillir ces réunions qui ont été très bien organisées d'après le retour qu'on nous a donné.

3.3.4. Décision N°06/UPAP/CP/IX/2016 portant restructuration du Secrétariat général de l'UPAP

Il est à signaler que la commission **Politique, Stratégie et Gouvernance** a depuis lors entrepris l'examen de l'étude du consultant, afin de faire les recommandations au Conseil pour approbation conformément aux instructions de la Conférence de plénipotentiaires. Permettez-moi de dire que la commission ne s'est pas seulement consacrée à l'examen de l'étude. Elle a également poussé le Secrétariat général à exécuter une grande tâche qui, à mon avis pourra impacter positivement la croissance, le développement et la viabilité de l'Union. En effet, pour la première fois dans la vie de l'Organisation, un véritable plan stratégique pour la période 2017-2020 a été élaboré et vous sera soumis pour examen et approbation. C'est tout nouveau et nous félicitons les membres de la commission pour leur engagement.

Le Commission a aussi mis en place une équipe spéciale pour l'examen des Actes et Règlements de l'Union entre autres. Les rapports vous seront soumis au cours de cette session.

3.3.5. Mise en place de l'Association du personnel de l'UPAP

Conformément aux articles 84 à 87 du Règlement du personnel révisé en 2016 et adopté par Résolution N°07/UPAP/CP/IX/2016 de la 9^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, l'Association du personnel de l'Union panafricaine des postes a été officiellement installée le 10 novembre 2016 au Secrétariat général. À cette occasion, les statuts de l'Association ont été approuvés, ouvrant la voie à l'élection des membres des organes directeurs, à savoir l'Assemblée générale (AG) et le Bureau Exécutif (BE).

L'Assemblée générale est composée de tous les membres du personnel du Secrétariat général et est l'organe suprême, qui définit les lignes directrices de la politique de l'Association et approuve les décisions du Bureau exécutif. Le Bureau exécutif met en œuvre les décisions de l'Assemblée générale et contrôle les activités quotidiennes de l'Association. Il convient de noter que ni l'AG ni le BE ne sont présidés par les fonctionnaires élus, qui participent comme simples membres aux réunions présidées par des membres du personnel non-élu.

Pendant la période sous revue, des activités sociales ont été effectuées.

Il est également important de mentionner que conformément à l'article 9 (6) du Règlement intérieur de l'Association, les comptes seront vérifiés juste après la présente session ordinaire du Conseil d'administration.

3.3.6. Création des Centres régionaux de formation

Qu'il vous souvienne que suite à la Résolution N°10/UPAP/CA/XXXIV/2015 portant création de Centres régionaux de formation postale pour les pays africains francophones et anglophones d'Afrique, le Caire en Egypte et Yaoundé au Cameroun ont été retenus respectivement pour abriter les deux centres.

Depuis lors, des discussions ont eu lieu avec l'UPU et les deux pays pour une mise en service rapide des deux institutions au profit de la communauté postale. À cet égard, beaucoup d'entre vous ont été témoins de la signature officielle de la Déclaration portant sur les deux centres régionaux de formation postale à Berne (Suisse), le 5 avril 2017, par le DG de l'UPU et le Secrétaire général de l'UPAP, au cours de la réunion de la Commission Coopération technique du CA/UPU. À la même date et au Bureau du DG de l'UPU, l'accord d'établissement entre l'UPU et l'Égypte pour le Centre de formation du Caire a été signé entre le Directeur général de l'UPU et le président de la Poste d'Égypte, en présence du SG/UPAP. La signature a été suivie par l'inauguration officielle du Centre au Caire (Égypte) le 29 avril 2017. Pour ce qui concerne le Centre de Yaoundé je voudrais porter à votre connaissance que des entretiens avec les autorités du Cameroun sont à un stade très avancé et nous nous réjouissons d'avance de la signature de l'accord prévue à Yaoundé avant la fin de ce mois de mai 2017.

3.3.7. Adhésion de nouveaux membres à l'Union

Conformément aux directives de la 9^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration tenue le 25 juillet 2016, à Yaoundé (Cameroun), qui chargeaient le Secrétaire général de s'efforcer d'obtenir l'adhésion des Etats membres de l'Union africaine à l'UPAP, plusieurs Etats non membres ont été contactés. Je suis heureux de vous informer que ces efforts n'ont pas été vains. Le Royaume du Maroc a annoncé son retour, qui se concrétise par la présence effective du Directeur général de Poste Maroc (Barid Al-Maghrib) parmi nous aujourd'hui comme observateur, en attendant la formalisation officielle par voie diplomatique de son tour en tant que membre de notre Union.

En outre, les contacts que nous avons eus jusqu'à présent avec la République islamique de Mauritanie sont très encourageants. Une délégation de ce pays a d'ailleurs participé à la première réunion de la commission E&T à Tunis, mais ne sera pas en mesure d'assister à cette réunion parce qu'étant l'hôte à la même période d'une autre réunion.

Nous allons poursuivre les discussions avec d'autres pays africains et nous croyons fermement que la 37^{ème} session sera témoin de l'arrivée à bord de beaucoup plus de membres.

De même, à l'invitation du Ministre chargé des Postes de l'Algérie, j'ai effectué une importante mission à Alger pour discuter de la participation de ce grand pays aux activités de l'UPAP. Suite à cette visite, l'Algérie a annoncé la reprise de sa contribution financière à l'Union et je suis heureux de noter la présence de l'Algérie à notre réunion d'aujourd'hui, après plusieurs années d'absence.

3.3.8. Ratification des Actes de l'Union

Conformément à la Résolution N°02/UPAP/PC/IX/2016 de la 9^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires invitant les Etats membres à ratifier les Actes révisés en 2009, le Secrétariat général a envoyé une circulaire à tous les États membres qui doivent encore s'acquitter de cette formalité. Le faible taux de réponses reçues reflète probablement l'impasse persistante concernant cette question. Il va sans dire que le statu quo n'arrange ni l'Union, ni ses membres pris individuellement. Il faut également noter que même lorsqu'ils finiront par entrer en vigueur, certaines des dispositions de ces actes seront déjà dépassées, compte tenu de l'environnement actuel et devront être modifiées. A ce jour, il n'y a qu'un seul État membre qui a ratifié les Actes en question.

Par conséquent, d'autres solutions sont à l'étude avec la commission PSG, notamment, la proposition de nouveaux amendements aux Actes actuellement en vigueur (version 1988) et leur adoption lors d'une session ordinaire ou extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires. La commission pourrait faire part au Conseil des résultats de leurs délibérations à ce sujet.

4. ACTIVITES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'UNION

4.1- Opérations de contrôle de la qualité de la distribution des envois LC/AO intra-africains

Conformément à l'objectif stratégique de l'UPAP consistant à fixer des normes, à contrôler leur réalisation et en général à améliorer la qualité de service au sein des États membres, le Secrétariat général a organisé des opérations de contrôle de la qualité pour les envois de la poste aux lettres du 10 au 21 octobre 2016. Les résultats du contrôle ont été transmis aux États membres.

Trente (30) pays représentant 68% des Etats membres de l'UPAP ont pris part aux opérations dont 24 ont envoyé des cartes de contrôle vers différentes destinations. Cependant, seules six (6) des administrations destinataires ont renvoyé les cartes qu'elles ont reçues au Secrétariat général. Il ressort de leur analyse que 65 liaisons ont été contrôlées. Le niveau de participation à ces opérations a baissé de 9% par rapport à celui de 2015.

Sur les 68 liaisons contrôlées, 16 ont atteint la performance de J+5 @ 85% (norme internationale), soit 24% du nombre total de liaisons contrôlées.

Les États membres sont invités à mettre en œuvre le Système mondial de contrôle de l'UPU (SMC) pour plus d'objectivité au niveau des résultats et de la fixation de normes réalistes de bout en bout.

4.2- Opérations de contrôle de la qualité de la distribution des envois EMS

Les opérations de contrôle de la qualité de la distribution des envois EMS ont été effectués du 3 au 14 avril 2017. Les résultats seront disponibles après dépouillement et analyse.

4.3- Comité de contact UPAP/AFRAA

Les activités du Comité de contact UPAP/AFRAA ont été relancées. Nous avons tenu une réunion à Nairobi le 3 mars 2017. L'UPAP a en outre été invitée à participer à la 2^{ème} réunion de l'Equipe spéciale sur

le Fret aérien qui aura lieu du 22 au 23 mai 2017, à Casablanca. Au cours de la réunion, l'UPAP présentera un exposé portant sur les domaines suivants :

- a) La sûreté et la sécurité postales ;
- b) L'amélioration de la qualité de service au niveau du transport du courrier international ;
- c) Questions liées au dédouanement ;
- d) Partage d'informations sur les nouveaux développements au niveau de l'UPU/AITA ;
- e) La circulation d'informations mises à jour sur les plans de vols ;
- f) La formation du personnel dans le domaine de l'exploitation du courrier ;
- g) Le paiement rapide des factures des compagnies aériennes ;
- h) La négociation des prix etc.

Notre objectif à terme est d'élaborer des plans d'acheminement du courrier pour les liaisons intra africaines en vue d'assurer la distribution efficace du courrier, tout en évitant les parcours triangulaires. Les relations entre l'UPAP et l'AFFRA se raffermissent beaucoup.

4.4- Point sur le programme de l'UPU relatif à la qualité de service 2017-2020

Un atelier d'évaluation du projet structurant, **qualité du service, chaîne logistique et développement des produits**, qui a réuni les responsables de projets sur la qualité de service ainsi que les coordonnateurs du projet régional de l'UPU, s'est déroulé à Berne, en novembre 2016. Les principaux objectifs de l'atelier étaient d'évaluer l'état de la mise en œuvre du projet du cycle précédent et de recueillir des contributions dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur la qualité de service pour le cycle en cours (2017-2020).

L'UPAP a travaillé en étroite collaboration avec l'UPU dans la formulation du Plan de développement régional pour l'Afrique et du projet structurant. Le lancement du projet structurant sur la qualité de service, « **Préparation opérationnelle pour le commerce électronique** » pour la région Afrique est prévue du 10 au 13 mai 2017, ici à Nairobi.

Le Secrétariat continuera de collaborer avec l'UPU et d'assurer la coordination de la mise en œuvre du projet dans la région.

5. GESTION FINANCIERE

Le Chapitre V de la Convention de l'UPAP sur les finances de l'Union traite largement des recettes et dépenses. Ceci étant le plus important facteur de succès dans la mise en œuvre des programmes approuvés et des projets, il s'avère impératif de consacrer plus d'efforts à la recherche de financements en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'Union. Compte tenu de l'importance du financement des activités de l'Union, la Convention a, dans des articles précis, défini les sources de financement de l'Union et les postes essentiels de dépense.

5.1-Recettes

L'article 13 de la Convention relatif aux recettes de l'Union stipule :

« Les recettes de l'Union comprennent :

- ✓ Les contributions des Etats-membres fixées d'après un barème établi par la Conférence ;
- ✓ Tout autre fonds, y compris les contributions extra-budgétaires, qui pourrait être mis à la disposition de l'Union sous réserve de l'approbation du Conseil ».

5.2– Contributions reçues

L'Union a reçu un montant total de sept cent vingt-cinq mille soixante-seize Dollars EU (725 076 \$EU) au cours du présent exercice. Ce résultat qui ne couvre que les dix premiers mois de l'année financière (1er juin 2016 au 31 mars 2017), représente 68 % du budget prévu soit 1 060 048 \$EU des contributions à recevoir des États membres pour la même période de dix mois. C'est aussi l'équivalent de huit pour cent (8%) d'augmentation par rapport aux six cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un dollars EU (669 581 \$EU) de contributions de l'année en cours reçues au cours de la même période, l'exercice précédent. La somme totale des contributions reçues des États membres sur les dix premiers mois de l'année financière 2016/2017, y compris les contributions et arriérés d'amortissement s'élève à un million deux cent vingt-trois mille neuf cent trente-neuf Dollars EU, (1 223 939 \$EU), soit 99% des 1 235 568 dollars EU budgétisés pour la période.

D'autres sources de revenus, notamment les subventions/bailleurs de fonds, les intérêts sur dépôt à terme et les recettes diverses s'élèvent à cent dix-neuf mille deux cent quarante-huit dollars américains (119 248 dollars). Les recettes totales générées à partir de toutes les sources de revenus prévues au budget à la date du 31 mars 2017 est d'un million trois cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-sept dollars EU (1 343 187 dollars des États-Unis) ou 1% d'augmentation par rapport à la somme d'un million trois cent vingt-trois mille huit cent quatre dollars américains (1 323 804 \$EU) de recettes budgétisées pour la période. Aussi satisfaisant que ce résultat puisse paraître, le défi le plus grave reste la réception des fonds au-delà des trois premiers mois de l'exercice.

C'est un fait bien établi que la réception tardive des contributions annuelles des États membres freine la mise en œuvre harmonieuse des activités approuvées pour l'année. Le Secrétariat général commencera à appliquer la taxe de 2 % approuvée par la Conférence de plénipotentiaires sur les contributions annuelles qui demeurent non réglées après les six premiers mois de l'année. Cette mesure n'est en aucun cas un moyen de punir les États membres, mais elle doit plutôt être vue comme une incitation à améliorer la collecte de tous les fonds nécessaires à la mise en œuvre du budget annuel.

C'est sur cette note que j'aimerais lancer un vibrant appel à tous les États Membres pour qu'ils s'efforcent à payer leurs contributions au cours des trois premiers mois de chaque exercice financier, au plus tard le 31

août, afin de permettre la planification et l'exécution de tous les programmes approuvés qui sont conçus pour le grand bien de tous les États membres.

5.3- Dépenses

L'article 14 de la Convention stipule :

« Les dépenses de l'Union comprennent les dépenses afférentes :

- ✓ aux sessions de la Conférence et du conseil et aux réunions des Comités administratifs et techniques ;
- ✓ au fonctionnement du Secrétariat général ;
- ✓ à toute autre activité relative aux objectifs de l'Union.

Le montant total des dépenses pour la période allant du 1^{er} juin 2016 au 31 mars 2017 (10 mois) s'élève à un million trois cent douze mille sept cent soixante-neuf dollars EU (1 312 769 \$EU) représentant 102% des un million deux cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars EU (1 292 797 dollars) de dépenses budgétisées pour la période de dix mois.

La légère augmentation dans les dépenses réelles est attribuable aux 284 424,07 \$EU d'arriérés de contributions du Royaume du Swaziland, annulés la 9^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires. Si ces dépenses n'avaient pas été imputées à l'exercice financier en cours, le total des dépenses réelles aurait été de 1 028 345 de dollars ou 80% du budget approuvé.

5.4- Résultats financiers

Les résultats financiers globaux affichent un excédent d'exploitation provisoire de soixante-sept mille deux cent soixante-deux dollars américains (67 262 \$EU). Étant donné qu'il s'agit du résultat provisoire des dix premiers mois de l'année, il ne saurait refléter le résultat définitif ; car, l'essentiel des dépenses sont engagées au cours des deux derniers mois de l'exercice lors de la prise en compte de la prime d'assurance maladie, la gratuité des fonctionnaires élus, les honoraires des auditeurs et le frais d'organisation du Conseil d'administration.

Toutefois, nous conservons l'espoir d'une amélioration significative du déficit de 150 527 \$EU enregistré au cours de la même période de l'exercice 2015/2016.

5.5- Gestion des ressources humaines

Conformément à la décision du Conseil, toutes les instructions relatives aux ressources humaines ont été appliquées à la lettre. Compte tenu de ce que certains membres du personnel sont sous contrat à durée déterminée ou de courte durée, la Commission **Finances et Administration** soumettra de nouveau les noms des concernés pour régularisation conformément aux dispositions relatives aux recrutements. Le dossier de chacun des membres du personnel concerné a été remis à la Commission compétente et les

conclusions de leurs travaux vous seront présentées au cours de cette réunion. Nous implorons le Conseil de donner une suite favorable aux recommandations, afin de répondre aux besoins en personnel et de bâtir les relations nécessaires à l'atteinte de l'excellence professionnelle.

Je voudrais également signaler qu'ayant atteint la limite d'âge, le Chef de Département stratégie, Communication et Marketing a fait valoir ses droits à la retraite sans qu'il ne soit remplacé à ce jour.

Entretemps, le Secrétaire général adjoint s'acquitte de la fonction **Stratégie**, tandis que le Cadre chargé de la Communication coordonnera les activités de **Communication et Marketing** jusqu'à l'approbation des réformes/de la nouvelle structure par le Conseil.

5.6 Formation du personnel

Cours de langue française

Les cours élémentaires de langue française dispensés aux fonctionnaires anglophones en présentiel et en ligne ont pris fin au mois de février 2017. Un nouveau programme coordonné par l'Alliance franco-tanzanienne débute en juin 2017. Ces cours se dérouleront sur six mois jusqu'en novembre 2017.

6. COOPERATION

Au cours de l'exercice, le Secrétariat général a maintenu sa collaboration avec ses partenaires traditionnels en vue de renforcer et d'approfondir leurs liens de coopération.

A titre d'exemple, l'on note la signature et le suivi du partenariat avec la Poste tunisienne qui figure sans nul doute parmi les chefs de file et les pionniers dans domaine des services électroniques. La convention avec La Poste tunisienne prévoit l'hébergement des cours professionnels et académiques dans les domaines des TIC sur la plate-forme e-learning de cet établissement en vue de promouvoir la formation à distance du personnel et proposer des stages de perfectionnement aux opérateurs postaux des États membres de l'UPAP.

Pour ce faire, une réunion d'évaluation de la coopération entre nos deux institutions s'est tenue en marge de celle de la Commission exploitation et technologies à Tunis, avec le PDG de La Poste tunisienne, M. Moez Chakchouk. Les deux parties sont arrivées à la conclusion que les relations avaient de beaux jours devant elles.

Je saisis cette occasion pour inviter les États membres et les participants ici présents à se rapprocher de leurs homologues tunisiens afin d'explorer des pistes de coopération dans les domaines comme les TIC pour le développement du commerce électronique.

En outre, en marge du 26^{ème} Congrès de l'UPU tenu à Istanbul (Turquie), l'Union panafricaine des postes (UPAP) et le « Regional Commonwealth in the Field of Communications » (RCC) ont conclu un accord de coopération le 5 octobre 2016.

Les deux parties ont convenu de collaborer sur des questions postales et d'œuvrer en synergie pour la mise en œuvre des décisions prises par le 25^{ème} Congrès de l'Union postale universelle (UPU), notamment celles relatives à l'application des TIC aux services postaux, à la politique tarifaire et à la conformité aux normes de qualité des services postaux. Aux termes de l'Accord, les deux parties ont par ailleurs convenu de la nécessité pour les Unions restreintes de mutualiser leurs expertises en prélude au 26^{ème} Congrès de l'UPU et pour la mise en œuvre de ses décisions.

De plus, le programme de coopération encourage la collaboration entre les États membres dans le domaine du développement et du transfert des technologies ainsi qu'en matière d'assistance dans le domaine des infrastructures.

Ce programme de coopération conclu jusqu'en 2020 pour une durée renouvelable, a été revu et évalué il y a quelques semaines à la faveur de la 52^{ème} session conjointe du Conseil du RCC et de la 23^{ème} session du Conseil de coordination pour l'informatisation tenues à Minsk en Biélorussie.

Par ailleurs, une réunion placée sous le patronage du Secrétariat général de l'UPAP organisée du 24 au 26 avril 2017, à Tunis, à l'initiative de Business France Tunisie, une structure de coopération rattachée à l'Ambassade de France à Tunis, en collaboration avec La Poste Tunisienne. La rassemblée 11 dirigeants d'institutions postale africaines et une vingtaine de partenaires publics et privés français. La réunion des institutions postales Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal, du Cameroun, de Madagascar, de Djibouti, de la Tunisie, de la Libye avait pour objectif principal de présenter l'expertise française aux institutions postales dans les domaines du numérique, du commerce électronique, du transfert d'argent, du paiement mobile, du développement durable (ecofriendly), de la logistique, etc. ...

Après une session plénière d'ouverture, les travaux se sont déroulés pour l'essentiel sous forme bilatérale (B2B).

De l'avis général, cette rencontre a été jugée très fructueuse et est susceptible de jeter les bases d'une coopération formelle plus renforcée. D'ailleurs, l'un des partenaires rencontrés à Tunis a sollicité et obtenu une invitation pour prendre part à nos présentes assises ; et il y est actuellement.

C'est d'ailleurs à la demande de nombreux acteurs, dans une perspective de renforcement de la coopération, ou du moins de la rendre opérationnelle, qu'il a été jugé nécessaire d'organiser désormais une réunion avec nos partenaires en marge des sessions du Conseil d'administration et de la Conférence des plénipotentiaires. Hormis le fait d'offrir un cadre de concertation directe entre les États membres et les partenaires, il s'agissait également de répondre à une demande de nos partenaires qui souhaitaient avoir une plate-forme d'échanges avec les États membres.

Nous osons croire que ces rencontres déboucheront sur de nouveaux partenariats gagnant-gagnant. D'ores et déjà, je vous voudrais me féliciter de les voir si nombreux présents avec nous aujourd'hui.

7. COMMEMORATION DE LA JOURNEE PANAFRICAINNE DES POSTES

Cette année, les manifestations se sont articulées autour du thème : « La poste : infrastructure essentielle pour le développement du commerce électronique en Afrique », thématique qui figure au rang des priorités majeures du plan stratégique quadriennal du secteur postal. L'édition de cette année s'est distinguée des autres par des innovations, notamment l'organisation d'une session interactive entre les invités et les membres du personnel des organisations du secteur.

Le Secrétariat général a proposé des offres de formation à l'opérateur postal désigné de la République unie de Tanzanie (Tanzania Posts Corporation - TPC), notamment dans les domaines du renforcement des capacités managériales, de l'efficacité opérationnelle et de la prospective.

En effet, l'approche plus novatrice au développement des produits et aux relations avec la clientèle devrait contribuer à une amélioration significative de l'image de marque des établissements postaux, lesquels doivent s'engager résolument sur la voie du changement afin de surmonter les pesanteurs culturelles qui entravent la fluidité des services à la clientèle.

Dans notre message adressés aux dirigeants de la TPC, au régulateur (la Tanzania Communications Regulatory Authority - TCRA) et au personnel du Secrétariat général présents sur le site du bureau régional de l'opérateur postal, nous avons indiqué qu'un projet ambitieux de développement du commerce électronique en Afrique sera bientôt dévoilé afin de renforcer la capacité du secteur à offrir une plate-forme tridimensionnelle efficace conçue sous forme de guichet unique pour la fourniture de services physiques, électroniques et financiers. Le projet E-Com@Africa vise à mettre en place des plates-formes virtuelles pour le commerce électronique assorties des systèmes intelligents de stockage et de distributions dans chacune des cinq régions d'Afrique.

8. FORUM DES REGULATEURS POSTAUX

Le Forum des régulateurs postaux fait partie des activités inscrites au plan d'action de l'UPAP par la 9^{ème} Conférence des plénipotentiaires à la demande des États membres qui avait vivement souhaité la mise en place d'un cadre d'échange annuel des régulateurs postaux. La première édition se tiendra le 9 mai 2017 ici à Nairobi au Kenya en marge du Conseil d'administration.

En dehors de l'échange habituel d'expériences, l'objectif principal du Forum consiste à sensibiliser les régulateurs et des représentants du gouvernement à la nécessité d'entreprendre des réformes, établir des directives pour l'harmonisation des politiques et des réglementations postales en Afrique et assurer une coordination plus efficace des parties prenantes (États, régulateurs, opérateurs, clients, etc.).

La population cible sera composée de hauts fonctionnaires chargés de la réglementation postale, de la formulation des politiques sectorielles et, le cas échéant, ceux qui sont responsables de l'intégration africaine.

Nous fondons l'espoir qu'à l'issue de la rencontre, les contributions des États membres permettront de définir des directives claires pour la mise en place à court terme d'un **cadre réglementaire harmonisé pour l'Afrique**.

9.

10.COMMUNICATION ET MARKETING

10.1 Refonte du site internet de l'UPAP

Après deux (02) années d'utilisation, nous avons pris la décision de donner un nouveau visage à notre site internet. C'est ainsi que nous avons engagé le processus de refonte en intégrant de nouvelles fonctionnalités, afin de le rendre plus dynamique. Il s'agit entre autres de la mise en place d'un forum d'échanges ("chat group") qui sera utilisé par les États membres et nos partenaires aux fins de discuter des questions relatives au secteur postal. Ce nouveau site web permettra également de générer les adresses email avec l'extension «*.upap-papu.org* ». A partir de l'année prochaine, nous voulons le transformer ce site en un véritable Centre d'informations et une importante base de données au profit de nos États membres. D'où, notre intention d'augmenter sa capacité de stockage. Enfin, les inscriptions à nos réunions se feront désormais en ligne. D'emblée, je peux vous dire ici que grâce à l'amélioration de son contenu et contrairement aux années précédentes, le taux de fréquentation de ce site a évolué.

10.2 Vers la pratique des réunions dématérialisées

Dans le cadre de notre participation au développement durable, le secrétariat général depuis deux (°2) ans a entamé une réflexion qui consistera en l'organisation de nos réunions dans un environnement purement numérique. En d'autres termes, une réunion sans papiers, voire avec le moins de papier possible. En effet, comme vous l'avez constaté, au cours de nos différentes réunions, nous gaspillons de grandes quantités de papiers à travers les photocopies et les impressions. Hormis la grande quantité des papiers, nous perdons de temps à mobiliser des ressources pour le faire. Il faut des hommes pour reproduire les documents. Il faut mettre à disposition des équipements qui vont être amortis. Ces équipements fonctionnent à l'électricité. Et pire encore, après nos rencontres, ces papiers (parfois contenant des informations confidentielles) sont souvent retrouvés, abandonnés dans les salles de réunion, dans les chambres d'hôtel ou même dans les aéroports.

De manière progressive, nous souhaitons que nous institutions des réunions sans papiers. Pour notre part, nous mettrons tout en œuvre afin de mettre la documentation nécessaire à la disposition des délégués longtemps à l'avance comme c'est le cas depuis deux années. Nos délégués en sont témoins.

Les avantages des réunions sont multiples : gain d'efficacité, économie de temps et d'argent, meilleure communication, sécurité des documents et mise à jour en temps réel. La mise en place des réunions sans papier constitue le premier pas vers un niveau supérieur de responsabilité environnementale et de gestion participative.

Il vous souviendra que les pays du monde entier ont adopté Les Objectifs de développement durable (ODD) et ses 17 objectifs mondiaux à atteindre au cours des 15 prochaines années (2015-2030). Ces objectifs portent sur une multitude de domaines, notamment la protection de la planète.

10.3 Utilisation des réseaux sociaux

Une communication efficace passe non seulement par des échanges réguliers mais aussi et surtout par la multiplication des supports. C'est ainsi que cette année, le Secrétariat général a créé un groupe WhatsApp UPAP. D'emblée, cette action peut sembler anodine, mais après des mois d'utilisation, nous nous rendons compte que ce support est très efficace, car il nous permet d'atteindre facilement, en grande masse et surtout instantanément, les points focaux des États membres. De plus, ce support nous permet lors des grands rendez-vous, à l'exemple des assises de l'UPU, de privilégier les échanges électroniques en lieu des réunions qui demandent généralement une logistique, en plus de ce que c'est tout un chacun qui va être mobilisé. Nous comptons profiter de nos assises ici à Nairobi pour agrandir la base de données de ce support. Nous invitons donc nos délégués – en tout cas ceux qui ne l'ont pas encore fait – de s'inscrire pour favoriser la fluidité de nos échanges et communications.

10.4 Sauvegarde des données hors site

Comme vous le savez, protéger ses fichiers informatiques contre tout accès non autorisé est primordial pour toute structure. Les mesures de sécurité nécessaires ont été mises en place pour sécuriser nos données sensibles, en exécution d'une des recommandations de notre auditeur.

Nous vous ferons régulièrement des comptes-rendus sur cette activité.

10.5 Activités d'information et de sensibilisation

Dans le cadre du renforcement de la communication interne et de la motivation du personnel, le secrétariat général a organisé une session d'information et de sensibilisation sur le bien-être. C'était sous l'encadrement de l'équipe médicale de l'assureur santé de l'Union, AAR, conduite par Dr Arkan Ibwe, médecin-chef de la clinique AAR d'Arusha.

11.PROJETS

11.1 Projet électrification et connectivité

Ainsi que nous vous l'avons mentionné lors de la dernière réunion, suite à l'approbation par les chefs d'Etat de l'Union africaine et la présentation aux ministres des Finances et de la Planification Nationale, le Secrétariat général continue de solliciter la collaboration des partenaires au développement et d'évaluer la mise en œuvre par les États membres. Il est à signaler que nous collaborons actuellement avec RascomStar et la GSMA pour le déploiement de solutions de connectivité. D'autre part, nous avons envoyé des questionnaires aux pays pilotes pour vérifier le niveau de mise en œuvre. Au vu des réponses, il me plaît de faire le point ci-après :

10.1.1. Burundi - Les cinq bureaux de poste pilotes, à savoir : Mparamirundi, Mabayi, Mwaro, Nyanza-lac et Kobero sont intégralement électrifiés grâce à l'énergie solaire et également reliés au réseau national. En outre, ils sont tous connectés à l'Internet par fibre optique. Le gouvernement a intégré le projet dans son plan de développement national conformément à la déclaration N° UA/CTS-CTIC-1 adoptée. Le financement est à 100% assuré par l'Opérateur désigné.

10.1.2. Ouganda - Il est vrai que l'Ouganda a identifié des sources de financement en droite ligne avec la résolution CUA-L10, mais il n'a pas encore intégré le projet dans son plan national de développement conformément à la déclaration N° UA/CTS-CTIC-1. D'ores et déjà, ce pays a pu relier les cinq bureaux de poste pilotes au réseau électrique national et aménagé les bureaux selon le rapport du consultant.

10.1.3. Tanzanie – Les cinq (5) bureaux pilotes, à savoir Muheza, Mwangi, Monduli, Karatu et Mahenge, sont désormais raccordés au réseau électrique national. En outre, pour pallier les coupures d'électricité, l'Etat tanzanien a lancé un appel d'offres pour la fourniture d'énergie solaire. Le dépouillement des offres est déjà achevé.

Hormis le bureau de Karatu, tous les autres sont désormais connectés comme suit :

- **Muheza**- connectivité à large bande ;
- **Mwangi**- connectivité mobile par Vodacom ;
- **Monduli**- connectivité mobile par Vodacom ;
- **Mahenge**- connectivité par satellite via la *Tanzania Telecommunications Company Limited (TTCL)*.

Ainsi, les prestations ci-après ont été introduites :

- versement des pensions par la NSSF (caisse nationale de sécurité sociale) ;
- versement des frais d'inscription aux concours des établissements secondaires publics ;
- offre des services bancaires par le bureau de poste de Monduli pour le compte d'un établissement dénommé CRDB.

Au nombre des futurs projets figurent :

- la mise en place de cybercafés ;
- l'augmentation des services de représentation bancaire ;

- le versement des pensions pour le compte du gouvernement ;
- le recouvrement des prêts scolaires;
- centrale de recouvrement des microcrédits.

Qu'il me soit permis de saluer les pays qui ont déjà présenté leur rapport d'étape car cela témoigne de leur engagement à la réalisation effective du projet. A ceux qui n'ont pas encore remis leurs comptes rendus intermédiaires, je vous exhorte à le faire dans les meilleurs délais afin de nous permettre d'avancer au même rythme et de faire de notre secteur un véritable moteur de l'inclusion socio-économique tant souhaitée.

Aux dernières nouvelles s'agissant du projet électrification et connectivité, l'UPAP est en négociation avec l'Association des opérateurs de téléphonie mobile (GSMA), une association qui défend les intérêts des opérateurs de téléphonie mobile à travers le monde et réunit les acteurs de l'écosystème mobile élargi, dont les équipementiers et les sociétés internet - en vue de conclure un protocole d'accord sur la mise en place de " Hot Spots " dans les bureaux de poste qui permettront d'élargir l'accès à l'Internet en Afrique.

A travers sa « Connected Society Infrastructure Economics Program » (programme économique pour la mise en place des infrastructures de la société connectée), la GSMA entend raffermir la coopération entre les opérateurs de téléphonie mobile, les États et d'autres acteurs clés afin d'élaborer des modèles opérationnels innovants qui permettront de baisser le coût de l'accès à l'Internet et d'étendre la couverture vers des zones jadis jugées non rentables, notamment les localités abritant les bureaux de poste.

Malheureusement, les renseignements requis par la GSMA n'ont pu être fournis par le Tchad et la Tanzanie, aucun progrès n'a donc pu être réalisé dans ce sens.

Un projet de protocole d'accord a été envoyé à la GSMA et est en cours d'examen par cette dernière.

11.2 Projet de construction du siège de l'UPAP

Depuis la présentation du rapport d'étape à la 35^{ème} session du Conseil d'administration réuni à Yaoundé au Cameroun, le projet de construction a enregistré des avancées importantes, conformément aux procédures de passation de marchés en Tanzanie. Tous les processus techniques ont été conclus par le consultant et le plan du bâtiment a été approuvée par le Comité conjoint de gestion de la société en participation. **NB : Le plan approuvé sera projeté sur l'écran après la présentation du présent rapport.**

D'autre part, le Gouvernement tanzanien a facilité la restauration de la superficie totale du terrain initialement alloué à l'Union, par la restitution de la parcelle manquante. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer solennellement notre profonde gratitude au président de la République-Unie de Tanzanie, Son Excellence le Dr John Pombe Magufuli pour son intervention rapide dans la résolution de ce problème.

Certes, le projet a pris du retard, mais nous sommes persuadés que son lancement aura lieu au cours du troisième trimestre 2017 au plus tard.

12.ACTIVITES DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE

12.1 Congrès mondial d'Istanbul

Lors du Congrès de l'UPU à Istanbul, le Secrétaire général de l'UPAP a piloté les activités de coordination en sensibilisant nos membres sur des questions essentielles, en organisant des réunions de concertation pour harmoniser nos positions et en faisant du lobbying auprès des autres blocs régionaux pour qu'ils soient acquis à la cause de l'Afrique.

Dans la même perspective, le Secrétariat général a apporté son concours aux États membres qui avaient perdu le droit de vote à cause des arriérés de contributions en les aidant à conclure des plans d'amortissement avec l'UPU.

12.2 Organisation de la réunion de concertation du Groupe Afrique sur les questions en suspens à l'UPU

En marge des sessions du CA/CEP en mars/avril 2017 à Berne (Suisse), le Secrétariat général a organisé la réunion de concertation du Groupe Afrique sur les questions majeures ci-après :

- Participation efficace de l'Afrique aux travaux du CA/CEP ;
- Réforme de l'Union ;
- Système de vote ;
- Coopération au développement ;
- Coopératives/ Groupes des utilisateurs ;
- Financement de l'Union ;
- Normes de qualité de service ;
- Relations entre pays membres et personnel du BI.

Voir la synthèse des débats et des conclusions à ce sujet sur le tableau joint en annexe 2 au présent rapport.

13.DEFIS, ACTIONS ET PERSPECTIVES

Défis	Actions/perspectives
<p>Restructuration du Secrétariat général : En raison de retard observé au niveau de l'approbation du projet de structure recommandée par le consultant, le Secrétariat général n'a pas été en mesure d'effectuer une performance maximale</p>	<p>Sur proposition du Secrétariat général, la Commission politique, stratégie et gouvernance a élaboré une recommandation au Conseil d'administration pour adopter la structure. Le Secrétariat général sera chargé d'exécuter la décision prise par le Conseil.</p>
<p>Financement de l'Union et du budget : Le financement de l'Union demeure un défi majeur conjugué à la non-adoption du nouveau barème des contributions par la dernière session de la Conférence des Plénipotentiaires. Il est indéniable que ces difficultés ralentissent la mise en œuvre des activités du Secrétariat général.</p>	<p>En application de la décision de la 9^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration de maintenir le barème des contributions des exercices antérieurs, le budget initial de 1 710 603 \$EU présenté au Conseil passe à 1 551 356 \$EU suite à la redéfinition des priorités par le Secrétariat général. Cette option rentre en droite ligne avec la résolution du Secrétariat général de réaliser au maximum trois (3) programmes par année et de limiter la durée des Conseils d'administration à sept (7) jours.</p>
<p>Faible représentation aux Commissions et aux organes de l'UPU : Les États membres élus au CA et au CEP n'ont pas manifesté leur souhait de représenter l'Union aux différents commissions et groupes de travail de l'UPU.</p>	<p>Le Secrétariat général a adressé des correspondances invitant les États membres à rejoindre les comités de l'UPU.</p>
<p>➤ Archaisme des actes de l'Union : la version actuellement en vigueur est stratégiquement dépassée, complètement en déphasage avec les réalités de l'environnement économique actuel ;</p> <p>➤ En outre, la version de 2009, adoptée pour pallier les insuffisances de la version précédente, demeure toujours lettres mortes, faute de quorum nécessaire à son entrée en vigueur, seul un Etat l'ayant ratifiée à ce jour.</p>	<p>✓ Cette question constitue l'un des principaux motifs de la consultation des Etats membres lancée, par le Secrétariat général, en vue de la convocation d'une session extraordinaire de la Conférence des Plénipotentiaires en 2018 pour sortir de l'impasse ;</p> <p>✓ Nous lançons un appel solennel à tous les délégués ici présents pour faire diligenter l'accord de leurs pays respectifs afin d'obtenir le quorum des 2/3 nécessaire à la convocation de cette session, avant la date butoir du 30 Juin 2017.</p>

<p>Assurance-vie : Depuis plus de 15 ans, le Secrétariat général fonctionne sans une assurance-vie en violation des actes de l'Union. Par ailleurs aux termes des actes, la prime d'assurance versée par l'Union ne peut dépasser les 5% du salaire annuel de base de chaque employé. Ce plafond est en déphasage avec la pratique du marché car renseignements pris auprès des compagnies d'assurances, aucune de celles-ci, notamment en Tanzanie, n'offre ses prestations à moins de 6% du salaire de base annuel de l'employé.</p>	<p>Il est impérieux pour le Conseil d'examiner la question et de faire une recommandation par anticipation au Président de la Conférence des plénipotentiaires en vue d'une prompte résolution du problème.</p>
---	---

14.

15.PERSPECTIVES/ ATTENTES POUR LE PROCHAIN EXERCICE

Les perspectives sont prometteuses, notamment pour le prochain exercice, au regard du fait que des pays jadis absents de l'Union font leur retour. Ces arrivées pourraient présager de l'amélioration de la situation financière de l'Union. En outre, le Secrétariat général s'active à obtenir l'adhésion de membres associés, dont le concours permettra de réaliser certains projets. Ainsi, une rencontre avec des partenaires est prévue au cours du présent Conseil d'administration.

16.CONCLUSION

Permettez-moi de terminer ce propos en exprimant ma profonde reconnaissance à l'ensemble des États membres qui n'ont cessé de participer activement aux activités de l'Union. Vos efforts ont sans nul doute contribué à rehausser l'image de marque de notre institution.

Mes sincères remerciements s'adressent notamment aux États membres qui s'acquittent régulièrement de leurs contributions, à ceux qui respectent leurs engagements relatifs aux plans d'amortissement convenus, et à ceux qui s'efforcent d'assurer le paiement régulier de leurs contributions annuelles malgré les difficultés conjoncturelles auxquelles ils sont confrontés.

Je profite également de cette occasion pour renouveler mes vifs remerciements aux Communautés économiques régionales, aux organisations postales sous régionales, à tous les autres pays et aux partenaires de l'Union pour leur soutien inébranlable.

Permettez-moi de redire toute ma reconnaissance à la République unie de Tanzanie qui est non seulement le pays hôte de l'UPAP, mais ne cesse de nous prêter son concours et sa coopération.

Je ne saurais terminer mon propos sans rendre un vibrant hommage au Monsieur Francis Wangusi, président de notre Conseil d'administration pour le soutien inébranlable et la collaboration étroite qu'il n'a cessé d'apporter au Secrétariat général, et surtout pour l'hospitalité et l'attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée en terre kenyane

En conclusion, le présent rapport est présenté aux honorables membres du Conseil pour examen et adoption (projet de décision ad hoc ci-jointe Annexe 3). /-

Annexe 1

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS & RECOMMANDATIONS DE LA 35^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) TENUE EN JUILLET 2016, A YAOUNDE AU CAMEROUN

S/N	Décision/ Résolution/Recommandation	Description	Responsabilité	Etat de mise en œuvre	Observations
1.	Décision N°01/UPAP/CA/XXXV/2016	Portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des Postes pour l'exercice clos 2014/2015 et rapport de l'auditeur externe	Conseil d'administration	Non approuvée	<p>L'observation faite par l'auditeur externe selon laquelle la valeur du terrain de l'UPAP approuvée par la 6^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue en 2004 après son adoption par le Conseil d'administration en 2003 devrait être retirée du bilan, n'a pas permis de finaliser les états financiers de 2014-2015. Le Conseil est appelé à statuer sur la recommandation de l'auditeur externe étant donné le statut juridique de l'UPAP en République-Unie de Tanzanie.</p> <p>L'affaire est en attente d'examen par la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration.</p>

2.	Décision N°02/UPAP/CA/XXXV/2016	Portant nomination de l'auditeur externe	Conseil d'administration/ Secrétariat général	Mise en œuvre	PricewaterhouseCoopers ont été reconduit après avoir exprimé son intérêt à renouveler son contrat d'auditeur externe de l'Union avec la même rémunération que l'année précédente.
3.	Décision N°03/UPAP/CA/XXXV/2016	Portant renouvellement des engagements à durée déterminée	Conseil d'administration/ Secrétariat général	Mise en œuvre	Les contrats à durée déterminée des trois (3) membres du personnel ont été renouvelés pour une période d'un an tel qu'approuvé par le Conseil. Le Conseiller juridique a également obtenu un contrat temporaire de 5 mois conformément à la décision du Conseil sur son propre cas, après avoir terminé deux années de mise à disposition continue par la République du Niger..
4.	Projet de Décision N°04/ UPAP/CP/IX/2016	Portant fixation des plafonds budgétaires annuels de l'Union panafricaine des Postes (UPAP) pour le cycle quadriennal 2016-2020	Conférence des Plénipotentiaires Secrétariat général	Mise en œuvre	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP
5.	Projet de Décision N°05/UPAP/CP/IX/2016	Relatif à l'interprétation de l'article 11-2 de la Convention	Conférence des Plénipotentiaires/ Secrétariat général	Mise en œuvre	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP
6.	Projet de Décision N°06/UPAP/CP/IX/2016	Relatif à l'interprétation 11 du Règlement d'exécution	Conférence des Plénipotentiaires/ Secrétariat	Mise en œuvre	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP

		de la Convention	général		
7.	Projet de Décision N°07/UPAP/CP/IX/2016	Relatif à l'amendement du Règlement du personnel	Conférence des Plénipotentiaires/ Secrétariat général	Mise en œuvre	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP
8.	Projet de Décision N°08/UPAP/CP/IX/2016	Portant adoption d'un amendement au Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires	Conférence des Plénipotentiaires/	Effectuée	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP
9.	Décision N°09/UPAP/CP/IX/2016	Portant adoption d'un amendement au Règlement intérieur du Conseil d'administration	Conseil d'administration	Effectuée	Intégré au Règlement intérieur du Conseil d'administration
10.	Projet de Décision N°10 UPAP/CP/IX/2016	Portant adoption de l'organigramme du Secrétariat général de l'Union panafricaine des Postes (UPAP)	Conseil d'administration & Secrétariat général	En cours	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP
11.	Décision N°11/UPAP/CA/XXXV/2016	Relatif à la restructuration des commissions administratives et techniques de l'Union panafricaine des Postes (UPAP)	Conseil d'administration et Secrétariat général	Mise en œuvre	Le Conseil d'administration a approuvé la création de trois commissions techniques à savoir, Exploitation & Technologie, Politique, Stratégie et Gouvernance et Finances & Administration qui ont tenu leurs réunions inaugurales au premier trimestre en Tunisie, en Zambie et au

					Sénégal respectivement
12.	Projet de Résolution No 01/UPAP/CP/IX/2016	Portant révision et adoption du barème des contributions au budget annuel de l'UPAP	N/A	N/A	Elle a été recommandée par le Conseil mais n'a pas été approuvée au niveau de la CP.
13.	Résolution N°02/UPAP/CA/XXXV/2016	Portant sur l'offre de la Tunisie d'abriter certains programmes pendant le prochain cycle quadriennal de l'UPAP 2016-2020	Tunisie & Secrétariat général	En cours	La coordination est en cours entre la Tunisie et le Secrétariat général de l'UPAP ; La première réunion de la commission Exploitation et technologie, atelier sur les solutions .post ainsi qu'un Forum sur la facilitation des échanges ont été abrités par la Tunisie dans son centre de formation.
14.	Résolution N°03/UPAP/CA/XXXV/2016	Portant harmonisation des positions sur les questions clés de l'UPU	Secrétariat général	Mise en œuvre	La plupart des candidats proposés pour siéger au CA et au CEP ont été élus au cours du Congrès mondial de l'UPU à Istanbul. Les candidatures du DG et du VDG de l'UPU ont été dûment soutenues. La question de l'harmonisation de la désignation des Etats membres est restée en suspens.
15.	Projet de Résolution N°04/UPAP/CP/IX/2016	Portant soutien des pays de l'UPAP à la candidature de la République de Côte	Secrétariat général & Etats membres	En cours	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP

		d'Ivoire à l'organisation du Congrès 2020 de l'UPU.			
16.	Résolution N°05/UPAP/CA/XXXV/2016	Portant sur la Stratégie postale régionale africaine	Secrétariat général, UPU & Etats membres	En cours	<p>Le Secrétariat général a envoyé un questionnaire aux États membres sur la mise en œuvre de la résolution. Un rapport a été préparé à l'intention de la commission Exploitation et Technologie.</p> <p>Des consultations sont en cours avec la Poste des Etats-Unis sur l'examen des normes de sécurité S58/S59 ainsi que sur les ateliers envisagés</p>
17.	Résolution N°06/UPAP/CA/XXXV/2016	Portant sur les questions relatives au dédouanement	Etats membres & Secrétariat général	En cours	<p>Le Secrétariat général a envoyé un questionnaire aux États membres en vue de réunir des informations sur l'état de mise en œuvre de la résolution. Le taux de réponse était faible (18%). Un point a été comme document de travail de la commission Exploitation et Technologie.</p>
18.	Résolution N°07/UPAP/CA/XXXV/2016	Portant amélioration de la qualité	Etats membres & Secrétariat général	Mise en œuvre	<p>Le Secrétariat général a invité l'expert de l'UPU à faire un exposé sur le SMC au profit des membres lors de la réunion de la commission à Nairobi. La présentation a été faite par Webbex.</p> <p>Un atelier de lancement du projet structurant de l'UPU sur l'état de</p>

					préparation opérationnelle pour le commerce électronique se tiendra après les réunions du CA.
19.	Résolution N°08/UPAP/CA/XXXV/2016	Portant sur les initiatives de renforcement des capacités	Etats membres & Secrétariat général	En cours	<p>Le Secrétariat général travaille en étroite collaboration avec l'UPU pour qu'un certain nombre d'ateliers soient organisés au cours du cycle.</p> <p>Un Mémoire d'entente concernant le centre de formation de l'Égypte a été signé entre l'UPU et UPAP en Avril 2017 à Berne</p> <p>La cérémonie de mise en service du Centre régional de formation du Caire est prévue le 29 avril 2017.</p> <p>Les consultations sont en cours avec le Cameroun et la signature de l'accord aura lieu entre le 22 et le 24 mai 2017.</p>
20.	Résolution N°09/UPAP/CA/XXXV/2016	Question sur la création d'une école panafricaine de formation à distance en Tunisie	Tunisie & Secrétariat général	En cours	La préparation des interfaces techniques de la solution est en cours entre l'UPU et la Tunisie.
21.	Projet de Résolution N°10/UPAP/CP/IX/2016	Relatif au Protocole additionnel à la Convention de 2009	Secrétariat général	Effectuée	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP

22.	Résolution N°11/UPAP/CA/XXXV/2016	Relatif à la création d'un centre pour la promotion des services numériques sous .post (plateforme de l'UPU) et ceux liés au commerce électronique	Tunisie & UPU	Mise en œuvre	Organisation par la Tunisie, d'un atelier sur les solutions « .post » de l'UPU et ce en collaboration avec le Centre de Technologie postale (CTP)
23.	Projet de Résolution N°12/UPAP/CP/IX/2016	Portant adoption du cahier des charges du pays hôte et de l'Union panafricaine des Postes relatives à l'organisation des réunions hors du siège de l'Union.	Secrétariat général	Mise en œuvre	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP
24.	Projet de Résolution N°13/UPAP/CP/IX/2016	Portant sur la présidence de la Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des Postes, du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes et du Comité de gestion de l'UPAP.	Secrétariat général	En cours de mise en œuvre permanente	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP
25.	Résolution N°14/UPAP/CA/XXXV/2016	Relatif à la création de la Fédération philatélique africaine	Tunisie, Etats membres & Secrétariat général	En cours	Coordination en cours avec quelques pays africains pour mettre sur pied des fédérations philatéliques nationales en vue du lancement de la Fédération philatélique africaine d'ici à Mars 2018. Une équipe spéciale sur le développement de la philatélie en Afrique a été créée au niveau de la

					commission Exploitation et Technologie. Le Secrétariat général en assure le suivi avec la Tunisie.
26.	Résolution N°15/UPAP/CA/XXXV/2016	Portant sur la nécessité de soutenir un projet de résolution visant à modifier l'article 8 de la Convention postale universelle	Secrétariat général et Etats membres	Mise en œuvre	Le projet de résolution a été soutenu et approuvé lors du Congrès. Etude et examen du financement de l'Union.
27.	Résolution N°16/UPAP/CA/XXXV/2016	Relatif à la création du musée philatélique africain	Tunisie & Secrétariat général	En cours	L'inauguration est prévue en Octobre 2017 La Tunisie assure la coordination avec les opérateurs postaux africains désireux de contribuer avec des articles pour le Musée.
28.	Projet de Résolution N°17/UPAP/CP/IX/2016	Portant soutien des pays de l'UPAP aux candidatures de la République de l'Ethiopie à l'organisation du Mini-Congrès de l'UPU en 2018 et de la République Tunisienne à l'organisation du Mini-Congrès ou la Conférence stratégique de l'UPU en 2022	Secrétariat général & Etats membres	Adoptée & En cours de mise en œuvre	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP

29.	Projet de Résolution N°18/UPAP/CP/IX/2016	Portant suspension des sanctions imposées contre la République du Soudan	Secrétariat général	Mise en œuvre	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP
30.	Projet de Résolution N°19/UPAP/CP/IX/2016	Relative à la demande d'annulation des arriérés de contributions soumise par le Royaume de Swaziland	Secrétariat général	Mise en œuvre	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP
31.	Projet de Résolution N° 20/UPAP/CP/IX/2016	Mandatant le Conseil d'administration pour examiner l'étude sur la réforme et l'amélioration des finances de l'Union panafricaine des Postes	Conseil d'administration	En cours	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP
32.	Recommandation N° 01/UPAP/CA/ XXXIV/2016	Portant approbation de la modification du Règlement financier de l'Union panafricaine des Postes (UPAP)	Secrétariat général	En cours	Voir observations ci-dessous au niveau de la CP

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS DE LA 9^{EME} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES (CP) TENUE EN JUILLET 2016, A YAOUNDE AU CAMEROUN

33	Décision N°01/UPAP/CP/IX/2016	Portant fixation des plafonds budgétaires annuels de l'Union panafricaine des Postes (UPAP) pour le cycle quadriennal 2016-2020	Conférence des Plénipotentiaires/ Secrétariat général	Mise en œuvre continue	Les plafonds budgétaires approuvés par la Conférence des Plénipotentiaires seront respectés et appliqués tout le long du cycle quadriennal en cours (2016 - 2012).
34	Décision N°02/UPAP/CP/IX/2016	Relatif à l'interprétation de l'article 11-2 de la Convention	Conférence des Plénipotentiaires/ Secrétariat général	Mise en œuvre	Version amendée intégrée à la Convention
35	Décision N°03/UPAP/CP/IX/2016	Relatif à l'interprétation 11 du Règlement d'exécution de la Convention	Conférence des Plénipotentiaires/ Secrétariat général	Mise en œuvre	Version amendée intégrée au Règlement d'exécution.
36	Décision N°04/UPAP/CP/IX/2016	Relatif à l'amendement du Règlement du personnel	Conférence des Plénipotentiaires/ Secrétariat général	Mise en œuvre	Le nouveau Règlement du personnel est entré en vigueur immédiatement après son approbation par la Conférence des Plénipotentiaires en Juillet 2016.
37	Décision N°05/UPAP/CP/IX/2016	Portant adoption d'un amendement au Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires	Conférence des Plénipotentiaires/	Effectuée	Intégré au Règlement intérieur
38	Décision N°06 UPAP/CP/IX/2016	Portant adoption de l'organigramme du Secrétariat	Conseil d'administration &	En cours	Proposition en cours d'examen par la Commission PSG du Conseil

		général de l'Union panafricaine des Postes (UPAP)	Secrétariat général		d'administration.
39	Décision N°07/UPAP/CP/IX/2016	Portant approbation de la modification du Règlement financier de l'Union panafricaine des Postes (UPAP)	Secrétariat général	En cours	Le Règlement financier adopté est en cours de mise en œuvre.
40	Décision N°08/UPAP/CP/IX/2016	Portant élection du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint de l'UPAP	Conférence des Plénipotentiaires	Effectuée	Deux fonctionnaires du Cameroun et du Nigeria ont été élus Secrétaire général et Secrétaire général adjoint respectivement
41	Décision N°09/UPAP/CP/IX/2016	Portant organisation de la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des Plénipotentiaires de l'UPAP en 2020 au Zimbabwe	Zimbabwe	En cours	L'offre a été acceptée par la Conférence des Plénipotentiaires et le Zimbabwe abritera la prochaine Conférence
42	Résolution N°01/UPAP/CP/IX/2016	Portant soutien des pays de l'UPAP à la candidature de la République de Côte d'Ivoire à l'organisation du Congrès 2020 de l'UPU.	Secrétariat général & Etats membres	En cours	Le Secrétariat général & les Etats membres accordent leur soutien à la candidature de la République de Côte d'Ivoire à l'organisation du Congrès 2020 de l'UPU. La mise en place d'un Comité de soutien est envisagée.
43	Résolution N°02/UPAP/CP/IX/2016	Relatif au Protocole additionnel à la Convention de 2009	Secrétariat général	Effectuée	Une lettre de rappel a été envoyée aux Etats membres concernant la ratification des Actes de 2009 alors que la commission PSG envisage également la révision de l'ensemble

					des Actes et Règlements en vue de les soumettre à l'examen de la session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires en 2018.
44	Résolution N°03/UPAP/CP/IX/2016	Portant adoption du cahier des charges du pays hôte et de l'Union panafricaine des Postes relatives à l'organisation des réunions hors du siège de l'Union.	Secrétariat général	Mise en œuvre	Tous les coûts des réunions sont désormais pris en charge par les Etats organisateurs et l'UPAP, tel que stipulé.
45	Résolution N°04/UPAP/CP/IX/2016	Portant sur la présidence de la Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des Postes, du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes et du Comité de gestion de l'UPAP.	Secrétariat général	En cours de mise en œuvre	La proposition de Bureau est prête et a été présentée aux chefs de délégation le 8 mai 2017, à Nairobi, au Kenya.
46	Résolution N°05/UPAP/CP/IX/2016	Portant soutien des pays de l'UPAP aux candidatures de la République de l'Ethiopie à l'organisation du Mini-Congrès de l'UPU en 2018 et de la République Tunisienne à l'organisation du Mini-Congrès ou la Conférence stratégique de l'UPU en 2022	Secrétariat général & Etats membres	Adoptée & En cours de mise en œuvre	Le Secrétariat général et les Etats membres ont accordé leur soutien à la candidature de la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie à l'organisation du Congrès extraordinaire de l'UPU en 2018. Ladite candidature a été approuvée par le Congrès.

47	Résolution N°06/UPAP/CP/IX/2016	Portant suspension des sanctions imposées contre la République du Soudan	Secrétariat général	Mise en œuvre	Aucune contribution n'a été reçue du Soudan alors que le pays n'est plus sous le coup de sanctions en ce moment.
48	Résolution N°07/UPAP/CP/IX/2016	Relative à la demande d'annulation des arriérés de contributions soumise par le Royaume de Swaziland	Secrétariat général	Mise en œuvre	Des arriérés de contributions d'un montant de 284 424,07 \$EU a été annulés pour le Royaume du Swaziland. Le Swaziland a également respecté sa promesse de régler l'ensemble de ses arriérés de contributions à partir de 2013 lorsque le régulateur postal a été établi, y compris la contribution de l'exercice en cours.
49	Résolution N°08/UPAP/CP/IX/2016	Mandatant le Conseil d'administration pour examiner l'étude sur la réforme et l'amélioration des finances de l'Union panafricaine des Postes	Conseil d'administration	En cours	La 9 ^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration a approuvé la structure du Conseil comprenant trois commissions techniques à savoir, Exploitation & Technologie, Politique, Stratégie et Gouvernance et Finances & Administration. Cependant la structure du Secrétariat général est en attente d'une décision du Conseil.
50	Résolution N°09/UPAP/CP/IX/2016	Portant soutien à la réforme de l'Union postale universelle	Secrétariat général & Etats membres	En cours	Les réformes de l'UPU ont été soumises à une étude au cours du Congrès postal mondial d'Istanbul.

					Un congrès extraordinaire a été prévu pour l'examen de la proposition entre autres questions.
51	Résolution N°10/UPAP/CP/IX/2016	Portant adoption du rapport du président de la Conférence des plénipotentiaires pour le cycle 2012-2016	Conférence des Plénipotentiaires	Effectuée	Il a été adopté lors de la 9 th Conférence des Plénipotentiaires
ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DE LA 9^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA : EXT) TENUE EN JUILLET 2016, A YAOUNDE AU CAMEROUN					
52	Décision N°01/UPAP/CA/EXT.IX/2016	Portant approbation du programme d'activités de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2016/2017	Conseil d'administration	En cours	La 9 ^{ème} Session extraordinaire du Conseil d'administration a approuvé le programme. Une seule activité sera mise en œuvre à savoir le Forum des Régulateurs portaux lors du prochain Conseil d'administration. Les autres activités n'ont pas pu être effectuées en raison de la tenue des réunions du CA/CEP de l'UPU après le Congrès d'Istanbul.
53	Décision N°02/UPAP/CA/EXT.IX/2016	Portant approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2016/2017	Conseil d'administration	En cours	La 9 ^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration a approuvé le budget, mais celui-ci n'est pas encore exécuté entièrement parce que l'exercice n'est pas encore arrivé à terme

54	<p>Décision N°03/UPAP/CA/EXTRA.IX/2016</p>	<p>Portant restructuration des commissions administratives et techniques de l'Union panafricaine des Postes (UPAP)</p>	<p>Conseil d'administration et Secrétariat général</p>	<p>Mise en œuvre</p>	<p>Le Conseil d'administration a approuvé la création de trois commissions techniques à savoir, Exploitation & Technologie, Politique, Stratégie et Gouvernance et Finances & Administration qui ont tenu leurs réunions inaugurales au premier trimestre 2017 en Tunisie, en Zambie et au Sénégal respectivement</p>
----	--	--	--	----------------------	---

Annexe 2

REUNION DE CONCERTATION DU GROUPE AFRIQUE SUR LES QUESTIONS EN SUSPENS A L'UPU

N°	QUESTIONS	CONSTATS	RECOMMANDATIONS
1	Participation de l'Afrique aux travaux du CA/CEP	<p>Faible représentation de l'Afrique aux organes du CEP et du CA ;</p> <p>Nos points de vue ne sont pas pris en compte ;</p> <p>Les pays non membres du Conseil n'ont aucun retour d'information ;</p>	<p>Les membres du CEP et du CA doivent assumer leurs responsabilités de représentants légitimes du continent.</p>
2	Réforme de l'Union	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs (cf. Doc. Congrès N° 38) ✓ Conseil unique ✓ 60 membres ✓ Répartition équitable des sièges (représentation) en fonction du poids des régions (nombre de pays) ✓ Structures : 2 Commissions (+ Groupes de travail & taskforces) • Institutionnaliser un mini-Congrès, même au-delà de 2018 • RESULTATS ATTENDUS ✓ Réduire les 	

		<p>dépenses budgétaires du BI et des États membres ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer l'efficacité décisionnelle ; ✓ Raffermer la synergie entre tous les parties prenante (gouvernements, régulateurs et OD). 	
3	Système de vote	<ul style="list-style-type: none"> • Sur le quorum au Congrès : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2/3 des membres présents (ou représentés) et votants ; ✓ Au moins 50% des pays membres de l'UPU présents (ou représentés), représentatifs de toutes les régions géographiques. • Rédaction de la proposition africaine : Y-a-t-il des candidats ? • Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Respect des principes de l'ONU ; ✓ Éviter des blocages dus au absents ; ✓ Faciliter la prise des décisions en temps opportun. • Sur les élections des membres du 	

		<p>Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Application du système d'élection des membres du CA actuel ; ✓ Respect du principe de rotation. • Objectifs : ✓ Représentation régionale équitable lors travaux de l'Union ; ✓ Éviter d'avoir des « membres permanents » ; ✓ Donner la chance à <u>tous les pays, toutes les régions et toutes les sensibilités</u> de participer à la vie de l'Union. 	
4	Coopération au développement	<ul style="list-style-type: none"> • A l'UPU, la coopération au développement a pour objectif, entre autre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ promouvoir la collaboration avec les Pays-membres ; ✓ faciliter l'assistance technique ; ✓ faciliter l'intégration et l'inclusion socioéconomique ; ✓ aligner la coopération au développement avec des stratégies cohérentes au niveau mondial, régional et national. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ A l'instar de la répartition des sièges au sein du Conseil, la formulation des Plan de développement régionaux (PDR) et autres axes d'interventions devront considérer l'Afrique comme un tout indivisible, composés de tous ses 54 pays membres ; ✓ Structurer le BI (BCDEV et unité EMS) en conséquence.

		<p>Pour l'Afrique, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ tenir compte de la configuration régionale officielle de l'UPU ; ✓ tenir compte des objectifs de l'UA pour le renforcement de l'unité, par le rapprochement des peuples et la promotion des échanges intra africains ; ✓ éviter les chevauchements. 	
5	Coopératives/ Groupes des utilisateurs ;	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mode d'élection incompatible avec le statut de l'UPU (Institution intergouvernementale de l'ONU) ; ✓ Système de prise de décision inéquitable (ne respecte pas le principe d'1 Pays= 1 voix) ; ✓ Existence de conflits d'intérêts (cas d'EMS et Post Transfert)). • Mode de financement <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favorise l'abus de position dominante ; ✓ N'est pas basé sur des réalités économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recommandation (retour aux fondamentaux de l'UPU) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bannissement des pratiques déloyales; ➤ Restauré le principe " 1 pays = 1 voix " ; ➤ Financements dans le cadre du budget ordinaire; ➤ Unicité du territoire, etc.

6	Financement de l'Union	<ul style="list-style-type: none"> • CONTRIBUTION AU BUDGET ANNUEL : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Actuellement, chaque pays membres choisit librement sa classe de contribution ; ✓ La stabilité financière de l'Union en pâtit ; ✓ La mise en œuvre des activités devient aléatoire. • FONDS DE PENSION : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Précarité au regard du ratio ressources/emploi: les ressources baissent tandis que la demande croit ; ✓ Avenir des pensionnés compromis. 	<p>Recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adopter le système de l'ONU : ✓ Obligatoire et équitable ; ✓ Basé sur le PIB par pays. <p>Recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Contribution exceptionnelle</u> pour rétablir l'équilibre, à répartir sur les pays membres en fonction des PIB et payable en <u>5 annuités (option privilégiée)</u>.
7	Normes de qualité de service	<ul style="list-style-type: none"> • LE DERNIER RAPPORT CONTRÔLE DE QUALITÉ : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Indique que la performance de l'Afrique est de 18,4% par rapport à la norme mondiale de J+5 @ 85% (Moyenne africaine = J+11,5). • Normes arbitraires et irréalistes (% environnement 	Assurer le suivi de l'étude visant à réajuster les paramètres de détermination d'une norme réaliste et réalisable (réunion prévue en juin 2017).

		africain, pénalisant financièrement nos OD.).	
8	Relations entre pays membres et personnel du BI.	<ul style="list-style-type: none"> • POUR INFORMATION ✓ Problèmes de bienséance et de courtoisie ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de vigilance ; ✓ Assurer le suivi ; ✓ Apporter des réponses appropriées le cas échéant.

**DECISIONS, RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 36^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Original : anglais

Décision N°01/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant titularisation du Conseiller juridique de l'Union

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Considérant la création du poste de Conseiller juridique de l'Union par la 32^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration par décision N°03/UPAP/CA/XXXII/2013 ;

Prenant acte du détachement de M. Oumarou Ly Abdourahamane au poste de Conseiller juridique de l'Union par la République du Niger pendant deux ans ;

Notant que la vacance du poste a été dûment publiée et que des candidats d'autres États membres ont été évalués sur la base de critères bien définis avant la décision de détachement de M. Oumarou ;

Conscient du double rôle de mémoire institutionnelle et de conseiller juridique des différents organes de l'Union joué par le Conseiller juridique ;

Notant que la période de deux années de détachement du Conseiller juridique par la République du Niger est arrivée à expiration le 21 janvier 2017, et qu'il lui a été accordé un contrat de courte durée de cinq mois conformément aux directives de la 9^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration ;

Considérant qu'à la fin de ses deux ans de détachement, l'intéressé a été évalué de manière satisfaisante ;

Mandaté par la décision N°05/UPAP/CA/XXX/2011 du Conseil d'administration portant offre de nomination au personnel en détachement ;

Ayant examiné la recommandation de la Commission Finance et Administration ;

Charge le Secrétaire général d'évaluer sa performance à la fin de son contrat à courte durée et au cas où celle-ci s'avérerait satisfaisante, de le titulariser au poste de Conseiller juridique de l'Union, catégorie P3 conformément aux règles pertinentes de l'Union.

Fait à Nairobi au Kenya, le 10 mai 2017

Décision N°02/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant renouvellement des engagements à durée déterminée

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire à Nairobi au Kenya, du 8 au 10 mai 2017 ;

Considérant l'adoption de l'organigramme du Secrétariat général de l'UPAP ;

Reconnaissant la nécessité d'attirer et de fidéliser un personnel compétent ;

Conscient de ce que l'engagement à durée déterminée de certains fonctionnaires du Secrétariat général requiert l'accord du Conseil pour d'éventuels renouvellements ;

Ayant examiné la recommandation du Secrétaire général de l'UPAP et celle de la Commission Finance et Administration ;

Fort de son mandat contenu dans l'article 16 alinéa 1 du Règlement du personnel de l'UPAP ;

APPROUVE :

1. Le renouvellement pour un an, de l'engagement à durée déterminée de M. Yonna Fred Singogo au poste de Fonctionnaire chargé de la comptabilité de l'Union, pour la période allant du 5 janvier 2018 au 4 janvier 2019 ;
2. Le renouvellement pour un an, de l'engagement à durée déterminée de M. Jude Ferdinand ASU TARH au poste de Traducteur/Interprète (français/anglais), pour la période allant du 6 janvier 2018 au 5 janvier 2019.

Fait à Nairobi au Kenya, le 10 mai 2017

Décision N°03/UPAP/CA/XXXVII/2017

Portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2015/2016

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 36^{ème} session ordinaire à Nairobi au Kenya, du 8 au 10 mai 2017 ;

Conformément à l'article 10 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et à l'article Article 32 alinéa 7 du Règlement financier de l'Union ;

Prenant acte de l'opinion avec réserve de l'auditeur externe sur les états financiers de l'Union pour les exercices 2014/2015 et 2015/2016 ;

Notant que la justification de l'opinion avec réserve se fonde sur les arriérés de contribution de longue date des États membres et la valeur du terrain à bail de l'UPAP qui a fait l'objet d'une qualification erronée comme bien de placement ;

Notant en outre qu'il n'y a violation ni des actes de l'Union ni des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ;

Considérant que l'auditeur externe n'a présenté aucune pièce officielle de la République Unie de Tanzanie pour justifier la décomptabilisation du terrain de l'UPAP au titre des actifs de l'Union ;

Ayant examiné la déclaration écrite du précédent l'auditeur qui après vérification de la valeur du terrain à bail avait réaffirmé les conclusions des évaluations précédemment réalisées en 2003 et en 2010 ;

DECIDE :

D'approuver les états financiers de l'Union pour les exercices 2014/2015 et 2015/2016 ;

Fait à Nairobi (Kenya) le 10 mai 2017.

Décision N°04/UPAP/CA/XXXV/2016

Portant nomination d'un auditeur externe

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Considérant l'article 10 alinéa 2 de la Convention de l'Union, l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et de l'article 32 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union ;

Considérant que le mandat de l'actuel auditeur externe, **PricewaterhouseCoopers**, est arrivé à terme avec la clôture de l'audit de l'exercice financier 2015/2016 ;

Constatant en outre que PricewaterhouseCoopers n'a pas formulé une demande de renouvellement de son mandat d'auditeur externe de l'Union ;

Considérant la nécessité d'assurer la vérification permanente de l'efficacité des procédures, du système de comptabilité et des contrôles internes en particulier et de l'administration globale de l'Union en général.

Mandaté par l'article 39 du Règlement financier de l'Union qui stipule que Le Conseil d'administration nomme l'Auditeur externe à partir d'une liste minimale de trois auditeurs recommandés par le Secrétaire général ;

DECIDE CE QUI SUIIT :

- i. Fixe les honoraires de l'auditeur pour l'année financière 2016/2017 à un montant forfaitaire de 10 400 \$EU toutes taxes comprises ;
- ii. Charge le Secrétaire général d'engager un cabinet d'audit de renommée pour assurer l'audit des comptes de l'exercice financier 2016/2017 à un montant n'excédant pas celui approuvé ;
- iii. Donne mandat au président du Conseil pour nommer un nouvel Auditeur externe sur recommandation du Secrétaire général.

Fait à Nairobi au Kenya le 10 mai 2017

Décision N°05/UPAP/CA/XXXVII/2017

Portant approbation du budget de l'Union pour l'exercice financier 2017/2018

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Considérant le plafond budgétaire approuvé par la Conférence des plénipotentiaires pour l'exercice financier 2017/2018 ;

Vu l'article 10 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéas 2 et 3 du Règlement d'exécution de ladite Convention et l'article Article 10 alinéa 1 et 2 du Règlement financier de l'Union ;

Ayant examiné le projet de budget et les quotes-parts de contributions de l'exercice financier 2017/2018 ;

Reconnaissant la nécessité d'une mise en œuvre efficace des résolutions de la 9^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP et celles de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul ;

Considérant la recommandation de la Commission Finances et Administration relative au budget proposé par le Secrétariat général ;

DÉCIDE :

- i. D'approuver la somme de 1.647.758 \$EU, représentant le budget annuel total de l'Union pour l'exercice financier 2017/2018, basé sur le barème en vigueur pour le présent cycle quadriennal cycle ;
- ii. De maintenir et d'utiliser le barème de l'exercice financier 2016/2017 dans le calcul des quotes-parts de contribution des Etats membres au budget de l'exercice financier 2017/2018.

CHARGE :

Le Secrétaire général d'assurer la gestion prudente de l'ensemble des activités approuvées.

Fait à Nairobi au Kenya le 10 mai 2017

Décision N°06/UPAP/CA/XXXVII/2017

Portant adoption de l'organigramme du Secrétariat général de l'Union panafricaine des postes (UPAP)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi, au Kenya ;

Vu l'article 2-5 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Vu la Résolution N°20/UPAP/CP/IX/2016 mandatant le Conseil d'administration pour examiner l'étude sur la réforme et l'amélioration des finances de l'Union panafricaine des postes ;

Convaincu que le Secrétariat général doit répondre aux attentes des Etats-membres en matière, notamment, d'assistance, d'accompagnement des régulateurs et de rôle accru auprès des partenaires au développement ;

Constatant que le Secrétariat général ne dispose pas d'un organigramme ayant fait l'objet d'une adoption formelle intégrale ;

Tenant compte de la nécessité de doter le secrétariat général d'une structure qui puisse lui permettre de participer à l'atteinte des objectifs de l'Union ;

Vu le Plan stratégique de l'Union ;

Ayant examiné l'étude pour la réforme et l'amélioration des finances de l'Union ;

DECIDE :

D'adopter la nouvelle structure du secrétariat général de l'Union, telle que figurant en annexe de la présente décision ;

CHARGE

Le Secrétariat général de sa mise en application.

Fait à Nairobi, le 8 mai 2017

Décision N°07/UPAP/CA/XXXVI/2017

Relative à la création et la mise en place d'un Comité africain de soutien dans le cadre de l'organisation du mini-Congrès en 2018 et du 27^{ème} congrès de l'UPU en 2020 ainsi que des questions techniques de l'UPU.

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi, au Kenya;

Vu la Résolution N°03/UPAP/CA/XXXV/2016, portant soutien des pays de l'UPAP à la candidature de la République de Côte d'Ivoire à l'organisation du Congrès 2020 de l'UPU ;

Vu la Résolution N°16/UPAP/CP/IX/2016, portant soutien des pays de l'UPAP à la candidature de la République de l'Ethiopie à l'organisation du mini-Congrès de l'UPU en 2018 ;

Considérant que le 26^e congrès de l'UPU a désigné les candidatures de l'Afrique pour l'organisation de ces réunions ;

Ayant conscience que la réussite dans l'organisation de ces événements est celle de l'ensemble de la communauté postale africaine ;

Considérant que les préparatifs de ces importantes échéances nécessitent de tous un appui constant qui doit s'exprimer dans un cadre formel ;

Ayant en outre à l'esprit que les questions pendantes à l'UPU nécessitent l'harmonisation des positions africaines ;

DECIDE :

- De la création et de la mise en place d'un comité Africain de soutien à la République de l'Ethiopie et à la République de Côte d'Ivoire dans le cadre, respectivement, de l'organisation du mini-Congrès de 2018 et du Congrès de 2020 de l'UPU, chargé en même temps des questions techniques de l'UPU ;
- De fixer la composition du Comité africain de soutien et des questions de l'UPU à raison d'un représentant par zone géographique, sous la coordination du Secrétariat général de l'UPAP ;

CHARGE

- le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente décision notamment l'élaboration des TDR du Comité.

Fait à Nairobi, le 10 mai 2017

Décision N°08/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant approbation du programme d'activités de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2017/2018

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi, au Kenya ;

Vu les articles 10 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), 5, alinéas 2 et 3 du Règlement d'exécution de ladite Convention et 10, alinéa 1 du Règlement financier de l'Union ;

Ayant examiné le projet de programme d'activités de l'exercice financier 2017/2018, proposé par le Secrétariat général ;

DÉCIDE

D'approuver le programme annuel d'activités pour la période 2017-2018, tel que figurant en annexe de la présente décision ;

CHARGE

Le Secrétariat général d'assurer la mise en œuvre des activités approuvées, tout en gardant à l'esprit la vision, la mission et les objectifs stratégiques de l'Union.

Fait à Nairobi, le 10 mai 2017

Décision N°09/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétaire général, pour la période 2016/2017

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Vu l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

Ayant examiné le rapport annuel présenté par le Secrétaire général lors de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;

Ayant noté les améliorations significatives apportées dans la présentation dudit rapport tant dans la forme que dans le fond ;

DECIDE

- a) d'exprimer sa satisfaction relativement au rapport annuel d'activités présenté par le Secrétaire général lors de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
- b) d'adopter ledit rapport.

Fait à Nairobi au Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°01/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant approbation du cahier des charges de la Commission Exploitation et Technologies de l'Union panafricaine des postes (UPAP)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi, au Kenya ;

Mandaté par la Résolution N°03/UPAP/CA/EXTRA/IX/2016, portant composition des commissions administratives et techniques de l'Union panafricaine des Postes ;

Considérant les dispositions de l'article 16-1 du Règlement d'exécution de la Convention qui dispose que :
« La Conférence ou le Conseil définit les termes des études confiées à ces comités et fixe les conditions de leur exécution » ;

Considérant que chaque commission doit développer et organiser son travail en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de l'Union et soumettre son cahier de charges au Conseil d'administration pour approbation ;

Désireux d'assurer l'efficacité et l'efficience des travaux de ladite Commission ;

DECIDE :

D'approuver le cahier des charges de la Commission Exploitation et Technologies pour la période 2017-2020 ainsi que suit :

- i) Délibérer sur toutes les questions relatives à la qualité de service, la chaîne logistique (transport, sécurité, douanes) et à la rémunération ;
- ii) Mettre en place des forums dans l'optique d'identifier les domaines d'intérêt commun, conclure des accords sur le niveau de service afin d'améliorer les services en collaboration avec les acteurs suivants :
 - Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA) ;
 - Organisation mondiale des douanes (OMD) ;
 - Organisation mondiale du commerce (OMC) etc.
- iii) Identifier des modèles de transport efficace et efficient pour la distribution des courriers par région, à l'instar du car postal, du réseau de transport routier, du réseau de transport aérien, etc. ;
- iv) Elaborer des plans d'appui en faveur des systèmes nationaux d'adressage et de codification postale par région et par Etat membre ;
- v) Développer des plans visant à sécuriser le service postal et assurer l'intégrité du réseau postal conformément à la stratégie régionale de sécurité ;

- vi) Partager les informations et promouvoir les meilleures pratiques de l'utilisation des solutions technologiques postales de l'UPU en vue de faciliter leur pénétration dans les États membres ;
- vii) Identifier les nouvelles technologies pouvant permettre de protéger les recettes, améliorer la qualité de service et diversifier les produits et services ;
- viii) Elaborer des plans en vue d'accroître les recettes postales en optimisant les produits postaux suivants :
 - a. Colis/petits paquets ;
 - b. Courrier en nombres ;
 - c. Transport de courrier/passager ;
 - d. Publipostage ;
 - e. Philatélie, etc. ;
 - f. Boîtes postales/Sacs postaux ;
 - g. Autres services postaux pouvant être développés de temps à autre.
- ix) Prendre des initiatives en vue de l'identification des domaines, programmes et institutions de formation dans l'intérêt des Etats membres en vue d'assurer l'efficacité opérationnelle ;
- x) Identifier les besoins de développement en matière de service électronique pour le continent et mettre en place le cadre de mise en œuvre ;
- xi) Développement et promotion du commerce électronique en Afrique ;
- xii) Développer et promouvoir les produits et services qui enrichissent et complètent l'utilisation des services électroniques

Fait à Nairobi, au Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°02/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de sécurité

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Considérant la modification apportée lors du Congrès de Doha à l'article 9 de la Convention de l'UPU relatif à la Sécurité postale et l'approbation de l'octroi du statut 2 aux normes de sécurité S58 et S59 en Février 2016 par le Conseil d'Exploitation Postal (CEP) de l'UPU ;

Considérant en outre l'approbation par la suite du processus de certification dans le cadre de l'application des normes S58 et S59, par le CEP, en mars 2017 ;

Reconnaissant que la poste des Etats-Unis a promis d'apporter son soutien à la région Afrique dans ses efforts de mise en œuvre de la stratégie de sécurité, en particulier le respect des normes de sécurité S58 et S59 en promettant la formation spéciale en matière de sécurité et d'effectuer des opérations d'évaluations de la sécurité, entre autres ;

DECIDE que

Les États membres prennent des initiatives dans le sens de la mise en œuvre avec succès de la stratégie régionale de sécurité, en particulier à travers l'identification spéciale dans le domaine de la sécurité postale et participent entre autres aux ateliers de formation qui seront organisés.

INVITE

Les opérateurs désignés à améliorer leurs niveaux de respect des normes et garantir la certification à la fin du cycle au plus tard.

CHARGE

Le Secrétariat général de l'UPAP d'assurer la coordination du processus de mise en œuvre de la stratégie régionale et de rendre compte des progrès réalisés au Conseil d'administration.

Fait à Nairobi, Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°03/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant relance des activités du Comité de contact Union panafricaine des Postes/Association des Compagnies Aériennes Africaines (UPAP/AFRAA)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Conscient de la nécessité d'un cadre formel de collaboration entre les opérateurs désignés d'Afrique par le biais de l'UPAP et les compagnies aériennes africaines ;

Notant les divers domaines de coopération et de collaboration, dont entre autres :

- L'amélioration de la qualité de service au niveau du réseau postal international ;
- Les questions liées à la sûreté et la sécurité postales ;
- La manutention de Marchandises dangereuses et prohibées ;
- Le partage d'informations sur les nouveaux développements au niveau de l'Union Postale Universelle/Association Internationale des Transporteurs Aériens (UPU/AITA) et au niveau de l'UPU/Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) ;
- La circulation d'informations mises à jour sur les horaires des vols ;
- L'organisation conjointe de sessions de formation du personnel dans le domaine du traitement du courrier ;
- Le paiement des factures des compagnies aériennes ;
- La responsabilité pour perte, dommage ou retard de livraison des envois postaux ;
- L'échange de messages EDI entre compagnies aériennes et opérateurs postaux etc.

Conscient que le protocole d'entente signé entre l'UPAP et AFRAA en 1985 sur la collaboration entre les deux parties doit être actualisé ;

DECIDE

De relancer les activités du Comité de contact UPAP/AFRAA en vue d'assurer la collaboration et la coopération pour le grand bien des deux parties ;

CHARGE

The Secrétariat général de réviser le Protocole d'Accord signé avec l'AFRAA en tenant compte des nouveaux développements au niveau de l'entreprise du transport du courrier conformément aux Protocoles d'accord UPU/AITA, UPU/OACI et UPU/OMD.

Fait à Nairobi, Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°04/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant mise en œuvre du Plan d'Intégration des Produits (PIP)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Pleinement conscient du travail effectué jusqu'à présent par la Commission des services physiques du Conseil d'Exploitation Postale pour développer le PIP en réponse aux directives données par le Congrès de 2012 dans le sens de la modernisation et l'intégration du réseau postal international selon une approche axée sur l'économie du Marché et la clientèle. ;

Soutenant les recommandations adoptées par le Congrès d'Istanbul figurant dans le PIP présenté dans le Doc-39 du Congrès ;

Notant la Résolution C 15/2016 du Congrès de l'Union Postale Universelle relative au Plan d'intégration des produits ;

Reconnaissant que l'étape N°1 du PIP sera mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2018, avec comme objectif de passer à l'étape N°2 à partir de janvier 2020 ;

Notant que les questions opérationnelles suivantes du PIP entreront en application pour compter du 1^{er} janvier 2018 à savoir :

- Les définitions des documents et Marchandises applicables à la Convention et à son Règlement ;
- La classification des envois de la poste aux lettres sur la base de leur contenu ;
- L'utilisation obligatoire des codes à barres S10 pour les petits paquets contenant des Marchandises ;

Reconnaissant que la région Afrique a besoin d'être préparée pour la mise en œuvre du PIP avant la date convenue ;

DECIDE que

- Les opérateurs désignés prennent les mesures nécessaires pour être prêt à mettre en œuvre l'étape N°1 du PIP en janvier 2018 au plus tard ;
- Les pays membres suivent l'évolution des travaux du CEP sur le PIP, y compris la rémunération, l'amélioration de la qualité, les normes, la comptabilité et les activités liées à l'exploitation afin de s'assurer que les intérêts de l'Afrique sont protégés ;

CHARGE

Le Secrétariat général de suivre les progrès réalisés et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Fait à Nairobi, Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°05/UPAP/CA/XXXVII/2017

Portant maximisation de la rémunération des colis à travers une révision à la hausse des quotes-parts territoriales d'arrivée

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Conscient que les quotes-parts territoriales d'arrivée applicables aux colis sont spécifiques à chaque pays et sont basées entre autres sur la performance des opérateurs postaux désignés (OPD) par rapport à des éléments spécifiques de service fourni et à l'atteinte des objectifs de rendement, le cas échéant ;

Reconnaissant la nécessité pour les OPD de garantir un maximum de revenus issus de la rémunération des colis postaux ;

Observant que les taux de quotes-parts territoriales d'arrivée payables aux OPD d'Afrique sont parmi les plus faibles ;

Notant que les éléments du service de suivi et localisation peuvent générer une prime pouvant atteindre 25% ;

Conscient que la plupart des membres africains ne parviennent pas à se qualifier pour les primes RESEDES/PREDES, ainsi que pour les primes EMH/I et EMD ;

Considérant que seuls 5 OPD des États membres de l'UPAP ont actuellement droit à la prime de 5% de la quote-part territoriale d'arrivée de base liée à la prestation du service de livraison à domicile ;

DECIDE que

Les opérateurs désignés adoptent une approche globale et coordonnée en vue de s'assurer que les objectifs de rendement sont respectés afin qu'ils soient en mesure d'obtenir le maximum de primes pour la rémunération du service des colis postaux ;

INVITE

Les opérateurs désignés à participer activement aux travaux du CEP sur la rémunération du produit intégré au cours du cycle et à s'assurer que les intérêts de l'Afrique sont pris en considération ;

CHARGE

Le Secrétariat général de suivre les progrès réalisés et d'en rendre compte de temps en temps au Conseil d'administration.

Fait à Nairobi, Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°06/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant constitution d'un sous-comité pour l'élaboration et la diffusion d'une thématique commune panafricaine de timbre-poste

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réunie en sa 36^{ème} session ordinaire, du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi, au Kenya ;

Reconnaissant le rôle important joué par le timbre-poste en tant qu'ambassadeur du pays et facteur éminent du patrimoine de l'humanité ;

Soucieux de la nécessité de sauvegarder l'intégrité du timbre-poste et de redresser totalement l'image de la poste et l'identité culturelle de l'Afrique à travers les timbres-poste ;

Reconnaissant également, qu'assurer l'essor et la promotion de la philatélie en Afrique représente un facteur essentiel du développement postal ;

Ayant noté l'importance des émissions communes de timbres-poste non seulement dans le rapprochement des peuples mais également dans la croissance des revenus postaux pour chaque opérateur postal ;

Vu la nécessité de créer un sous-groupe permanent des pays membres afin d'assurer la réalisation et le suivi de l'émission thématique commune panafricaine sous le nom de « Africa Stamps »,

Considérant la proposition de l'Afrique du Sud de réaliser une émission de timbre-poste à l'effigie de Nelson Mandela à l'occasion du centenaire de l'anniversaire de la naissance de cette éminente personnalité africaine et mondiale ;

INVITE

Les Etats membres à :

- adhérer à ce Comité pour l'élaboration et la diffusion de la thématique commune panafricaine de timbre-poste ;
- dédier la première émission de cette thématique panafricaine en l'honneur de Nelson Mandela, le digne Fils d'Afrique ;

CHARGE

Le Secrétariat général de l'Union panafricaine des Postes (UPAP) de coordonner avec l'Afrique du Sud et d'autres Etats membres pour mettre au point les dispositions juridiques et logistiques nécessaires au lancement de ce projet.

Fait à Nairobi, au Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°07/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant sur le commerce électronique comme clé de la viabilité des services postaux en Afrique

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Reconnaissant que la poste doit suivre les tendances commerciales mondiales et l'évolution des besoins des clients afin de se garantir des sources de revenus durables ;

Reconnaissant que le commerce électronique en tant que catalyseur de la croissance des entreprises, a créé des possibilités d'augmentation de la part de marché ;

Conscient que la résolution C6/2016 du Congrès de l'UPU a placé le cycle quadriennal qui prend fin en 2020 sous le thème : '**le commerce électronique, clé d'un service postal efficace et dynamique**' ;

Appréciant les initiatives prises à ce jour par l'UPU dans le sens du développement du commerce électronique dont entre autres :

- Le Guide UPU du commerce électronique ;
- ECOMPRO : le Programme de commerce électronique de l'UPU – ECOMPRO ;
- *Les solutions Cloud de l'UPU pour le commerce électronique ;*
- *Le projet Ecom@Africa;*

Considérant que six pays de la région Afrique font partie du projet pilote sur le commerce électronique ;

Prenant note du lancement du projet structurant de l'UPU sur l'état de préparation pour la mise en œuvre du commerce électronique au cours du cycle ;

DECIDE que :

- Les opérateurs désignés adoptent le commerce électronique et mettent en œuvre des activités visant à introduire des services électroniques innovants basés sur les attentes des clients ;
- Les opérateurs désignés entretiennent une culture de l'élaboration de solutions de commerce électronique dans tous les aspects de leurs opérations ;
-

INVITE

Les Etats membres avancés dans le domaine du commerce électronique à partager leurs expériences et les nouveaux développements en la matière afin que les autres Etats membres s'en inspirent ;

CHARGE

Le Secrétariat général de suivre les progrès réalisés et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Fait à Nairobi, Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°08/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant adoption de .post en vue de développement du commerce électronique et de la diversification des produits

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Reconnaissant les possibilités offertes par la croissance du commerce électronique et la nécessité que la Poste s'adapte aux tendances commerciales mondiales ;

Notant les trois piliers de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul à savoir, l'innovation, l'intégration et l'inclusion ;

Reconnaissant la nécessité de garantir la sécurité des opérations postales sur internet et d'offrir à la clientèle des services en ligne fiables et sécurisés ;

Conscient que .post est une infrastructure électronique sécurisée et fiable sur internet, administrée par l'UPU pour servir les besoins de la communauté postale mondiale dans le cyberspace ;

Conscient également que .post vise à intégrer les dimensions physiques, financières et électroniques des services postaux afin de permettre et faciliter l'utilisation de la poste électronique, la finance électronique, le commerce électronique et les services publics électroniques ;

Reconnaissant les priorités de l'Afrique pour la période 2017-2020, à savoir :

- **Priorité de premier niveau** : Amélioration de l'efficacité opérationnelle et développement du commerce électronique ;
- **Priorité de deuxième niveau** : Services électroniques et diversification ;

DECIDE que :

- Les opérateurs désignés adoptent **.post** en vue de promouvoir la croissance du commerce électronique et la diversification des services électroniques ;
- Les États membres avancés en matière de .post et d'autres initiatives de commerce électronique partagent leurs expériences avec les autres États membres afin qu'ils s'en inspirent et en tirent profit ;

CHARGE

Le Secrétariat général de suivre les progrès réalisés et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Fait à Nairobi, Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°09/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant sur le développement des services financiers postaux en Afrique

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Notant que la prestation de services financiers postaux de base contribue largement au développement économique et social mondial et améliore le niveau de vie des citoyens à travers l'inclusion financière ;

Conscient que le réseau postal, par sa couverture mondiale et la combinaison de ses dimensions électronique, financière et physique, garantit aux habitants du monde entier un accès à des services de paiement électroniques efficaces, fiables, sécurisés et à un prix abordable ;

Reconnaissant que la Diaspora africaine est l'une des plus actives communautés de citoyens à l'extérieur de leurs pays, qui contribuent au développement du continent grâce aux transferts d'argent ;

Reconnaissant également la croissance exponentielle du commerce électronique et la nécessité d'un système de paiement sécurisé et fiable pour les produits ;

Conscient que près de 100 millions d'adultes africains utilisent les bureaux de poste et les agences postales à travers l'Afrique pour accéder aux services financiers de base, y compris pour retirer les sommes qui leur sont transférées ;

Notant que la majorité des populations des zones rurales et semi-urbaines (80% de la population adulte) en Afrique est exclue de l'accès et de l'utilisation de services financiers de qualité ;

Considérant que les services financiers/l'inclusion financière relèvent des priorités du niveau N°2 de la région Afrique pour le cycle et de l'aspiration N°1 de l'agenda 2063 de l'UA ;

DECIDE que :

- Les États membres adoptent des initiatives d'inclusion financière dans leurs plans stratégiques ;
- Les opérateurs désignés mettent en œuvre le Système financier international (IFS) ou d'autres outils technologiques interopérables, qui peuvent faciliter l'offre de services de transfert d'argent et d'autres services financiers efficaces et à un coût abordable ;

INVITE

Les Etats membres avancés dans le domaine des services financiers et de paiement à partager leurs expériences en la matière afin que les autres Etats membres s'en inspirent ;

CHARGE

Le Secrétariat général de suivre les progrès réalisés et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Fait à Nairobi, Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°10/UPAP/CA/XXXVI/2017

Relative aux Cahier des charges de la Commission Finances et Administration

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Mandaté par la Résolution N°03/UPAP/CA/EXTRA/IX/2016, portant composition des commissions administratives et techniques de l'Union panafricaine des Postes ;

Considérant que chaque commission doit développer et organiser son travail en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de l'Union et soumettre son cahier de charges au Conseil d'administration pour approbation ;

Reconnaissant la décision de mettre en place une Commission technique de l'Union chargée des Finances et de l'Administration par la 9^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration ;

Considérant en outre l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention relative à l'adoption du rapport annuel de gestion et d'audit des comptes de l'Union ;

Désireux de confier les questions nécessitant des compétences techniques aux commissions administratives et techniques en vue de délibérations plus efficaces ;

Ayant examiné la recommandation de la Commission technique tenue du 7 au 9 mars 2017, à Dakar au Sénégal ;

DECIDE :

D'approuver le cahier des charges de la Commission Finances et Administration ainsi que suit :

- i. Recevoir le rapport de l'auditeur externe sur le rapport financier du Secrétariat général au nom du Conseil et faire des recommandations appropriées au Conseil en plénière ;
- ii. Recevoir et délibérer sur le rapport financier intérimaire du Secrétariat général ;
- iii. Examiner et apprécier le rapport du Secrétariat général sur les questions relatives au personnel et aux autres questions administratives ;
- iv. Examiner le projet de budget et formuler des recommandations appropriées ;
- v. Passer en revue les pratiques existantes de gestion du personnel et des finances et recommander une éventuelle adoption des politiques qui permettront de promouvoir une gestion plus efficace des ressources financières et humaines ;
- vi. Adapter en permanence et recommander les politiques et pratiques les plus efficaces en matière de gestion du personnel ;
- vii. Délibérer sur le barème des contributions et proposer le barème le plus équitable et le plus approprié aux contributions des Etats membres aux budgets annuels de l'UPAP ;
- viii. Examiner le Règlement du personnel et le Règlement financier et recommander à l'Union les amendements nécessaires ;
- ix. Examiner toutes autres questions se rapportant ou relatives aux règles de gestion financière et des ressources humaines et formuler des recommandations qui ajoutent de la valeur à l'existence pérenne de l'Union ;

- x. Faire des recommandations appropriées au Conseil d'administration pour toutes les questions délibérées au sein de la commission ;
- xi. Examiner toute autre question soumise à l'examen de la commission par le Conseil d'administration ;
- xii. Examiner et passer régulièrement en revue les stratégies visant à assurer le recouvrement des contributions des États membres.

Fait à Nairobi au Kenya le 10 mai 2017

Résolution N°11/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant création d'une Equipe spéciale chargée du recouvrement des arriérés de contributions des États membres

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Mandaté en vertu de la résolution N°03/UPAP/CA/EXTRA/IX/2016 sur la composition des Commissions administratives et techniques de l'Union panafricaine des postes ;

Vu que ladite résolution confère à ces Commissions le mandat d'examiner des questions spécifiques relevant des programmes de travail et, au besoin, de constituer des groupes de travail pour ce faire ;

Conscient de la nécessité de doter l'Union des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre effective des programmes d'activités approuvés ;

Désireux d'améliorer le taux de recouvrement des contributions annuelles et des arriérés auprès des États membres ;

Conscient de ce que la hausse inexorable des arriérés de contributions des États membres constitue une entrave majeure à la réalisation de la mission et des objectifs stratégiques de l'Union ;

Prenant acte de ce que le versement régulier des contributions au budget de l'Union est une obligation fondamentale de chaque État membre ;

DECIDE

De créer une Equipe spéciale chargée du recouvrement des arriérés de contributions des États membres et en confie la présidence à l'Égypte ;

APPROUVE

Le cahier des charges suivant pour l'Equipe spéciale :

- i. Mener une étude circonstanciée sur les raisons et les causes du non-paiement des contributions à l'Union ;
- ii. Proposer des mesures et des mécanismes qui permettront aux États membres de s'acquitter des arriérés sans subir des contraintes majeures tout en exhortant les mêmes États membres à procéder au règlement sans délai de leurs contributions actuelles ;
- iii. Concevoir des stratégies de renforcement du processus de recouvrement des arriérés auprès des États membres ;
- iv. Proposer des sanctions appropriées pour les débiteurs qui affichent des arriérés substantiels en droite ligne avec la Convention de l'Union ;
- v. Proposer toute autre mesure jugée pertinente pour assurer la solidité financière de l'Union ;
- vi. Proposer toute autre mesure susceptible d'accélérer le recouvrement des arriérés de contribution, notamment au moyen de missions mixtes avec le Secrétaire général auprès des États membres débiteurs ;

vii. Évaluer et rendre compte de l'état des arriérés de contribution de l'Union.

Fait à Nairobi au Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°12/UPAP/CA/XXXVI/2017

Relatif à la mise en place d'une passation de service formelle entre tous les fonctionnaires/le personnel entrants et sortants de l'Union

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Vu l'article 10 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes lui conférant le mandat d'organe de prise de décision entre deux sessions de la Conférence des plénipotentiaires dans la limite des pouvoirs délégués par cette dernière ;

Prenant acte de ce que l'Union n'est dotée d'aucune disposition statutaire pour une passation de service effective entre les fonctionnaires/le personnel entrants et sortants de l'Union ;

Conscient de ce que le fonctionnement de l'Union gagnera en transparence et en efficacité si des notes de passation de service sont préparées par tout fonctionnaire/ personnel sortant et dûment acceptées après vérification par les fonctionnaires/le personnel entrants ;

Décide ce qui suit :

- i. Tout fonctionnaire/personnel sortant a l'obligation de transmettre les actifs et les passifs de l'Union en leur possession avant leur départ du Secrétariat général ;
- ii. Tout fonctionnaire/membre du personnel sortant a l'obligation de préparer une note de passation exhaustive présentant en détail les attributions et les attentes de l'Union vis-à-vis du fonctionnaire/membre du personnel entrant ainsi que les actifs mis à sa disposition ;
- iii. Toute violation de ces dispositions engagera la responsabilité du fonctionnaire/membre du personnel sortant en cas de perte résultant du non-respect de cette procédure.
- iv. Les avantages de fin de service des fonctionnaires sortants ne seront pas versés tant que la passation de service n'a pas lieu ;
- v. Un exemplaire de la note de passation de service est déposé auprès du Département administration et finances pour classement dans les archives sur la durée maximale requise pour l'archivage des dossiers officiels.

Fait à Nairobi au Kenya, le 10 mai 2017.

Résolution N°13/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant approbation du cahier des charges de la Commission Politique Stratégie et Gouvernance
Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi, au Kenya ;

Considérant les dispositions de l'article 16-1 du Règlement d'exécution de la Convention qui dispose que :
« La Conférence ou le Conseil définit les termes des études confiées à ces comités et fixe les conditions de leur exécution » ;

Ayant examiné la présentation de la Commission Politique Stratégie et Gouvernance sur le point relatif à son cahier des charges ;

Désireux d'assurer l'efficacité et l'efficience des travaux de ladite Commission ;

DECIDE :

D'approuver le cahier des charges de la Commission **Politique Stratégie et Gouvernance** pour la période 2017-2020, tels que figurant en annexe de la présente résolution.

Fait à Nairobi, au Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°14/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant adoption du Plan d'action de la Commission Politique, Stratégie et Gouvernance

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Considérant les dispositions de l'article 16-1 du Règlement d'exécution de la Convention qui dispose que :
« *La Conférence ou le Conseil définit les termes de référence des études confiées à ces Comités et fixe les conditions de leur exécution* » ;

Ayant examiné la présentation de la Commission ***Politique, Stratégie et Gouvernance*** sur le point relatif à son Plan d'actions ;

Désireux d'assurer l'efficacité et l'efficiencia des travaux de ladite Commission ;

DECIDE :

D'adopter le Plan d'actions de la Commission ***Politique, Stratégie et Gouvernance***, pour la période quadriennale 2017-2020, tel que figurant en annexe de la présente résolution.

Fait à Nairobi, au Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°15/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant adoption du Plan stratégique de l'Union panafricaine des postes (UPAP)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Considérant l'importance d'un Plan stratégique dans la vie d'une organisation ;

Constatant que l'Union en est dépourvu ;

Convaincu de la nécessité de doter l'Union d'un Plan stratégique pour lui servir de feuille de route dans l'atteinte de ses objectifs ;

DECIDE :

D'adopter le Plan stratégique de l'Union pour la période quadriennale 2017-2020, tel que figurant en annexe de la présente résolution.

CHARGE

Le Secrétariat général de sa mise en œuvre.

Fait à Nairobi, au Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°16/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant sur les recommandations formulées dans le rapport de l'étude relative à la réforme et à l'amélioration des finances de l'Union

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Considérant les dispositions de l'article 16-2 du Règlement d'exécution de la Convention, aux termes desquelles : « *Les résultats des études des Comités administratifs et techniques sont soumis à l'adoption de la Conférence ou du Conseil avant leur mise en exécution* » ;

Ayant examiné et tenu compte des recommandations formulées dans le rapport de l'étude relative à la réforme et à l'amélioration des finances de l'Union ;

Désireux d'assurer la prise en compte et la mise en œuvre systématique des recommandations pertinentes qui donneront lieu à une gestion prudente de l'Union ;

DECIDE :

Demande aux Commissions administratives et techniques d'approfondir l'analyse du Rapport et de ressortir les recommandations pertinentes du Consultant qui relèvent de leurs mandats respectifs.

CHARGE :

- i. Les Commissions d'assurer l'exécution de la présente décision et de présenter leurs rapports à l'examen du Conseil d'administration ;
- ii. Le Secrétariat général de faciliter l'exécution de la présente décision.

Fait à Nairobi, au Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°17/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant soutien à la convocation d'une session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi, au Kenya ;

Considérant la nécessité pour les pays africains d'harmoniser leurs positions sur les questions clés du congrès d'évaluation à mi-parcours prévu se tenir à Addis-Abeba, en Ethiopie, en 2018 ;

Préoccupé par la question de l'entrée en vigueur des Actes de 2009 ;

Soucieux, le cas échéant, de trouver une solution alternative à leur entrée en vigueur ;

Considérant la lettre circulaire du Secrétariat général portant demande de convocation d'une session extraordinaire de la conférence des plénipotentiaires.

Vu l'article 9-4 de la Convention qui dispose que :

« A la demande d'un ou de plusieurs Etats-membres, du Conseil d'administration ou du Secrétariat général et sous réserve de l'accord des deux tiers des Etats-membres, la Conférence se réunit en session extraordinaire ».

DECIDE :

- De soutenir la convocation d'une session extraordinaire de la conférence des plénipotentiaires avant la tenue du mini congrès prévu à Addis-Abeba, en Ethiopie, en 2018 ;
- D'encourager les Etats membres de l'UPAP à marquer massivement leur accord afin de réunir au moins les 2/3 du quorum requis, dans les meilleurs délais ;

CHARGE

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Nairobi, au Kenya, le 10 mai 2017

Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017

Relative à la Régulation postale

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi, au Kenya ;

Vu la Déclaration du Forum des régulateurs postaux, tenu le 9 mai 2017, à Nairobi, au Kenya ;

Considérant la nécessité de créer un environnement favorable à la promotion d'un marché postal au travers d'une concurrence loyale ainsi qu'à la satisfaction d'un des besoins fondamentaux des populations Africaines ;

Reconnaissant l'importance de la fonction de la régulation dans le secteur postal qui nécessite la mise en place d'un cadre de discussions régulier dédié à cet effet ;

Ayant noté l'absence d'un modèle en matière de politique sectorielle postale au niveau Africain ;

DECIDE :

1. De l'organisation annuelle d'un forum sur la Régulation postale, en marge du Conseil d'administration de l'UPAP ;

INSTRUIT

2. La Commission **Politique, Stratégie et Gouvernance** de mettre en place en son sein un Groupe de travail chargé des questions de régulation ;

CHARGE

3. Le Secrétariat général de l'édiction de directives de régulation à l'échelle régionale en s'inspirant des modèles sous régionaux ;
4. Egalement le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Nairobi, au Kenya, le 10 mai 2017

Recommandation N°01/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant revue à la hausse de la prime maximale payable pour la souscription d'une assurance-vie au profit du personnel

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya ;

Vu l'article 53 alinéa 5 qui plafonne à 5% du salaire de base annuel de chaque employé, la prime d'assurance-vie payable par l'Union en cas de blessure ou de décès avant la fin de leur carrière au service l'Union ;

Conscient de ce que la non-souscription d'une assurance-vie au profit du personnel de l'Union fait partie des observations formulées par les auditeurs externes depuis l'exercice 2001/2002 mais reste en suspens jusqu'à ce jour ;

Prenant acte de ce qu'à plusieurs reprises, les efforts engagés par le Secrétariat général à l'effet de souscrire ladite police sont entravés par le plafond de 5% fixé pour la prime d'assurance y relative ;

Mandaté en vertu de l'article 10 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes pour servir d'organe de prise de décision entre deux sessions de la Conférence des plénipotentiaires dans la limite des pouvoirs délégués par cette dernière ;

Désireux d'assurer la couverture de l'ensemble du personnel de l'Union en cas de blessure ou de décès avant la fin de leur carrière au service de l'Union ;

RECOMMANDE

Au président de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP pour approbation, la revue à la hausse de la prime maximale payable pour l'assurance-vie du personnel, de 5% à 7,5% afin d'en faciliter la souscription auprès d'un assureur-vie fiable et de renommée internationale.

Fait à Nairobi au Kenya, le 10 mai 2017.

Recommandation N°02/UPAP/CA/XXXVI/2017

Portant appel à l'Union Postale Universelle à se conformer aux principes régissant l'identité régionale

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi, au Kenya ;

Considérant que la coopération au développement de l'UPU a, entre autres, pour objectifs de :

- Promouvoir la collaboration avec les Pays-membres ;
- Faciliter l'assistance technique ainsi que l'intégration et l'inclusion socioéconomique ;
- L'aligner avec les stratégies cohérentes aux niveaux mondial, régional et national ;

Notant que l'approche régionale – sous forme de plans de développement régional et de projets – est un outil principal de mise en œuvre de la politique de la coopération au développement de l'UPU dans le cadre de la stratégie postale d'Istanbul ;

Ayant conscience que les programmes de la coopération au développement ont des impacts positifs sur les services postaux ;

Ayant conscience en outre de ce que les plans régionaux de développement de chaque région du monde devraient intégrer tous les pays de ces régions selon le classement défini dans les textes de l'UPU ;

Tenant compte de ce que la mise en œuvre des plans régionaux implique l'emploi d'une partie des ressources contribuées par les Etats membres de chaque région pour la prise en charge de leurs activités ;

Tenant compte en outre de ce que le classement actuel du Bureau international de l'UPU, bien que pertinent dans une certaine mesure, a pour effet de contredire la philosophie de l'unité des régions et de priver certains pays de leur juste part des avantages qui leur sont destinés en tant que membres de l'Union ;

Observant également que toutes les études économiques menées par l'UPU ainsi que les statistiques publiées minimisent le poids de l'Afrique, le réduisant à celui des "pays non-arabes" seulement ;

Constatant que l'approche adoptée pour la mise en œuvre des plans de développement régionaux a pour effet de fragmenter la région Afrique, niant ainsi l'unité de l'Afrique et les aspirations de l'Union africaine ;

Soucieux du respect de la configuration régionale telle qu'énoncée par les textes de l'UPU et de l'Union africaine ;

RECOMMANDE :

A l'endroit de l'UPU, de :

- Considérer sa configuration régionale officielle dans la mise en œuvre de la coopération au développement ;
- Tenir compte des objectifs de l'Union africaine en ce qui concerne le renforcement de l'unité, le rapprochement des peuples ainsi que la promotion des échanges intra africains ;
- D'éviter les chevauchements en matière de coopération au développement ;
- Formuler, à l'instar de la répartition des sièges au sein du Conseil d'exploitation postale et du Conseil d'administration, les Plans de développement régionaux (PDR) et autres axes d'interventions en considérant l'Afrique comme un tout indivisible, composée de tous ses 54 pays membres ;
- De restructurer le Bureau International (Direction de la coopération au développement & Unité EMS) en conséquence pour traduire cette configuration ;
- De revoir les indicateurs sur le site web et dans des publications physiques afin qu'ils reflètent les données relatives à la **région Afrique dans son intégralité**.

A l'endroit du Secrétariat général de l'UPAP

- D'œuvrer en étroite collaboration avec l'UPU afin d'assurer l'application à la lettre de cette décision ;
- D'assurer le suivi et l'évaluation permanente de la totalité des projets relevant de la coopération au développement afin de renforcer leur impact sur l'ensemble des Etats membres de l'Union.

Fait à Nairobi, au Kenya, le 10 mai 2017

FORUM DES REGULATEURS POSTAUX (Nairobi, le 9 mai 2017)

Déclaration du Forum

Le Forum des régulateurs postaux s'est réuni le 09 mai 2017, en marge de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes.

Le Forum a pris note du fait que :

- en raison de la nécessité de créer un environnement favorable à la promotion d'un marché postal aux travers d'une concurrence loyale ainsi qu'à la satisfaction d'un des besoins fondamentaux des populations africaines, le Conseil exécutif de l'Union africaine, par décision N° EX.CL/Déc.435 (XIII), a entériné la déclaration de la Conférence des ministres en charge de la communication et des TIC relative au développement durable du secteur postal en Afrique et par laquelle ils s'engagent à créer un organe de régulation dans chacun de leurs pays respectifs ;
- la 9^{ème} Conférence des Plénipotentiaires de l'UPAP avait, à la demande de plusieurs Etats-membres d'intégrer l'organisation du Forum de régulateurs dans son Plan d'action ;

Les participants ont suivi, avec intérêt les exposés portant sur :

- les enjeux de la régulation en Afrique;
- la régulation "bi-sectorielle" (Telecom/TIC et Postes) et la problématique de la régulation des services financiers à l'ère des transactions électroniques ;
- La Directive de la CEDEAO sur la Régulation et la réforme du secteur postal en Afrique de l'ouest présenté par la CPEAO ;
- L'harmonisation des politiques de régulation postale de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) présenté par l'Association des régulateurs des communications d'Afrique australe (CRASA)
- Les échanges d'expériences et les meilleures pratiques présentées par des panélistes.

A l'issue des travaux, les participants se sont déclarés convaincus :

1. de la nécessité de recommander aux instances de l'UPAP et plus particulièrement à son Conseil d'administration de demander au Secrétariat général de mettre à la disposition des Etats-membres un modèle de directive en matière de politique sectorielle, et un modèle de directive réglementaire, en s'inspirant de ce qui existe, au sein des structures postales sous régionales africaines et de certains Etats membres.
2. de la nécessité dans le cadre de l'intégration continentale, de créer une structure de coopération entre les Autorités nationales de régulation en vue de l'harmonisation des politiques de contrôle et de régulation du secteur.

Le Forum remercie le Kenya à travers l'Autorité ministérielle, ainsi que le Secrétaire général de l'UPAP, le Régulateur et l'Opérateur du Kenya pour leur chaleureux accueil et pour la parfaite organisation de la rencontre.

Il remercie également le Directeur général et le Vice-Directeur général du Bureau international de l'UPU pour l'intérêt constant qu'ils portent au développement des Postes en Afrique et pour leur présence.

Nairobi (Kenya) le 9 mai 2017

**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES
(UPAP)
CONSEIL D'ADMINISTRATION
(08-10 mai 2017)
NAIROBI – KENYA**

**MOTION DE REMERCIEMENT AUX AUTORITES DE LA REPUBLIQUE DU KENYA
LUE PAR LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR**

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 36^{ème} session ordinaire à Nairobi au Kenya du 08 au 10 juin 2017 ;

AYANT NOTE avec gratitude et satisfaction la grande solidarité dont ont fait preuve les autorités de la République du Kenya en acceptant d'accueillir la 36^e session ordinaire du Conseil ;

CONSIDERANT l'engagement exemplaire de la République du Kenya pour la promotion continue des idéaux et de l'image de marque de l'UPAP ainsi que pour le développement et la modernisation des postes africaines ;

RECONNAISSANT les conditions parfaites d'organisation et de déroulement des travaux tant des commissions que des plénières ;

SALUANT l'accueil particulièrement chaleureux réservé aux différentes délégations, ainsi que toute l'attention dont elles ont été l'objet durant leur séjour en terre kenyane ;

SALUANT également l'efficacité, la cordialité et l'esprit de convivialité qui ont animé la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;

NOTANT avec une réelle satisfaction l'engagement du Président de la République du Kenya, Son **Excellence Uhuru Kenyatta**, à promouvoir, à encourager et à soutenir la coopération régionale ;

FELICITANT l'efficace contribution de la direction et du personnel de l'Autorité de régulation des Communications - (CAK) ;

EXPRIME par la présente sa profonde gratitude et sa reconnaissance au gouvernement et au peuple du Kenya pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé à toutes les délégations, ainsi que pour toutes les attentions dont elles ont été l'objet durant tout leur séjour à Nairobi.

Fait à Nairobi, au Kenya, le 10 mai 2017

**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES
(UPAP)
CONSEIL D'ADMINISTRATION
(08-10 mai 2017)
NAIROBI – KENYA**

COMMUNIQUE FINAL
Lu par la République du Nigeria

La 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP s'est tenue du 08 au 10 mai 2017, à Nairobi, en République du Kenya.

Le Conseil a été présidé par son nouveau président **M. Moez Chakchouk**, PDG de la Poste de Tunisie.

I. Participation

Les Etats membres suivants du Conseil d'administration ont participé aux travaux de cette session :

Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Kenya, Madagascar, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Le membre suivant du Conseil d'administration était absent : **République du Congo.**

Les Etats membres suivants y ont également pris part comme observateurs :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Benin, Botswana, Burundi, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Lesotho, Maroc, Malawi, Namibie, République démocratique du Congo, Sierra Léone, Union Postale Universelle (UPU), CUA, UAT, EAC, AFRAA, CRASA, CPEAO, ESCHER GROUP, FRDPA, POSTE du JAPON, LA POSTE FRANCE, LA POSTE SUISSE, RASCOMSTARQAF et GSMA.

II. Election et installation du Bureau

Le bureau a été constitué comme suit :

Président	:	Tunisie
1^{er} Vice-président	:	Nigeria
2^{ème} Vice-président	:	Zambie
Rapporteurs	:	Tchad et Ouganda

III. Ordre du jour

Lors de la session, le Conseil a examiné tous les points inscrits à l'ordre du jour, regroupés en les points suivants :

- a) Questions générales ;
- b) Confirmation du quorum ;
- c) Adoption de l'ordre du jour et du programme du travail ;
- d) Election et installation du bureau ;
- e) Messages des partenaires ;
- f) Rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2016/2017 ;
- g) Thème pour la célébration de la Journée de l'UPAP (2018) ;
- h) Rapports et recommandations des commissions techniques :
 - i) Exploitation et technologies
 - j) Finances et administration
 - k) Politique, stratégie et gouvernance
 - l) Forum des régulateurs postaux ;
- m) Session des partenaires ;
- n) Rapport de l'auditeur externe sur les comptes de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2016 ;
- o) Adoption du rapport de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration

IV. Rapports des Commissions

Les présidents des Commissions ont présenté leurs rapports couvrant les principaux domaines clés suivants :

- Point sur la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 35^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
- Point sur le projet de construction du siège de l'UPAP ;
- Point sur le projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste en Afrique ;
- Point sur le projet d'adressage et de code postaux ;
- Projet de programme d'activités de l'UPAP 2017/2018 ;
- Plan stratégique de l'UPAP ;
- Revue de la structure actuelle du Secrétariat général et examen de la structure proposée ;
- Question relative à la convocation d'une session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
- Etc.

V. Forum des Régulateurs postaux

Le Forum des Régulateurs postaux s'est tenu le 9 mai 2017 en marge de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes UPAP.

Les participants ont suivi avec intérêt, les exposés portant sur :

- les enjeux de la régulation en Afrique;
- la régulation "bi-sectorielle" (Telecom/TIC et Postes) et la problématique de la régulation des services financiers à l'ère des transactions électroniques ;
- La Directive de la CEDEAO sur la Régulation et la réforme du secteur postal en Afrique de l'ouest présenté par la CPEAO ;
- L'harmonisation des politiques de régulation postale de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) présenté par l'Association des régulateurs des communications d'Afrique australe (CRASA)
- Les échanges d'expériences et les meilleures pratiques présentées par des panelistes.

A l'issue des travaux, les participants se sont déclarés convaincus :

3. de la nécessité de recommander aux instances de l'UPAP et plus particulièrement à son Conseil d'administration de demander au Secrétariat général de mettre à la disposition des Etats-membres un modèle de directive en matière de politique sectorielle, et un modèle de directive réglementaire, en s'inspirant de ce qui existe, au sein des structures postales sous régionales africaines et de certains Etats membres.
4. de la nécessité dans le cadre de l'intégration continentale, de créer une structure de coopération entre les Autorités nationales de régulation en vue de l'harmonisation des politiques de contrôle et de régulation du secteur.

VI. Rapport d'activités du Secrétaire général

La présentation du Secrétaire général a couvert les points suivants :

- Activités relatives au fonctionnement quotidien du Secrétariat général ;
- Etat de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 35ème session ordinaire du Conseil d'administration ;
- Questions relatives au fonctionnement (Opérations de contrôle de la qualité de l'acheminement des envois LC/AO et EMS, comité de contact UPAP/AFRAA, informations sur le programme de qualité de service UPU 2017-2020) ;
- Célébration de la journée de l'UPAP ;
- Projets ;
- Projet de construction de l'immeuble de l'UPAP
- Activités universelles de l'Union postale
- Activités de coopération ;
- Questions administratives et financières ;
- Les défis et les mesures prises/perspectives d'avenir
- Perspectives/Attentes pour l'année prochaine

VII. Rapport de l'auditeur externe

Le rapport de l'auditeur externe a été présenté par PricewaterhouseCoopers et adopté après discussions.

VIII. Date et lieu de la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a approuvé la tenue de sa prochaine réunion en Algérie. Le lieu exact et la date de la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration seront communiqués aux membres par le Secrétariat général après consultation avec le pays hôte.

IX. Adoption des documents finaux

Aux termes des délibérations, la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration a approuvé un certain nombre de décisions, résolutions ainsi que des recommandations et adopté le rapport final.

Les délégués se sont félicités du sérieux et de la détermination qui ont caractérisé la session ainsi que de la qualité des documents présentés et des résultats auxquels ils sont parvenus.

X. Motion de remerciements

Une motion de remerciements a été adressée aux autorités de la République du Kenya par la République de Madagascar.

Fait à Nairobi au Kenya, le 10 mai 2017